

Rapport sur la solvabilité et la
situation financière (SFCR)

Groupe Mutualia

Exercice 31/12/2023



Entre nous, c'est humain

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	5
Synthèse	6
A. Activité et résultats	9
A.1. Activité	9
A.2. Résultats de souscription	16
A.3. Résultat des investissements	27
A.4. Résultat des autres activités	29
A.5. Résultat global.....	29
A.6. Autres informations	29
B. Système de gouvernance	30
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	30
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	40
B.3. Système de gestion des risques (dont Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)	41
B.4. Système de contrôle interne	48
B.5. Fonction clé Audit interne.....	50
B.6. Fonction clé Actuarielle.....	51
B.7. Politique de sous-traitance	52
B.8. Autres informations	53
C. Profil de risque	54
C.1. Risque de souscription	55
C.2. Risque de marché.....	58
C.3. Risque de crédit.....	61
C.4. Risque de liquidité.....	62

C.5. Risque opérationnel	63
C.6. Autres risques importants.....	64
C.7. Autres informations	64
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	65
D.1. Actifs	65
D.2. Provisions techniques	68
D.3. Autres passifs.....	71
D.4 Méthodes de valorisations alternatives.....	72
D.5. Autres informations	72
Groupe Mutualia	73
Détail par entité.....	77
Mutualia Alliance Santé.....	77
Mutualia Grand Ouest.....	80
Mutualia Territoires Solidaires	83
Union de Réassurance Mutualia	87
CPAMIF	90
E. Gestion du capital.....	93
E.1. Fonds propres.....	93
E.2. Exigences réglementaires en capital	95
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	95
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	95
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	96
E.6. Autres informations.....	96
Groupe Mutualia	97
Détail par entité.....	100
Mutualia Alliance Santé.....	100

Mutualia Territoires Solidaires	104
Union de Réassurance Mutualia	107
CPAMIF	109
Annexes	112
Annexe 1 – Groupe Mutualia (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>).....	112
Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	120
Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	131
Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	142
Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	153
Annexe 6 – CPAMIF (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>).....	164

PREAMBULE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF ou SFCR¹), à destination du public, concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison du Groupe Mutualia.

Le rapport présente les informations à communiquer visées aux articles 359 à 370 pour les Groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités affiliées du règlement délégué 2015/35 (RD). Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 de ce même règlement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées entre le 26 mars et le 3 avril 2024 pour les entités affiliées et le 4 avril 2024 pour le Groupe.

Le présent rapport est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et intégré sur le site www.mutualia.fr à destination du public.

¹ Traduction anglaise : Solvency and Financial Conditions Report

SYNTHESE

▪ Activité et résultats

Le Groupe Mutualia est composé d'une Union Mutualiste de Groupe, de quatre mutuelles et d'une structure de réassurance, exerçant en France une activité d'assurance et de réassurance non vie et vie. L'assurance et la réassurance santé sont ses activités principales.

Au cours de ces dernières années, le Groupe Mutualia a su relever les nombreux défis que sont les évolutions réglementaires et un contexte concurrentiel exacerbé. Dans le même temps, le Groupe s'est construit et renforcé.

Le paysage mutualiste s'est transformé et les besoins des adhérents du Groupe ont évolué. Désormais, le produit d'assurance n'est plus l'unique critère de choix. Il s'intègre dans une attente plus large avec les prestations en nature, l'accompagnement de proximité ou les services associés.

Ainsi, les acteurs du marché cherchent un positionnement spécifique et différenciant, le Groupe Mutualia s'inscrit naturellement dans cette démarche.

En 2023, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires de 423,2 M€, positionnant le Groupe comme le 13ème acteur du monde mutualiste.

Le résultat technique net de réassurance du Groupe s'élève à près de 1,1 M€.
Le résultat financier du Groupe s'élève à 7,2 M€.

Au global, il est à noter un résultat excédentaire de près de 5,1 M€ pour le Groupe Mutualia.

▪ Système de gouvernance

Le Groupe Mutualia a mis en place un système de gouvernance adapté à ses risques et activités. Les composantes du dispositif de gouvernance (comités, Conseils d'administration, fonctions clés, dirigeants effectifs, politiques écrites, processus) permettent une répartition claire des responsabilités et une remontée d'informations efficace vers les organes décisionnels. Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des dirigeants effectifs et des titulaires des fonctions clés.

Un dispositif de contrôle global est mis en place au sein du Groupe Mutualia :

- Le dispositif de gestion des risques du Groupe Mutualia a pour missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Il est également le garant du respect du cadre d'appétence fixé dans les orientations stratégiques.
- La Fonction clé Vérification de la conformité met en œuvre le dispositif destiné à assurer le respect des réglementations applicables aux activités du Groupe.
- Le dispositif d'audit interne du Groupe Mutualia évalue périodiquement l'adéquation des dispositifs de contrôle interne et de gouvernance, émet des recommandations pour remédier aux

éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre. Il contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.

- La Fonction clé Actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques et apprécie la qualité des données utilisées à cette fin. Elle donne également un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ses appréciations et recommandations sont formalisées dans un rapport dédié, transmis annuellement aux organes de gouvernance du Groupe.
- Le dispositif de maîtrise de la sous-traitance, interne et externe, du Groupe est encadré par une politique dédiée. Il vise à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables et la maîtrise des activités sous-traitées.

▪ **Profil de risque**

En tant qu'entreprise d'assurance, le métier du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, dans le respect du cadre d'appétence fixé par les orientations stratégiques.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente par les dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Le capital de solvabilité requis évalué en normes Solvabilité II, sur la base de la formule standard, permet de quantifier une part des risques supportés.

Le profil de risque du Groupe se compose ainsi en premier lieu des risques de souscription en santé. Les risques de marché représentent la seconde exposition majeure de l'entreprise, complétée par une exposition au risque de défaut de contrepartie.

Différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques. Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés par les entités affiliées au Groupe et le Groupe dans le cadre du processus de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus EIRS). Ils permettent de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités affiliées au Groupe dans des circonstances très défavorables.

▪ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II. La valorisation correspond à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes sociales françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux et les provisions techniques, d'autre part, qui figurent au bilan

prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements.

▪ **Gestion du capital**

A fin 2023, les fonds propres valorisés dans une vision économique du Groupe Mutualia s'élevaient à 245,4 M€.

Il est à noter que 58,9 M€ de fonds propres sont des prêts subordonnés n'ayant pas la même qualité de rating que les autres fonds propres.

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir :

- le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 212,3 M€ ;
- le capital minimum requis (SCR Minimum) s'élève à 203,2 M€.

Le SCR total pour le Groupe Mutualia atteint 100,6 M€.

Le SCR Minimum total pour le Groupe Mutualia atteint 25,2 M€.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, s'élève à 211 % ce qui certifie de la forte solidité du Groupe Mutualia. Ce ratio est en baisse de 31 points par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles du Groupe se porte à 808 %.

La projection d'activité et du résultat permet de s'assurer que le Groupe est solvable à horizon 5 ans.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. Présentation du Groupe Mutualia

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 823 416 359. Son siège social est situé au 19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY. Elle est soumise aux dispositions du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

Par convention, au sein du présent rapport il a été retenu les dénominations suivantes :

- **UMG Groupe Mutualia**, pour l'entité sociale,
- **Groupe Mutualia** pour désigner l'ensemble constitué par l'UMG Groupe Mutualia et ses entités affiliées.

Le périmètre prudentiel du Groupe Mutualia est composé des 6 entités françaises suivantes :

- L'UMG Groupe Mutualia ;
- Quatre mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité opérant en santé et/ou en prévoyance :
 - Mutualia Alliance Santé immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 403 596 265, dont le siège social est situé, depuis le 1^{er} novembre 2023, au 14 rue des Rosati 62000 ARRAS. Précédemment le siège social était au 14, rue André Gatoux - 62000 ARRAS ;
 - Mutualia Grand Ouest immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 401 285 309, dont le siège social est situé au 6, rue Anita Conti, Parc Tertiaire de Laroiseau - 56000 VANNES ;
 - Mutualia Territoires Solidaires immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 75, avenue Gabriel Peri - 38400 SAINT MARTIN D'HERES.
 - CPAMIF immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 394 363, dont le siège social est situé au 21 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris.
- L'Union de Réassurance Mutualia, Union de Réassurance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 434 887 386, dont le siège social est situé au 19, rue de Paris - 93000 BOBIGNY.

La certification des comptes annuels est confiée à :

Entités	Noms des commissaires aux comptes	Siège social
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
	Prim'Audit international	6 place Boulnois – 75017 PARIS
Union de Réassurance Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Grand Ouest	Mazars	61 rue Henri Regnault 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Alliance Sante	Bassant, Langlet et Associés Groupe Y Nexia	72 Bis rue Saint Pallais, - 17100 SAINTES 53 Rue des Marais, 79000 Niort
Mutualia Territoires Solidaires	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
CPAMIF	AUDICO	5 Rue François Hennebique - 17140 LAGORD

Le périmètre de combinaison du Groupe Mutualia retenu dans le cadre de la combinaison des comptes se présente de la façon suivante :

Entités	Activité	N° d'identification	Siège social	Méthode de combinaison
UMG Mutualia	Union Mutualiste de Groupe	823 416 359	19, rue de Paris 93000 BOBIGNY	IG
Union de réassurance Mutualia	Union de réassurance de vie et non vie	434 887 386	19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY	IG
Mutualia Grand Ouest	Mutuelle de santé et de prévoyance	401 285 309	6, rue Anita Conti 56000 VANNES	IG
Mutualia Alliance Sante	Mutuelle de santé et de prévoyance	403 596 265	Jusqu'au 30 septembre 2023 : rue 1 André Gatoux 62024 ARRAS Depuis le 1 ^{er} novembre 2023 : 14 rue des Rosati 62 000 ARRAS	IG
Mutualia Territoires Solidaires	Mutuelle de santé et de prévoyance	449 571 256	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
CPAMIF	Mutuelle de santé et de prévoyance	784 394 363	21 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris	IG
REPAM	Gestion et courtage d'assurances	402 653 901	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
MOMENTUM	Courtage d'assurances	400 669 883	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Association des assurés de REPAM	Association d'assurés	397 587 619	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
DAMI	Prise de participation au capital de PME	842 019 689	1, rue André Gatoux 62000 ARRAS	IG
SCI MONTLOUIS	Gestion Immobilière	501 778 740	Fief Montlouis 17100 SAINTES	MEE
SCI LAFAYETTE	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	828 237 222	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
MTS Développement immobilier	Gestion d'actifs immobiliers	892-296-260	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMEX	Gestion d'actifs immobiliers	892-417-304	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTILOC	Gestion d'actifs immobiliers	893-310-367	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMOON	Gestion d'actifs immobiliers	900-231-382	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMAR	Gestion d'actifs immobiliers	900-232-075	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SAS CASTEL DEL MAR	Culture de la vigne	901-975-193	391 Route de la Charvaz 73170 JONGIEUX	IG
Stratégie Euro Prestige	Société de conception de produits financiers à destination des réseaux de distribution indépendants et des institutionnels	451 240 147	8 CITE MARTIGNAC 75007 - PARIS	IG

IG : intégration globale ; MEE : mise en équivalence ; IP : intégration proportionnelle

Pour que les comptes combinés donnent une image fidèle de l'activité et de la situation de l'ensemble formé par les entités comprises dans le périmètre de combinaison, les opérations intra-groupes entre entités incluses dans ledit périmètre sont annulées.

Il s'agit essentiellement :

- Des opérations de réassurance,
- De la cotisation statutaire finançant les activités « fédératives » de l'UMG Mutualia,
- De la participation au financement du système d'information,
- De la participation au financement du plan de communication national,
- De la participation au financement de l'activité liée à la relation adhérents,
- De refacturations de services.

A.1.2. Organisation du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est constitué des entités suivantes, toutes situées en France :

- Union Mutualiste de Groupe Mutualia, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité ;
- Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest, Mutualia Territoires Solidaires et CPAMIF : mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité ;
- Union de Réassurance Mutualia : Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Créé pour permettre aux populations agricoles d'accéder à une protection sociale complémentaire, le Groupe Mutualia a su conserver son ancrage agricole tout en s'ouvrant à d'autres populations pour accompagner les familles, les jeunes, les seniors, les travailleurs indépendants, les chefs d'entreprises ou encore les associations.

Les détentions des entités qui composent le Groupe Mutualia sont les suivantes :

- **Mutualia Alliance Santé** détient :
 - 100 % du capital de la SASU Holding DAMI qui porte la prise de participation au capital des PME ;
 - 100% de LM PRO, via la SASU Holding DAMI ;
 - 100 % de HONA'MAS, via la SASU Holding DAMI ;
 - 40% de l'UES MSA Services ;
 - 39% du capital de la SCI Montlouis ;
 - 14% du capital de la société Socheper qui est une société d'édition.
- **Mutualia Grand Ouest** détient :
 - 100 % de l'EURL AMFOR ;
 - 14,17 % de l'UES MSA Services ;
 - 0 % de OTHERWISE (liquidation) ;
 - 60% de STRATEGIE EURO PRESTIGE.

- **Mutualia Territoires Solidaires** détient :
 - 100% de REPAM, courtier grossiste qui développe et gère des contrats d'assurance en santé et prévoyance ;
 - 100% de la SAS MTS Développement Immobilier (MTS DI) (portée à 35% par REPAM), société foncière qui a pour vocation de gérer l'ensemble du patrimoine immobilier de MTS ;
 - 100% de la SCI Lafayette via MTS DI qui porte l'immeuble où est situé le siège de REPAM ;
 - 26% de l'UES MSA Services ;
 - 20% de la SCI MMP via MTS DI ;
 - 100% de la SCI MUTIMEX via MTS DI gérant les immeubles d'exploitation de MTS ;
 - 100 % de la SCI MUTILOC via MTS DI gérant les immeubles locatifs de MTS ;
 - 89,6% de MOMENTUM via REPAM ;
 - 70% de RVB INVEST via MOMENTUM ;
 - 15% de la SCCV LES SETIVES via MTS DI ;
 - 100% de la SCI MUTIMOON via MTS DI qui porte le foncier du complexe hôtelier de MTS ;
 - 100 % de la SAS MOONTAIN HOSTEL via MTS DI, société d'exploitation du complexe hôtelier de MTS ;
 - 100 % de la SCI MUTIMAR via MTS DI qui porte le foncier du domaine viticole de MTS ;
 - 100 % de la SAS CASTEL DEL MAR via MTS DI, société d'exploitation du domaine viticole de MTS.

A.1.3. Activité du Groupe Mutualia

Les entités du Groupe Mutualia détiennent des agréments pour exercer des activités exclusives d'assurance et réassurance en vie et en non-vie.

Entité du Groupe	Agrément(s) détenu(s)
Mutualia Alliance Santé	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) ○ Branche 2 – Maladie ○ Branche 20 - Vie-Décès

Mutualia Grand Ouest	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 - Maladie o Branche 20 - Vie-Décès o Branche 21 - Nuptialité-Natalité
Mutualia Territoires Solidaires	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie o Branche 20 - Vie-Décès
Union de Réassurance Mutualia	Détient l'agrément pour l'exercice des activités exclusives de réassurance en vie et non vie.
CPAMIF	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie

- **Marché de l'assurance non-vie**

Sur le marché de l'assurance non-vie, le Groupe Mutualia, assure, commercialise et réassure des garanties santé et prévoyance (incapacité de travail et invalidité).

Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après :

Garanties	Type de garanties
Frais de santé	Individuelle standard
	Collective standard facultative
	Collective obligatoire
Incapacité de travail	Individuelle standard
	Collective obligatoire
Invalidité	Individuelle standard
	Collective obligatoire

- **Marché de l'assurance vie**

Sur le marché de l'assurance vie, le Groupe Mutualia, assure et commercialise des garanties obsèques et décès. Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après :

Garanties	Type de garanties
Capital Décès	Individuelle standard
	Collective standard ou sur-mesure
Obsèques	Individuelle standard

Les contrats obsèques sont commercialisés uniquement par Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest.

Les mutuelles du Groupe Mutualia distribuent également des garanties dont le risque est porté par des organismes habilités à pratiquer des opérations d'assurance. Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique annuel élaboré par le Conseil d'administration de chaque mutuelle et présenté à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 116-4 du Code de la mutualité.

A.1.4. Faits marquants de l'exercice 2023

L'exercice 2023 a été marqué par une dégradation des ratios de sinistralité. En effet, compte tenu de la poursuite du déploiement du 100% Santé d'une part, et des déremboursements d'autre part, la charge de prestations s'est accrue sur l'exercice.

Au-delà de ces constats généraux, les principaux faits marquants de chacune des entités affiliées sont les suivants :

Mutualia Alliance Santé a :

- Procédé au changement de siège social en déménageant au 14 rue des Rosati au 1^{er} novembre 2023 ;
- Déployé la commercialisation d'une nouvelle gamme santé Mutualia, la gamme « Zen Protect », en remplacement de la gamme « Mutualia Santé » ;
- Mené un projet de ré-internalisation de la gestion d'une partie de son portefeuille sur le domaine « Gestion des contrats » : Adhésion/ Cotisation/ Encaissement ;
- Engagé, dans le cadre des travaux menés par le Groupe Mutualia, une réflexion stratégique en instituant une Commission Stratégie Développement au sein du Conseil d'Administration.

Mutualia Grand Ouest a :

- Stabilisé son portefeuille à plus de 155.000 PP ;
- Poursuivi son plan « AUDACE 2025 » ;
- Renforcé son dispositif de réassurance pour sécuriser son résultat technique ;
- Déployé de nouveaux services d'accompagnement en matière de solidarité, d'accompagnement des ALD (affections longue durée), d'aide aux aidants, de prévention (dépistage des cancers), auprès de ses adhérents ;
- Produit son second rapport RSE et son premier rapport LEC.

Mutualia Territoires Solidaires a :

- Développé son activité d'Assurance Non-Vie ce qui entraîne une augmentation du chiffre d'affaires Santé de l'ordre de 1,5 % par rapport à 2022, pour atteindre 202 M€ de cotisations brutes ;
- Développé son activité de Prévoyance qui atteint un chiffre d'affaires de 3,7 M€, en augmentation de 52 %.
- Réduit son activité de fronting et acceptation de l'ordre de 30 % (soit 7 M€) au profit d'activités directes.
- Ajusté des traités de réassurance et des quotes-parts de cession de portefeuille.
- Accélééré le développement de MOMENTUM (CA de 3,9 M€ → + 200 %), filiale de courtage dont l'objectif est de proposer une couverture complète de services en assurance à ses adhérents.
- Profité de la hausse des taux sur les marchés financiers qui a permis d'arbitrer favorablement le portefeuille obligataire de la mutuelle, permettant ainsi un résultat financier net en hausse de 53%.
- Développé ses opérations immobilières via la Foncière MTS DI.

L'Union de Réassurance Mutualia a :

- Poursuivi sa réallocation d'actifs durant l'exercice de manière à sécuriser la structure de ses placements tout en générant du résultat financier ;
- Poursuivi le développement de ses acceptations externes au Groupe ;
- Ajusté son programme de réassurance des affaires externes au Groupe.

CPAMIF a :

- Finalisé sa réallocation d'actifs en 2023 afin d'améliorer la performance du résultat financier ;
- Pris en compte la dégradation du ratio MCR dans sa stratégie globale avec un objectif de réduction des frais de fonctionnement et la limitation de ses ambitions de développement.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Résultat de souscription non-vie

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	418 000	-113 133	304 866	286 479
- Cotisations	418 000	-113 133	304 866	286 479
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	853	-	853	347
Autres produits techniques	901	-	901	515
Charges des sinistres	-355 744	84 918	-270 826	-243 068
- Prestations et frais payés	-352 612	80 661	-271 951	-244 538
- Charges des provisions pour sinistres	-3 132	4 257	1 125	1 470
Charges des autres provisions techniques	-4 530	3 554	-977	159
Participation aux résultats	-40	-	-40	-225
Frais d'acquisition et d'administration	-53 805	33 379	-20 426	-26 397
- Frais d'acquisition	-30 945	-	-30 945	-28 295
- Frais d'administration	-22 860	-	-22 860	-19 301
- Commissions reçues des réassureurs	-	33 379	33 379	21 198
Autres charges techniques	-14 063	-	-14 063	-11 816
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	-8 429	8 717	289	5 993

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance du Groupe Mutualia s'établit à 418 000 K€. Le chiffre d'affaires non-vie net de réassurance s'élève à 304 866 K€ en légère hausse par rapport à l'année passée (6%).

L'activité de souscription non-vie, du Groupe Mutualia, est principalement constituée de la branche santé. Le résultat technique de l'activité d'assurance non-vie net de réassurance du Groupe Mutualia s'élève à 289 K€ et est en baisse par rapport à l'année passée où l'excédent technique s'élevait à 5 993 K€.

Cette baisse s'explique par une dégradation des équilibres techniques sur l'exercice (hausse des charges de sinistres).

A.2.2 Résultat de souscription vie

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	5 194	-2 557	2 637	2 193
- Cotisations	5 194	-2 557	2 637	2 193
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	703	-	703	413
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	-	-	-	-
Autres produits techniques	36	-	36	36
Charges des sinistres	-2 658	1 131	-1 527	1 450
- Prestations et frais payés	-2 543	1 114	-1 429	1 592
- Charges des provisions pour sinistres	-115	17	-97	-142
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-2 202	708	-1 493	272
Participation aux résultats	797	-	797	85
Frais d'acquisition et d'administration	-768	583	-185	452
- Frais d'acquisition Vie	-495	-	-495	420
- Frais d'administration Vie	-273	-	-273	285
- Commissions reçues des réassureurs Vie	-	583	583	-253
Charges de Placements	-	-	-	158
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	-	-	-	-
Autres charges techniques Vie	-115	-	-115	146
Résultat technique de l'assurance vie	987	-135	853	81

Au 31 décembre 2023, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 5 194 K€ et en vision nette de 2 637 K€. Ce dernier est en hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat technique vie s'élève à 853 K€, marquant une amélioration par rapport à 2022 en raison du développement d'affaires nouvelles bénéficiaires.

Le résultat technique du Groupe Mutualia (vie/ non-vie), s'établit à 1 142 K€ au 31 décembre 2023.

A.2.3 Résultat de souscription par entité

Mutualia Alliance Santé

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	89 971	-8 320	81 652	79 033
- Cotisations	89 971	-8 320	81 652	79 033
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	194		194	106
Autres produits techniques	154		154	220
Charges des sinistres	-78 699	6 638	-72 061	-67 489
- Prestations et frais payés	-78 785	6 709	-72 076	-68 786
- Charges des provisions pour sinistres	86	-71	15	1 298
Charges des autres provisions techniques	-118	130	12	51
Participation aux résultats	-17		-17	-73
Frais d'acquisition et d'administration	-9 672	1 391	-8 281	-7 561
- Frais d'acquisition	-4 774		-4 774	-4 968
- Frais d'administration	-4 898		-4 898	-4 117
- Commissions reçues des réassureurs		1391	1 391	1 524
Autres charges techniques	-4 873		-4 873	-4 580
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-3 060	-160	-3 220	-294

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	972	-823	149	170
- Cotisations	972	-823	149	170
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	15		15	15
Charges des sinistres	-667	641	-26	-39
- Prestations et frais payés	-670	629	-41	-57
- Charges des provisions pour sinistres	2	12	14	18
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-198	186	-12	3
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	-89	121	32	30
- Frais d'acquisition Vie	-52		-52	-59
- Frais d'administration Vie	-38		-38	-37
- Commissions reçues des réassureurs Vie		121	121	126
Charges de Placements	-3		-3	-8
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-53		-53	-54
Résultat technique de l'assurance vie	-24	126	101	117

Au 31 décembre 2023, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 89 971 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 81 652 K€, en hausse de 3,3 % par rapport à 2022 (+ 2 619 K€). Cette évolution est liée au développement des contrats collectifs.

La charge de prestations augmente du fait de la croissance du chiffre d'affaires et l'évolution haussière des dépenses de santé. De plus, l'application de la TVA sur la rémunération des gestionnaires a impacté le résultat technique.

Le résultat de technique de l'activité non-vie, net de réassurance s'établit à - 3 220 K€.

Au 31 décembre 2023, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 972 K€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 149 K€, en baisse de 12% par rapport à 2022. Les prestations payées et les provisions pour sinistres à payer sont en baisse également. Les frais sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de technique de l'activité vie, net de réassurance s'élève à 101 K€, en légère diminution par rapport à l'exercice 2022 (-16 K€).

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à - 3 119 K€ en 2023 contre -177 K€ en 2022, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Mutualia Grand Ouest

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	90 879	-12 155	78 724	70 237
- Cotisations	90 879	-12 155	78 724	70 237
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	375		375	157
Autres produits techniques	343		343	111
Charges des sinistres	-75 442	7 276	-68 166	-61 185
- Prestations et frais payés	-74 814	6 854	-67 961	-60 980
- Charges des provisions pour sinistres	-628	422	-206	-205
Charges des autres provisions techniques	-4 412	3 667	-744	-179
Participation aux résultats	-11		-11	-77
Frais d'acquisition et d'administration	-11 226	1 899	-9 327	-7 612
- Frais d'acquisition	-5 258		-5 258	-5 750
- Frais d'administration	-5 968		-5 968	-2 624
- Commissions reçues des réassureurs		1 899	1 899	762
Autres charges techniques	-2 448		-2 448	-2 781
Variation de la provision pour égalisation				0
Résultat technique de l'assurance non-vie	-1 942	687	-1 255	-1 329

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	1 534	-806	728	586
- Cotisations	1 534	-806	728	586
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	184			84
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-411	354	-57	-218
- Prestations et frais payés	-346	299	-47	-215
- Charges des provisions pour sinistres	-65	54	-10	-3
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-834	459	-375	-274
Participation aux résultats	25		25	22
Frais d'acquisition et d'administration	-179	94	-85	-56
- Frais d'acquisition Vie	-87		-87	-38
- Frais d'administration Vie	-92		-92	-29
- Commissions reçues des réassureurs Vie		94	94	11
Charges de Placements	-72		-72	-38
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				0
Autres charges techniques Vie	-23		-23	-26
Résultat technique de l'assurance vie	225	101	326	80

Au 31 décembre 2023, Mutualia Grand Ouest enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 90 879 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 78 724 K€, en hausse de 12,1 % par rapport à 2022 (+ 8 487 K€). Le développement de l'activité de courtage et les efforts du réseau commercial sont à l'origine de cette évolution.

Les charges de sinistres brutes de réassurance sont en progression de 16,8% par rapport à l'exercice 2022. La consommation toujours soutenue des dépenses de santé (impact du 100% Santé) ainsi que le fort développement expliquent cette hausse. De plus, l'intégration de la TVA sur les rémunérations des gestionnaires impacte le résultat technique.

Le résultat de souscription de l'activité non-vie, net de réassurance s'élève à – 1 255 K€.

Au 31 décembre 2023, Mutualia Grand Ouest enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 1534 K€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 728 K€, en hausse de 24,2% par rapport à 2022.

Le résultat de souscription de l'activité vie, net de réassurance s'élève à 326 K€, en hausse par rapport à l'exercice 2022 (+246 K€) du fait de nouvelles affaires bénéficiaires.

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à - 929 K€, en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement due à la progression du résultat des activités vie.

Mutualia Territoires Solidaires

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	201 748	-78 285	123 463	122 176
- Cotisations	201 748	-78 285	123 463	122 176
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	473		473	357
Autres produits techniques	310		310	80
Charges des sinistres	-164 138	59 124	-105 014	-102 351
- Prestations et frais payés	-162 848	56 707	-106 141	-105 802
- Charges des provisions pour sinistres	-1 290	2 417	1 127	3 450
Charges des autres provisions techniques	0		0	0
Participation aux résultats	-12		-12	-75
Frais d'acquisition et d'administration	-35 637	21 962	-13 675	-10 660
- Frais d'acquisition	-21 999		-21 999	-18 771
- Frais d'administration	-13 638		-13 638	-12 211
- Commissions reçues des réassureurs		21 962	21 962	20 322
Autres charges techniques	-4 082		-4 082	-3 679
Variation de la provision pour égalisation	0		0	0
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 1 339	2 802	1 463	5 848

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	2 688	-928	1 760	1 564
- Cotisations	2 688	- 928	1 760	1 564
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	956		956	647
Charges des sinistres	-1 580	197	-1 383	-1 097
- Prestations et frais payés	-1 528	197	-1 331	-1 071
- Charges des provisions pour sinistres	-52		-52	-26
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-1 170		-1 170	195
Participation aux résultats	772		772	-107
Frais d'acquisition et d'administration	-576	403	-173	-494
- Frais d'acquisition Vie	-421		-421	-387
- Frais d'administration Vie	-155		-155	-217
- Commissions reçues des réassureurs Vie		403	403	110
Charges de Placements	-241		-241	-202
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-49		-49	-37
Résultat technique de l'assurance vie	800	-328	472	469

Au 31 décembre 2023, Mutualia Territoires Solidaires enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 201 748 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 123 463 K€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2022 (+ 1 287 K€). L'activité et le chiffre d'affaires sont toujours en hausse malgré une baisse des activités de fronting et d'acceptation. Le développement est majoritairement porté par le courtier grossiste REPAM.

Ces évolutions sont peu significatives pour la marge brute de la mutuelle qui reste stable (les P/C étant maîtrisés). En revanche, la structure de frais varie défavorablement puisque les frais (gestion, administration et acquisition) augmentent de 3 015 K€ et impactent directement la marge technique nette.

Le résultat de souscription de l'activité non-vie, net de réassurance s'élève à 1 463 K€.

Au 31 décembre 2023, Mutualia Territoires Solidaires enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 2 688 K€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 1 760 K€, en hausse de 12,5% par rapport à 2022. L'augmentation sensible de l'activité vie provoque une hausse des provisions mathématiques atténuée par la hausse des taux.

Le résultat de souscription de l'activité vie, net de réassurance s'élève à 472 K€, en légère hausse par rapport à l'exercice 2022 (+3 K€).

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à 1 935 K€ en 2023 contre 6 317 K€ en 2022, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Union de Réassurance Mutualia

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	45 847	-26 713	19 134	13 830
- Cotisations	45 847	-26 713	19 134	13 830
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	11	0	11	-114
Autres produits techniques	6	0	6	873
Charges des sinistres	-46 966	18 813	-28 152	-16 070
- Prestations et frais payés	-45 167	17 239	-27 928	-16 981
- Charges des provisions pour sinistres	-1 799	1 574	-225	911
Charges des autres provisions techniques	173	-114	59	118
Participation aux résultats	0	0	0	0
Frais d'acquisition et d'administration	-336	12 279	11 943	1 626
- Frais d'acquisition	-336	0	-336	-263
- Frais d'administration	0	0	0	0
- Commissions reçues des réassureurs	0	12279	12279	1889
Autres charges techniques	-1 877	0	-1 877	-773
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-3 142	4 265	1 123	-511

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	823	-823	0	2
- Cotisations	823	-823	0	2
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	7		7	11
Autres produits techniques	36		36	36
Charges des sinistres	-713	580	-133	-217
- Prestations et frais payés	-750	617	-133	-338
- Charges des provisions pour sinistres	37	-37	0	121
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-200	249	49	-181
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	0	86	86	95
- Frais d'acquisition Vie	0	0	0	-1
- Frais d'administration Vie	0	0	0	0
- Commissions reçues des réassureurs Vie	0	86	86	96
Charges de Placements	-6		-6	-31
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-15		-15	-29
Résultat technique de l'assurance vie	-68	92	25	-314

Au 31 décembre 2023, l'Union de Réassurance Mutualia enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 45 847 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 19 134 K€, en hausse de 38 % (+ 5 304 K€) par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par le développement des acceptations externes.

Le résultat technique de l'activité non-vie net de réassurance atteint 1 123 K€. Il s'explique principalement par la souscription d'un nouveau traité de réassurance et par une hausse des frais de réassurance sur les acceptations internes.

Le résultat de souscription de l'activité vie, net de réassurance, s'élève à 25 K€. Ce risque est fortement rétrocédé.

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à 1 148 K€ en 2023 en hausse par rapport à l'exercice précédent.

CPAMIF

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2023	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Cotisations acquises	10 815	- 8 924	1 891	2 057
- Cotisations	10 815	- 8 924	1 891	2 057
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	0	0	0	0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	3	0	3	8
Autres produits techniques	318	0	318	292
Charges des sinistres	- 10 312	8 770	- 1 542	- 1 849
- Prestations et frais payés	- 10 340	8 740	- 1 600	- 1 867
- Charges des provisions pour sinistres	29	30	59	19
Charges des autres provisions techniques	0	0	0	0
Participation aux résultats	0	0	0	0
Frais d'acquisition et d'administration	- 230	111	- 119	- 142
- Frais d'acquisition	- 53	0	- 53	- 78
- Frais d'administration	- 177	0	- 177	- 163
- Commissions reçues des réassureurs	0	111	111	100
Autres charges techniques	- 670	0	- 670	- 749
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 76	- 44	- 119	- 383

Au 31 décembre 2023, CPAMIF enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 10 815 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 1 891 K€, en baisse de 8 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du volume de cotisations des contrats individuels de - 166 K€.

Le résultat technique de l'activité non-vie net de réassurance s'élève à -119 K€ contre - 383 K€ en 2022. Bien que ce résultat reste déficitaire, il est en amélioration en raison de la baisse des autres charges techniques.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Catégories de placements

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent, par leur nature, à des risques sur des courtes, moyennes et longues périodes. En conséquence, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de moyen ou long terme, principalement obligataires. Son portefeuille est également composé, dans des proportions moindres, d'actions qui en dynamisent la rentabilité.

Le portefeuille d'investissement du Groupe Mutualia est composé, au 31 décembre 2023, des catégories d'actifs présentées dans le tableau ci-après :

Catégories d'actifs	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	+/- valeurs latentes	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	+/- valeurs latentes
Participation	1 538	1 716	178	3 818	3 977	159
Immobilier	42 557	47 403	4 846	44 020	48 450	4 430
Action	978	1 080	102	686	720	34
Obligations	145 434	138 882	-6 552	133 660	120 875	-12 786
Dont obligations d'Etat	7 774	7 260	-514	9 027	7 969	-1 058
Dont obligations d'entreprise	137 659	131 622	-6 038	124 633	112 905	-11 728
Organismes de placement collectif	56 503	57 088	586	51 726	51 748	22
Dépôts	19 827	20 170	343	14 727	15 110	383
Autres placements	15 382	17 201	1 818	17 389	19 741	2 352
Autres actifs	8 448	0	-8 448	8 744	0	-8 744
Total de l'investissement	290 668	283 540	-7 127	274 770	260 621	-14 150

Le volume total des placements est à la hausse passant de 260,6 M€ au 31/12/2022 à 283,5 M€ au 31/12/2023, en valeur de marché. A titre d'information, l'assiette intègre également les immeubles issus des SCI et SCPI détenues par les affiliées à l'UMG, qui auparavant été intégrés en participation. Les placements obligataires ont augmenté sur l'exercice du fait d'investissements significatifs sur le marché obligataires en 2023 afin de saisir des opportunités de marché.

A.3.2. Résultat financier

Le tableau suivant présente le résultat financier du Groupe Mutualia :

En K€	2023	2022
Charges financières	4 331	5 429
Produits financiers	11 524	8 547
Résultat financier	7 193	3 118

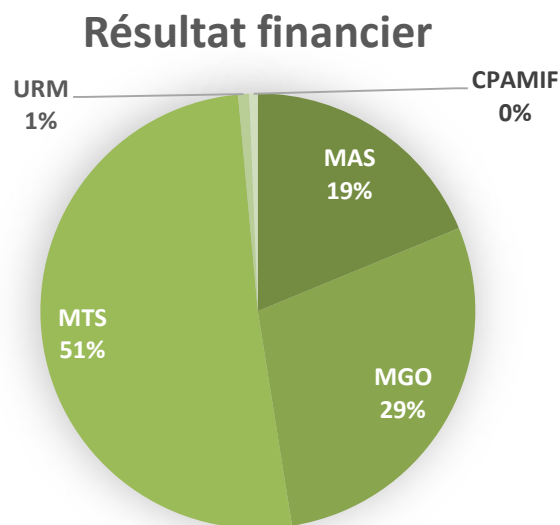
En 2023, le résultat financier total du Groupe Mutualia augmente de 4 M€ par rapport à 2022. Cette évolution résulte de l'évolution des résultats financiers respectifs des différentes entités affiliées :

- Le résultat financier de Mutualia Alliance Santé est en progression par rapport à l'exercice précédent. En relation avec la hausse des taux, les charges financières sont en forte baisse. En effet,

une importante moins-value avait été réalisée sur l'exercice 2022 (ainsi qu'une dotation de provision pour dépréciation durable).

- Le résultat financier de Mutualia Grand Ouest est en hausse en 2023. Cette hausse traduit la bonne dynamique financière de l'année malgré un contexte économique difficile. Le résultat de SEP (Stratégie Euro Prestige) ainsi que les bonnes orientations stratégiques dans le choix des placements contribuent également à cette évolution. Les charges financières sont en diminution par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat financier de Mutualia Territoires Solidaires, sur 2023, augmente de 53 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse des taux a permis l'amélioration du rendement du portefeuille obligataire (+ 60 points de base en un an) et la réalisation d'arbitrages en fin d'année contribuent à optimiser le résultat financier.
- Le résultat financier de l'Union de Réassurance Mutualia s'améliore fortement sur l'exercice. Cette évolution trouve son origine dans le fait que 2022 a été marqué par la réalisation d'importantes moins-values, mais aussi une réallocation d'actifs générant un résultat positif en 2023.
- Le résultat financier de CPAMIF sur 2023 est en hausse passant de 39 K€ en 2022 à 67 K€ en 2023. La campagne de réallocation des actifs est à l'origine de cette progression.

La répartition du résultat financier entre les différentes entités du Groupe est la suivante :



A.4. Résultat des autres activités

Les mutuelles du Groupe Mutualia réalisent des opérations d'intermédiation pour notamment CNP ASSURANCES, Alptis, UMANENS et REPAM.

En 2023, le Groupe Mutualia a perçu 170 K€ au titre de l'activité d'intermédiation réalisée par Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest et Mutualia Territoires Solidaires contre 147 K€ en 2022.

Cette activité enregistre :

- Une hausse du résultat pour Mutualia Alliance Santé en lien avec l'augmentation des commissions d'apports Umanens ;
- Une hausse du résultat des autres activités pour Mutualia Grand Ouest en lien avec l'augmentation des commissions d'apport Umanens et AMFOR ;
- Une stabilisation pour Mutualia Territoires Solidaires ;

En K€	2023	2022	Evolution en %
Mutualia Grand Ouest	64	51	25%
Mutualia Alliance Santé	91	81	12%
Mutualia Territoires Solidaires	15	15	-
Total	170	147	16%

A.5. Résultat global

Le résultat global du Groupe Mutualia s'élève à 5 088 K€ pour l'exercice 2023 en augmentation de 200 K€ par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de la hausse du résultat des autres activités annexes sur l'exercice généré par les entités non assurantielles du Groupe.

En K€	2023	2022
Résultat technique non-vie net	289	5 993
Résultat technique vie net	853	81
Résultat financier	5 607	2 516
Autres éléments non-techniques	-1 712	-997
Résultat exceptionnel	177	1 338
Résultats des autres activités	1 150	23
Impôts sur les sociétés	-1 106	-3 720
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINE	5 256	5 232
Résultat Minoritaire	-169	-345
RESULTAT NET (part du groupe)	5 088	4 887

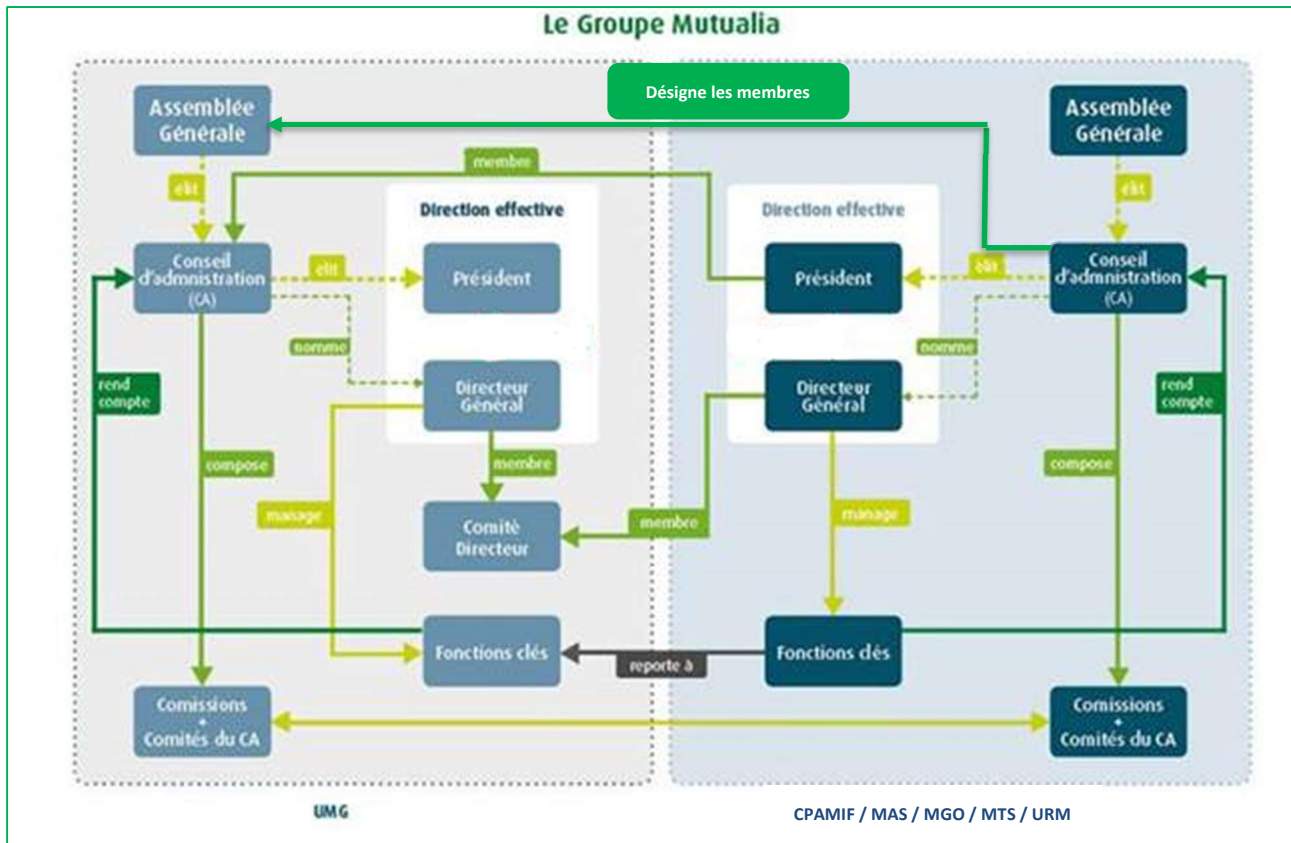
A.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à relever concernant l'activité et les résultats du Groupe Mutualia.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est organisé ainsi :



Le Groupe Mutualia est construit sur des valeurs qu'il s'attache à porter au quotidien.

Ces valeurs ont pour objectif la recherche de l'intérêt des adhérents et pour ambition l'accompagnement tout au long de leur vie : solidarité, proximité, disponibilité.

- Une gouvernance fondée sur des principes démocratiques

Le Groupe Mutualia se distingue des autres organismes assureurs, notamment par son mode de gouvernance mutualiste. Ainsi, les entités du Groupe Mutualia, sont administrées par leurs adhérents.

Les adhérents de chaque mutuelle du Groupe élisent les délégués qui les représentent à l'Assemblée Générale et procèdent à l'élection, parmi les membres participants et les membres honoraires, des administrateurs qui participent au Conseil d'administration. S'agissant de l'Union de Réassurance Mutualia, ce sont les Conseils d'administration des mutuelles adhérentes qui désignent leurs délégués à l'Assemblée générale de l'Union, laquelle élit, parmi ses membres, les administrateurs qui composent son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de chaque entité désigne alors des représentants en son sein à l'Assemblée générale de l'UMG laquelle procède à l'élection, en son sein, du Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe, entité faîtière du Groupe Mutualia.

Ces principes de fonctionnement démocratiques placent l'adhérent au centre de l'ensemble des décisions du Groupe et structurent le pilotage du Groupe, l'articulation entre ses différents membres et garantissent, grâce à leur cohésion qu'ils génèrent une sécurité mutuelle qui prévoit, entre autres, le déploiement de la solidarité financière en cas de nécessité entre les affiliées.

- Un système de gouvernance structuré et cohérent

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia, regroupe un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et de schémas de validation. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques des entités du Groupe est en parfaite cohérence avec leurs valeurs mutualistes.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe Mutualia et de ses entités sont partagées, débattues et validées selon plusieurs échelons de responsabilités.

Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision au sein du Groupe Mutualia, une gouvernance cohérente est organisée autour :

- Du Conseil d'administration et de la Direction opérationnelle qui portent la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ;
- De Dirigeants Effectifs qui mettent en œuvre la stratégie et peuvent engager leur structure auprès des tiers ;
- Des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs domaines spécifiques ;
- D'une comitologie favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité tant au niveau de chaque entité affiliée qu'au niveau du Groupe dans son ensemble.

Ce système centré sur l'intérêt des adhérents, garantit l'indépendance et participe de la solidité du Groupe, de la transparence et de la collégialité de ces décisions, et donc la rigueur et la pérennité de sa gestion.

Il repose sur et garantit le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes ;
- Le principe de la personne prudente : le Groupe veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

B.1.1. Conseil d'administration

a) Composition du Conseil d'administration

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia ainsi que les entités affiliées sont chacune administrées par un Conseil d'administration dont les membres sont élus par les délégués composant son Assemblée Générale. Ils sont élus pour des mandats :

- D'une durée de deux ans pour l'URM ;

- D'une durée de six ans pour la CPAMIF, MAS, MGO, MTS et l'UMG.

Le renouvellement des Conseils d'administration intervient :

- En intégralité, à l'échéance des mandats, pour l'URM et MTS ;
- Par moitié tous les 3 ans pour la CPAMIF,
- Par tiers, tous les deux ans, pour MAS, MGO et l'UMG.

Les mandats et fonctions détenus par les administrateurs dans d'autres organismes font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul des mandats et du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du Groupe Mutualia.

b) Missions du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration du Groupe Mutualia exercent leurs pouvoirs respectifs conformément aux dispositions de leurs statuts, de la convention d'affiliation et de la législation en vigueur.

Le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe Mutualia et prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement du Groupe. Il exerce pleinement ses obligations de contrôle et de vérification, par l'intermédiaire, le cas échéant, de ses différents comités et commissions.

A ce titre, le Conseil d'administration définit les principes directeurs en matière de stratégie, de prise de risque, de placements et de réassurance du Groupe Mutualia.

Les compétences du Conseil d'administration de l'UMG Mutualia, ainsi que celles des Conseils d'administration de ses entités affiliées sont formalisées dans la politique de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

c) Les comités et commissions du Conseil d'administration

Pour exercer au mieux ses missions les Conseils d'administration des organismes constituant le Groupe Mutualia s'appuient sur des comités ou des commissions qu'ils constituent en leur sein.

Les comités et commissions sont des instances d'aide à la décision du Conseil d'administration. Ils préparent et approfondissent les travaux sur leur périmètre d'activité en vue d'émettre des avis, propositions ou recommandations au Conseil. Le fonctionnement de chaque comité et commission est précisé dans la politique écrite de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

<p>Comité d'audit ⁽¹⁾</p>	<p>Le Comité d'audit réalise l'ensemble des missions qui lui sont confiées aux termes de l'article L. 823-19 du Code de commerce et de la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération du Groupe Mutualia. A ce titre, il est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre les questions relatives au contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes combinés par les Commissaires aux Comptes ; ○ s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies au code de commerce ; ○ suivre l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, notamment en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ; ○ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ; ○ approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce ; ○ procéder à l'examen des rapports narratifs : SFCR et RSR ; ○ émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ; ○ examiner a posteriori les politiques du contrôle interne, des fonctions conformité et audit interne, de qualité des données. ○ auditionner le Responsable de la Fonction clé Audit interne.
<p>Comité des risques ⁽¹⁾</p>	<p>Le Comité des risques a notamment pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la conformité ; ○ examiner régulièrement la cartographie des risques ; ○ examiner les indicateurs sur le suivi des risques et le suivi des reporting de risques groupe (notamment ceux de la solidarité financière) ; ○ examiner les politiques écrites de gestion des risques, de gouvernance des produits, de reporting, de souscription, provisionnement, réassurance, de sous-traitance, de continuité d'activité, de gestion de fonds propres ; ○ suivre l'EIRS avec l'examen du rapport EIRS ; ○ auditionner les Responsables des Fonctions clés Gestion des risques, Actuarielle et Vérification de la conformité ; ○ surveiller la situation économique et financière de l'entité ou pour l'UMG, des affiliées.
<p>Commission Finances, Réassurance et Placements ⁽¹⁾</p>	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ examiner la politique écrite de placements du Groupe ; ○ définir et suivre les grandes lignes encadrant les investissements ; ○ définir les lignes directrices encadrant la réassurance ; ○ consolider et suivre les budgets; ○ suivre le résultat.
<p>Commission Vie et Communication Institutionnelle ⁽¹⁾</p>	<p>Elle est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre le respect des statuts ; ○ suivre le respect de la convention d'affiliation de l'UMG Mutualia ; ○ suivre le respect du règlement intérieur et proposer des modifications; ○ suivre la gouvernance et réexaminer annuellement le système de gouvernance ; ○ définir et suivre le programme de formation des élus ; ○ définir et suivre la politique de communication institutionnelle ; ○ proposer les éléments relatifs à la politique « Compétence et Honorabilité », intégrée dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération, ○ examiner la politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt ; ○ suivre la charte des administrateurs.

Commission stratégie et développement ⁽²⁾	<p>Elle est en charge, au niveau de l'UMG, des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ définir et coordonner les orientations stratégiques du Groupe ; ○ définir et coordonner le cadre de développement technique et commercial du Groupe ; ○ suivre la déclinaison opérationnelle de la stratégie du Groupe à moyen terme ; ○ suivre l'adéquation de la stratégie et du développement entre les niveaux affiliés et Groupe ; ○ assurer une revue de l'évolution de l'environnement, de la concurrence et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.
Commission tarifaire ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ définir la méthodologie de tarification ; ○ positionner des taux directeur en vue des simulations budgétaires ; ○ étudier les impacts des évolutions tarifaires ; ○ définir les taux directeurs pour présentation au Conseil d'administration.
Commission sociale et prévention ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ promouvoir l'action sociale dans le respect de la solidarité, le mutualisme et l'entraide ; ○ se prononcer sur les dossiers de demande d'aide qui lui sont soumis en tenant compte de critères définis dans le règlement de la commission ; ○ participer à l'organisation et au financement d'actions de prévention.
Commission Partenariat ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner les orientations stratégiques liées au partenariat ; ○ Assurer une revue de l'évolution de l'environnement et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.

⁽¹⁾ Comité/commission existant tant au niveau de l'UMG qu'au niveau des entités affiliées

⁽²⁾ Comité spécifique à l'UMG

⁽³⁾ Comité/commission existant au sein de tout ou partie des entités affiliées

d) Les Conseils d'administration des entités du Groupe Mutualia

Entités	Composition du Conseil d'administration	Evènements marquants sur l'exercice
Mutualia Alliance Sante	35 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cooptation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire ; ○ Renouvellement des désignations de 9 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'UMG et de 6 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'URM ; ○ Renouvellement des Commissaires aux Comptes.
Mutualia Grand Ouest	29 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Désignation d'un nouveau membre honoraire pour la MSA Mayenne Orne Sarthe.
Mutualia Territoires Solidaires	27 administrateurs	<p>Changement de gouvernance en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le 23 juin 2023, les délégués élus en mars 2023 ont procédé à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale annuelle. ○ Election du Président

Union Mutualiste de Groupe Mutualia	26 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration par l'Assemblée Générale qui a également décidé de porter l'effectif à 26 administrateurs et procédé à l'élection d'un 26ème administrateur ; ○ Élection du Président, des Vice-présidents, du Trésorier, du Secrétaire Général et des membres du Bureau pour 2 ans ; ○ Cooptation de trois nouveaux membres du Conseil d'administration suite aux élections au sein de Mutualia Territoires Solidaires et à une démission.
Union de réassurance Mutualia	15 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement du Conseil d'administration (à l'échéance du mandat de deux ans) ; ○ Élection du Président et des Vice-présidents ; ○ Suite aux élections au sein de Mutualia Territoires Solidaires et à deux démissions, cooptation de trois nouveaux membres du Conseil d'administration.
CPAMIF	13 administrateurs	Il n'y a pas de faits marquants en 2023 pour la CPAMIF relativement à son conseil d'administration.

B.1.2. Direction effective

La Direction effective de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est assurée par :

- Le Président du Conseil d'administration : M. Francis OUVRARD ;
- Le Dirigeant Opérationnel : M. Alain PLOUZENNEC.

Les dirigeants effectifs des entités du Groupe sont les suivants :

Entités	Président du Conseil d'administration	Dirigeant Opérationnel
Mutualia Alliance Sante	M. Dominique RAINTEAU	M. Jérôme REBOUL
Mutualia Grand Ouest	M. Stéphane LUCEREAU	Mme Isabelle GIRAUD
Mutualia Territoires Solidaires	M. Christophe HERVY	M. David SALAT
Union de réassurance Mutualia	M. Stéphane LUCEREAU	M. Alain PLOUZENNEC
CPAMIF	Mme Rolande BEHR	Mme Christèle NANOT

Les dirigeants effectifs sont associés à tous les processus de prises de décisions importantes et stratégiques.

Le Conseil d'administration définit les cas dans lesquels les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés de manière à garantir la continuité de la Direction effective de l'UMG ou des entités affiliées.

Le Directeur Général est le Dirigeant Opérationnel. Il est nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le Conseil d'administration lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle. Le Directeur Général exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci et dans la limite de la délégation qui lui est consentie. Il représente l'entité dans ses rapports avec les tiers.

Il participe à la définition de la stratégie, assure la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le Conseil d'administration et rend compte de sa gestion devant le Conseil.

Le Groupe opère selon le principe des quatre yeux. Aucune décision significative ne peut être prise par une personne seule. Les décisions sont prises par le Président et la Direction Générale, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise d'assurance (AMSB) assumant la responsabilité finale du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

B.1.3. Organisation des fonctions clés

Conformément aux exigences de la réglementation Solvabilité II, quatre Responsables de fonctions clés ont été nommés au sein de l'UMG Mutualia :

- **Fonction Audit interne** : conformément à l'article 271 du règlement délégué, elle a notamment pour mission d'évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et des autres composantes du système de gouvernance. Pour cela, elle :
 - établit et met en œuvre un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir qu'elle communique au Conseil d'administration ;
 - émet des recommandations et s'assure du respect des décisions prises sur la base de ces recommandations.

- **Fonction Gestion des risques** : conformément à l'article 269 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - procéder à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité portant notamment sur :
 - le besoin global de solvabilité ;
 - le respect permanent des exigences de capital ;
 - l'écart entre le profil de risque et les hypothèses définies.
 - identifier, évaluer et suivre l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses affiliées sont exposés ;
 - assurer le suivi du système de gestion des risques ;
 - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration sur les questions de gestion des risques.

- **Fonction Vérification de la conformité** : conformément à l'article 270 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - conseiller la Direction Effective et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
 - évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations réalisées par le Groupe ou ses affiliées, identifier et évaluer le risque de non-conformité associé ;
 - vérifier la conformité des opérations par la mise en œuvre d'un plan de conformité.

- **Fonction Actuarielle** : conformément à l'article 272 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - garantir la justesse des méthodologies et modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
 - apprécier la suffisance et la qualité des données ;
 - superviser les calculs notamment de provisions techniques et comparer les meilleures estimations ;
 - donner un avis sur les politiques de souscription et de réassurance.

Les entités du Groupe Mutualia ont la possibilité de nommer leurs propres Responsables de fonctions clés ou de faire appel à ceux désignés au niveau de l'Union Mutualiste de Groupe.

Le tableau ci-dessous détaille les Responsables de fonctions clés désignés au sein des différentes entités :

Entités	Audit Interne	Gestion des Risques	Actuarielle	Vérification de la Conformité
Mutualia Alliance Sante	Mme Claire VAN DE WIELE	Mme Lucie LECARDONNEL	M. Benjamin ABBOU jusqu'au 30/08/2023 puis Mme Eva AMAR par interim	Mme Samira CHOUPIN
Mutualia Grand Ouest	M. Edgar HENRIQUES	Mme Johanne CABON	M. Yoann FRAVALO	Mme Sonia GABARRET
Mutualia Territoires Solidaires	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Sydney VILLEVEILLE	Mme Valérie MELUT
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Benjamin ABBOU jusqu'au 30/08/2023 puis Mme Eva AMAR par interim	Mme Céline LE GRAND
Union de Réassurance Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Benjamin ABBOU jusqu'au 30/08/2023 puis Mme Eva AMAR par interim	Mme Céline LE GRAND
CPAMIF	M. Thierry BAUCHER	M. Daniel AIDAN	M. Benjamin ABBOU jusqu'au 30/08/2023 puis Mme Eva AMAR par interim	Mme Isabelle VIO

Les Responsables des Fonctions clés ont :

- un lien direct avec les instances dirigeantes : les Responsables des Fonctions clés ont un accès direct aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'administration. Ils sont par ailleurs auditionnés, a minima, une fois par an par le Conseil d'administration, ou par un comité ou une commission de celui-ci afin notamment de présenter le rapport d'activité lié à la fonction clé occupée ;
- un positionnement adapté à leur responsabilité dans l'entreprise : afin qu'ils puissent exercer avec objectivité, impartialité et indépendance, les Responsables des Fonctions clé sont, au titre de la fonction clé, directement rattachés au Directeur Général (Dirigeant opérationnel). Ils disposent d'un accès sans restriction à l'ensemble des informations nécessaire à l'exercice de leurs missions et peuvent communiquer avec tout membre de l'organisme ;
- une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles ;

Ils répondent par ailleurs aux exigences d'honorabilité et de compétence spécifiées par la politique écrite de gouvernance.

D'un point de vue organisationnel, les Responsables des Fonctions clés de l'UMG ont un rôle de pilotage et de supervision fonctionnelle des Fonctions clés des entités affiliées comme défini dans la politique écrite de gouvernance.

Les Responsables des Fonctions clés de l'UMG fournissent un cadrage annuel des principaux travaux attendus (calendriers, formats, livrables) et mettent en place les dispositifs de contrôle, de maîtrise des risques, de vérification de la conformité en adéquation avec la stratégie et les enjeux du Groupe et de ses entités. Cette cohérence permet à de nombreux travaux réalisés ou en cours de s'appliquer à l'identique à l'UMG et à ses entités affiliées.

Le Responsable de fonction clé de l'UMG supervise la fonction clé de son domaine, au niveau de chaque entité et, s'assure, de la correcte mise en œuvre des attendus grâce :

- à une information préalable du Conseil d'administration de l'UMG en cas de changement du responsable d'une fonction clé d'une entité ;
- à la déclinaison effective des politiques Groupe la concernant ;
- à l'examen annuel du plan de contrôle ;
- aux échanges réguliers avec le Responsable de la Fonction clé de l'entité ;
- au reporting réalisé par chaque Fonction clé de l'entité selon les critères définis par l'UMG (avancement des missions, suivi des tâches) ;
- au respect du cadre de référence méthodologique défini par l'UMG (procédures, politiques écrites,...) ;
- à la communication des rapports et divers livrables produits par les fonctions clés des entités.

La notification à l'ACPR des Responsables des fonctions clés de l'ensemble des entités du Groupe Mutualia se fait dans le respect de la réglementation en vigueur.

B.1.4. Adéquation du système de gouvernance

Au regard des risques portés par le Groupe Mutualia le système de gouvernance mis en place au niveau de l'UMG et de ses entités affiliées est adapté et cohérent avec les caractéristiques de leurs activités.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est revu annuellement et fait l'objet d'un suivi régulier au travers :

- des rapports des Fonctions clés ;
- du dispositif de contrôle interne ;
- du dispositif de gestion des risques ;
- de l'élaboration des rapports narratifs ;
- de la mise à jour et de la validation de la documentation et notamment des politiques écrites.

Le Conseil d'administration du Groupe Mutualia dispose ainsi d'une vue d'ensemble pertinente sur l'activité, la gouvernance et le profil de risque de l'organisme.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est ainsi adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.5. Changements et faits marquants survenus sur la période en matière de gouvernance

Au cours de l'exercice 2023, l'Assemblée générale de l'**Union Mutualiste de Groupe Mutualia** a procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

Elle a, par ailleurs, décidé de porter l'effectif de son Conseil de 25 à 26 administrateurs et procédé dans ce cadre à l'élection d'un 26^{ème} membre du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des neuf membres du Bureau à l'échéance de leur mandat de deux ans, avec l'élection d'un nouveau Secrétaire Général - Monsieur Michel HEIMANN.

Le Conseil d'administration a également procédé à la cooptation de trois nouveaux membres du Conseil d'administration - Mesdames Muriel DARFEUILLE et Marie-Odile SORLIER et Monsieur Jean-Paul LE METAYER.

La **mutuelle CPAMIF** continue son intégration au sein du groupement à laquelle elle s'est affiliée.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration de **Mutualia Alliance Santé** a procédé au renouvellement des désignations de 9 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'UMG et de 6 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'URM.

Début janvier 2023, M. BOIX a été coopté en remplacement de M. COUILLAUD et en novembre 2023, M. BLOUIN a démissionné du poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer au mandat de Co-commissaires aux comptes, le Groupe Y et le Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés pour une durée de 6 exercices.

En 2023, **Mutualia Grand Ouest** a désigné un nouveau membre honoraire pour la MSA Mayenne Orne Sarthe. De plus, le Conseil d'Administration du 7 Décembre 2023 a validé une modification des fonctions clés (actuarielle et conformité) pour un effet au 1^{er} janvier 2024. Les désignations ont donc été réalisées auprès de l'ACPR.

Le Conseil d'administration de **Mutualia Territoires Solidaires** a organisé les élections de ses délégués fin avril 2023.

91 délégués ont été élus par les adhérents du territoire (dépouillement le 5 mai 2023) qui eux-mêmes ont élu les 27 membres du conseil d'administration le 23 juin 2023 lors de l'assemblée générale de Mutualia Territoires Solidaires. Ce même jour les membres du conseil ont élu le président, M. Christophe HERVY, le bureau et désigné les membres des différentes commissions liées au fonctionnement politique de Mutualia Territoires Solidaires.

L'Assemblée générale de l'**Union de Réassurance Mutualia** a procédé au renouvellement intégral de son Conseil d'administration, conformément aux dispositions des statuts de l'Union ; le Conseil d'administration ayant réélu le Président et les Vice-présidents de l'Union.

Le Conseil d'administration a également procédé à la cooptation de trois nouveaux membres du Conseil d'administration - Madame Joslyne MICHAUX, Messieurs Michel HEIMANN et Christian JOUAN - et désigné les représentants de l'Union à l'Assemblée générale de l'UMG.

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

Les fonctions d'administrateurs au sein du Groupe Mutualia sont gratuites. Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, les Assemblées Générales ont décidé d'allouer des indemnités au Président et aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Les administrateurs concernés établissent un compte rendu annuel des activités exercées et du passé au service de la mutuelle qui est annexé au rapport de gestion.

L'UMG Mutualia et ses entités affiliées remboursent aux administrateurs les frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfant conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité.

Le Directeur Général est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au sein de son entité de rattachement.

La rémunération des salariés est régie par la convention collective applicable à leur employeur :

- Convention collective de la fédération nationale des employeurs de la mutualité sociale agricole (FNEMSA),
- Convention collective de la mutualité,
- Convention collective des sociétés d'assurance.

La rémunération fixe est prépondérante dans le statut social global des salariés du Groupe Mutualia. Elle est déterminée dans le respect des dispositions conventionnelles, de la grille de rémunération interne, des pratiques de marché, du poste et des compétences du salarié. Elle évolue dans le cadre des dispositions et revalorisations conventionnelles et des augmentations individuelles.

La part variable de la rémunération, demeure minoritaire et est liée à la réalisation d'objectifs économiques, financiers et/ou managériaux.

Les collaborateurs qui interviennent sur des missions de développement commercial du Groupe, bénéficient eux d'un dispositif de primes sur objectifs, fixé annuellement par la Direction sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce système de primes sur objectifs est conçu de telle sorte à garantir un équilibre entre recherche de la performance individuelle et respect des intérêts des adhérents.

Ces éléments sont formalisés dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération validée annuellement par le Conseil d'administration.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les exigences et les processus mis en œuvre en matière de compétence et d'honorabilité au sein du Groupe Mutualia ont été formalisés dans le cadre d'une politique écrite identique pour l'ensemble de ses entités.

Les dispositions de cette politique s'appliquent aux administrateurs, aux Dirigeants Effectifs ainsi qu'aux Responsables des fonctions clés.

Exigence de compétence

L'analyse de la compétence est principalement réalisée en prenant en compte l'expérience professionnelle, les qualifications acquises et/ou les formations passées et futures.

Le principe de la compétence individuelle s'applique aux Dirigeants Effectifs et aux Responsables de fonctions clés pour leur domaine de responsabilité. La compétence des membres du Conseil d'administration est appréciée principalement au niveau collégial, en s'assurant de manière continue et notamment lors de chaque nouvelle nomination et lors de chaque renouvellement que le Conseil d'administration continue à disposer collectivement des compétences requises.

Au sein du Groupe Mutualia la compétence des Administrateurs, des Dirigeants Effectifs et des Responsables des Fonctions clés est évaluée sur la base des critères synthétisés par le tableau ci-après.

	Domaine de compétences
Administrateurs (évaluation principalement collective)	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, réglementation du secteur de l'assurance.
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique relatifs à l'activité, système de gouvernance et compréhension des risques, analyse actuarielle et financière, réglementation du secteur assurantiel.
Responsable Fonction Clé Audit interne	Compétences en méthodologie d'audit interne, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe et de ses entités.
Responsable Fonction Clé Gestion des risques	Vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque, vision globale de tous les risques de l'organisme et du Groupe
Responsable Fonction Clé Vérification de la conformité	Connaissances du droit assurantiel, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Responsable Fonction Clé Actuarielle	Connaissance et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières, expérience pertinente sur les normes professionnelles et autres normes applicables au Groupe.

Exigence d'honorabilité

L'honorabilité est analysée au moyen d'extrait du casier judiciaire (production du bulletin n° 3 du casier des personnes concernées), et par une déclaration sur l'honneur de non condamnation.

Fréquence d'évaluation

L'évaluation des compétences et de l'honorabilité s'effectue d'une part avant la prise (le renouvellement) de fonction / du mandat (au moyen de l'analyse du dossier transmis par chaque candidat, comprenant, de manière obligatoire l'ensemble des éléments permettant de vérifier la satisfaction des exigences de compétence et d'honorabilité) puis tout au long de l'exercice de la fonction / du mandat (transmission périodique d'éléments attestant de l'honorabilité, et évaluation périodique de la compétence).

Par ailleurs conformément à la position 2019-P-01 de l'ACPR, des diligences complémentaires sont menées lorsque la conduite professionnelle ou personnelle d'une personne concernée fait naître des doutes sur le respect de l'exigence d'honorabilité.

B.3. Système de gestion des risques (dont Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)

Le système centralisé de gestion des risques du Groupe Mutualia est décrit dans le cadre d'une politique écrite. Cette politique vise à définir les objectifs généraux du dispositif global de gestion des risques, ainsi que la gouvernance associée.

Elle répond aux exigences réglementaires, demandant aux compagnies d'assurance et aux mutuelles de se doter d'une politique de gestion globale des risques et de politiques écrites.

Cette politique est ensuite déclinée au sein des entités du Groupe, en fonction des classes de risques qui déterminent le profil de risque du Groupe.

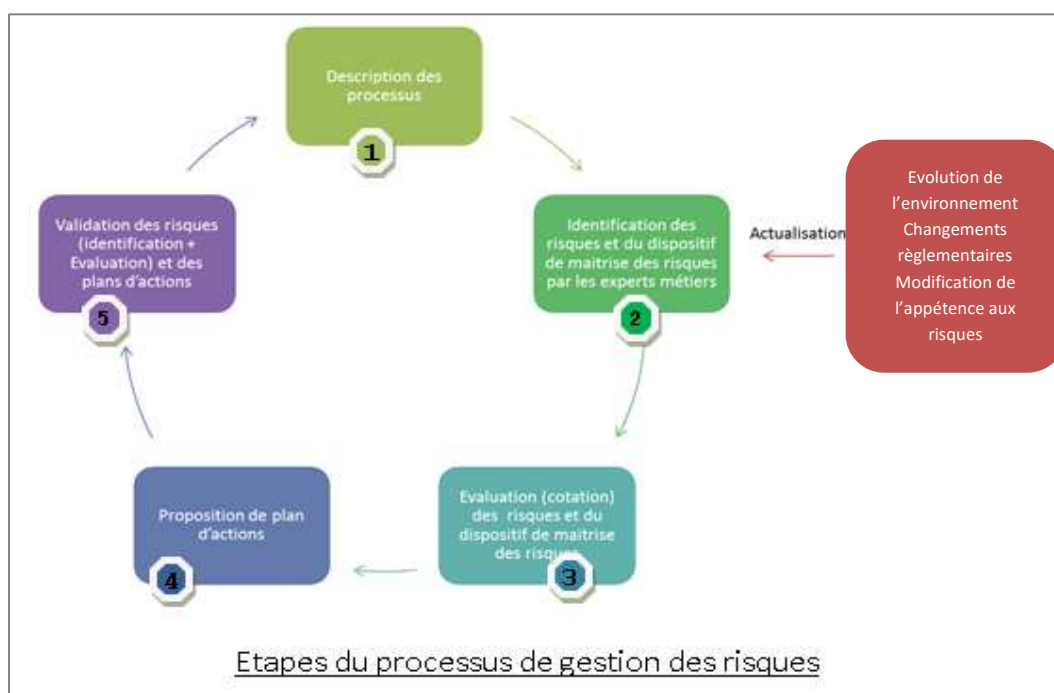
La CPAMIF est entrée dans le Groupe Mutualia a effet du 01/07/2022. Elle intègrera les process présentés ci-dessous de manière progressive durant l'exercice 2023.

B.3.1. Présentation de la démarche globale de gestion des risques du Groupe

Les objectifs de la démarche structurée mise en place par le Groupe Mutualia consistent à élaborer les principes, à définir les rôles, responsabilités, et les mécanismes principaux des dispositifs de gestion des risques.

S'appuyant sur un modèle organisationnel tourné vers la gestion des risques, une gouvernance dédiée est mise en place afin de s'assurer que les organes de direction du Groupe Mutualia et les Fonctions clés, se chargent d'organiser et d'animer le dispositif de gestion des risques. Le processus de gestion des risques est identique pour toutes les entités du Groupe.

Le schéma ci-après présente les étapes principales du dispositif :



B.3.2. Organisation de la gouvernance au sein du Groupe en matière de gestion des risques

Les principes d'organisation de la gouvernance relative à la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia sont définis dans la politique de gestion des risques. Ils prévoient notamment les processus de remontée d'informations vers la Direction et le Conseil d'administration en cas de franchissement des seuils de limite ou de tolérance aux risques définis et approuvés par les organes de décisions.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques :

a) Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia définit le niveau d'appétence aux risques et s'assure que celui-ci reflète bien les orientations stratégiques décidées et communiquées au Comité Directeur du Groupe Mutualia.

A cet effet, sont soumis au Conseil d'administration du Groupe Mutualia et à ceux des entités affiliées pour validation et suivi :

- l'ensemble des scénarios adverses à prendre en compte dans l'exercice EIRS ;
- les actions de management identifiées pour chaque scénario adverse ;
- les éléments déclencheurs de l'EIRS ;
- les résultats des exercices EIRS ;
- les reporting sur l'appétence aux risques ;
- le profil de risque ;
- l'ensemble des rapports sur les risques (EIRS, actuariel,...) ;

En outre, le Conseil d'administration :

- participe au processus EIRS et approuve les résultats ;
- promeut la diffusion de la culture des risques ;
- en cas de dépassement d'une limite, met en place les actions de management.

b) Le Comité des risques

Le Comité des risques s'assure de la mise en place et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Il établit avec le Responsable de la Fonction Clé Gestion des risques la cartographie des risques majeurs et la propose pour validation au Conseil d'administration.

Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet un avis sur les politiques écrites de gestion des risques, de reporting, de prévention et gestion des conflits d'intérêts, de gouvernance et de surveillance des produits, de souscription, de provisionnement et de réassurance, et de sous-traitance qu'il a, au préalable, examinées.

c) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit contrôle a posteriori l'efficacité de la politique de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Comité d'audit organise des missions de contrôle dites de 3^e niveau, décrites dans la partie « B.5 Audit interne ».

d) Le Comité Directeur Groupe

Le rôle du Comité Directeur Groupe, dans le cadre de la gestion des risques consiste à :

- assister les parties prenantes dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- suivre l'application de la stratégie de gestion des risques ;
- veiller à la prise en compte au sein du Groupe Mutualia des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession.

De plus, le Comité Directeur Groupe :

- sur son domaine de compétence exclusive, participe à l'identification des scénarios adverses à prendre en compte dans l'EIRS ;
- sur proposition des responsables métiers et des représentants des Fonctions clés, participe également à la définition des actions de management à mettre en œuvre lors de la survenance de ces scénarios ;
- contribue et approuve la détermination des scénarios ou combinaison de scénarios devant déclencher le processus EIRS non régulier ;
- propose pour validation les actions de management à mettre en œuvre ;
- rapporte ensuite les résultats au Conseil d'administration de l'UMG.

Le Comité Directeur Groupe ainsi que le Conseil d'administration peuvent demander à la Fonction clé Gestion des risques d'autres scénarios propres à l'activité du Groupe Mutualia.

e) La Direction Générale

La Direction Générale veille au respect de la politique définie par le Conseil d'administration en matière de gestion des risques.

Elle s'assure du respect des seuils d'appétence aux risques fixés.

f) Le responsable de la Fonction clé Gestion des risques

Le responsable de la Fonction clé Gestion des risques a en charge la coordination et la centralisation de l'ensemble des tableaux de bord des indicateurs d'appétence, tolérances et limites.

Il possède une vision transversale sur l'ensemble des seuils attribués à chaque catégorie de risque. Sur la base de l'ensemble de ces informations, il est à même de proposer un EIRS exceptionnel.

Il coordonne l'ensemble du processus EIRS en impliquant toutes les parties prenantes jugées opportunes.

Il participe également à la définition des indicateurs de limites, et alerte le Directeur Général ou le Comité Directeur lorsqu'un indicateur de pilotage a dépassé la limite opérationnelle du risque prédéfinie.

Il a en charge la coordination de la rédaction et de la mise à jour de toute la documentation liée au processus EIRS (rapport interne et externe) ainsi que sa présentation au Conseil d'administration.

Les Responsables des fonctions clés Gestion des risques du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé Gestion des risques de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

g) Les acteurs externes commissaires aux comptes ou auditeurs externes

Certains intervenants externes participent au système de gestion des risques par l'intermédiaire de diligences liées :

- A la production des informations financières : commissaires aux comptes ;
- Au respect des normes ou nomenclatures spécifiques : auditeurs externes. Les interventions des auditeurs externes, non obligatoires d'un point de vue réglementaire, sont effectuées sur commande spécifique du Groupe Mutualia ou des entités affiliées par l'intermédiaire du Conseil d'administration sur proposition du Comité d'Audit.

B.3.3. Indicateurs d'appétence de limites de risques

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risque global que le Groupe Mutualia accepte de prendre pour répondre à ses objectifs. Il s'agit de l'évaluation quantitative du niveau de risque agrégé que le Groupe Mutualia accepte de prendre sur les risques identifiés sur son profil de risque, en vue de la poursuite de son activité et de son développement.

Elle constitue le point d'équilibre entre les objectifs de développement, de rendement et les risques induits par l'activité des entités du Groupe Mutualia de manière à garantir le maintien de leurs solvabilités respectives.

Le cadre d'appétence du Groupe est défini par le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia.

Le cadre d'appétence des entités affiliées, défini par leurs Conseils d'administration respectifs, s'inscrit dans celui du Groupe.

a) Indicateurs d'appétence

L'appétence aux risques du Groupe Mutualia et de ses entités affiliées a été définie comme une perte correspondant au risque décennal soit une perte de 50% de son besoin global de solvabilité.

b) Fréquence et mise à jour de l'appétence et des limites des risques

Le cadre d'appétence aux risques est mis à jour systématiquement en même temps que le profil de risque. Il fait l'objet d'une révision lorsque les niveaux préalablement définis ne sont pas en ligne avec les objectifs fixés.

La fréquence de mise à jour est a minima annuelle et doit faire l'objet d'une approbation par les instances dirigeantes.

B.3.4. Outils supports au suivi et à la gestion des risques

a) Un outil central : la cartographie des risques

Deux approches ont été retenues par le Groupe Mutualia pour l'identification des risques :

- Une approche dite « Top-down » au travers de l'analyse des risques majeurs ;
- Une approche dite « Bottom-up » (approche par processus) par des travaux dits de « mapping ».

Ces deux approches complémentaires permettent à la fois d'avoir une vision du top management et une vision opérationnelle des risques encourus et ainsi de disposer d'une « cartographie tous risques » essentielle à une gestion efficace.

Les travaux de cartographie tous risques ont pour objet d'identifier, d'évaluer, de classer, de comparer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'impacter un produit, une ligne de métier et/ou le Groupe Mutualia dans un souci d'amélioration continue.

b) La base incidents

La démarche de collecte des incidents contribue à la cartographie des risques en permettant :

- d'identifier et de comprendre les incidents rencontrés le plus souvent par le Groupe Mutualia dans le but d'améliorer sa capacité à gérer les risques ;
- de servir de support au processus d'évaluation des risques et au dispositif de maîtrise des risques.

c) Les référentiels

Le Groupe Mutualia procède à l'identification des risques en se basant sur deux référentiels :

- le référentiel des processus du Groupe Mutualia ;
- le référentiel des risques de l'IFACI 2013 (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) publié par le Groupe Professionnel Assurance.

d) Reporting des risques

Dans le cadre de la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia, un certain nombre de reporting sont mis en place afin de garantir la transparence entre les entités affiliées et un suivi efficace et permanent des risques.

Dans ce cadre, l'UMG Mutualia réalise et partage notamment avec les entités affiliées :

- Des tableaux de suivi des risques (reprenant les différents indicateurs de suivi des risques) ;
- Un rapport EIRS unique ;
- Une cartographie des risques.

B.3.5. L'EIRS

L'EIRS Groupe est réalisé sur le périmètre de combinaison prudentiel.

a) Présentation du processus EIRS

Le processus EIRS mis en place au sein du Groupe Mutualia, a pour objectif l'évaluation :

- du Besoin Global de Solvabilité pour faire face à tous les risques matériels auxquels le Groupe Mutualia est exposé ou sera amené à être exposé à court/moyen-terme ;
- du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques ;
- de la significativité de la déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

L'évaluation du besoin global de solvabilité est conduite via l'analyse de scénarios et l'exécution de stress tests. Des actions de gestion, en cas de circonstances défavorables, sont identifiées. Leurs impacts sur la solvabilité et les différents indicateurs d'appétence sont déterminés et pris en compte dans la réalisation des scénarios.

Dans le cadre de cet exercice, le Groupe, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels il est soumis et détermine ses besoins de solvabilité.

L'EIRS est un processus de gestion des risques prospectif. Il intègre dans sa démarche, la situation actuelle du Groupe Mutualia, mais aussi toutes évolutions probables de sa situation sur un horizon temporel égal à celui du business plan, soit sur 3 ans.

L'EIRS est un véritable outil de pilotage du Groupe Mutualia qui permet notamment de valider ou amender le plan de réassurance.

b) Documentation et communication autour de l'EIRS

• Le processus EIRS

Chaque processus EIRS au sein du Groupe Mutualia est documenté et archivé.

Cette documentation comprend :

- les étapes de l'analyse des risques ;
- la justification des méthodes et hypothèses utilisées ;
- la description des stress tests réalisés ;
- les résultats et conclusions découlant du processus, à savoir, le besoin global de solvabilité sur la période du business plan et la couverture de ce besoin, mais aussi, les déviations significatives à la formule standard et les plans d'actions éventuels envisagés.

• Le rapport EIRS

Le rapport EIRS est un outil d'aide à la décision à destination du Conseil d'administration. Il permet d'objectiver un certain nombre de décisions. Il donne la possibilité de mettre en cohérence les politiques et stratégies mises en place au sein du Groupe et ses entités affiliées, mais surtout de renforcer le pilotage de l'activité.

Un rapport EIRS est présenté au minimum annuellement au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Des EIRS exceptionnels peuvent également être réalisés par l'UMG Mutualia et par ses entités affiliées, lorsqu'elles estiment que le profil de risque pourrait être modifié de façon significative à la suite de décisions internes ou de facteurs externes et notamment en cas de :

- revue du plan stratégique ;
- lancement d'un nouveau produit ;
- modification de l'organisation (fusion, regroupement, partenariats extérieurs, etc.) ;
- création d'une nouvelle activité ;
- évolution réglementaire impactant l'activité d'assurance ou de réassurance.

Conformément à la réglementation applicable, ces rapports EIRS font l'objet d'une remise systématique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

c) Choix des scénarios et actions de management

La sélection des scénarios de risques est opérée selon une méthodologie fondée sur un principe de hiérarchisation. Les différents scénarios de risques sont identifiés et hiérarchisés selon leur capacité à éloigner le Groupe Mutualia et ses affiliées de ses indicateurs d'appétence cibles. Cette identification repose sur la cartographie des risques. Deux étapes sont réalisées :

- Ordonnement par chaque entité affiliée des scénarios les plus susceptibles de l'impacter ;
- Détermination d'un score par scénario via une consolidation basée sur :
 - Les rangs attribués aux scénarios par les différentes entités du Groupe ;
 - La contribution du SCR de chaque entité à la somme des SCR de l'ensemble des entités affiliées. Les scénarios obtenant le score le plus élevé sont ainsi retenus.

Pour chaque scénario défini, des actions de management sont éventuellement identifiées. Ces actions de management doivent permettre de revenir à son appétence préalablement définie.

Des scénarios propres à chacune des entités affiliées sont également définis afin de tenir compte de leurs particularités et spécificités.

• Le modèle

La démarche décrite précédemment a servi de base au développement du modèle EIRS et à la création d'un outil spécifique à la réalisation des différents calculs et projections.

Un document formalisant le modèle EIRS du Groupe Mutualia, intitulé « Spécifications fonctionnelles », reprend les spécifications fonctionnelles de l'outil liées à la réalisation de l'exercice EIRS régulier ou non.

• Méthode de projection

L'intégration de l'univers risqué dans le modèle est réalisée selon une approche multi-déterministe. Cette approche consiste à intégrer au modèle, au-delà du scénario central, différents scénarios stressés relatifs aux principaux facteurs de risques du Groupe Mutualia.

Le bilan prudentiel est projeté dans le scénario central en fonction des hypothèses du business plan.

• Stress-tests

Dans le cadre de l'EIRS unique des chocs sont appliqués sur les hypothèses du plan d'affaires et le bilan prudentiel est réévalué.

L'application d'un choc dans le modèle peut se faire :

- soit marginalement ;
- soit de manière combinée, si la nature des chocs le permet.

Pour chaque scénario stressé, l'impact des actions de management sera pris en compte s'il y en a.

L'outil EIRS a été développé de sorte à ce que le Groupe Mutualia, puisse tester différentes modulations d'un même type de scénario et différentes modulations des actions de management correspondantes.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Mutualia est fondé sur la définition proposée par le COSO, dans sa version 2013 : « Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

Le dispositif de contrôle interne est le même pour toutes les entités du Groupe.

B.4.1. Organisation et fonctionnement du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe

Le plan de contrôle interne du Groupe Mutualia a été construit à partir des analyses de risques réalisées par une approche « Bottom-up ». Il s'applique de la même manière, dans toutes les entités du Groupe.

Les résultats des évaluations réalisées dans le cadre du plan de contrôle interne, permettent de s'assurer de la maîtrise des risques et d'identifier des zones de faiblesse et les actions correctives adéquates à mettre en œuvre.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de cinq composantes définies par le COSO, détaillées ci-après :

a) Un environnement de contrôle

Il s'agit de l'ensemble des normes, des processus et des structures qui constituent le socle de la mise en œuvre du contrôle interne dans toute l'organisation.

Un référentiel des processus a été formalisé et constitue la base des travaux concernant le contrôle interne.

b) Une évaluation des risques

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement d'occurrence aléatoire survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs de la structure. Pour déterminer la manière dont les risques sont gérés, il est nécessaire de les identifier et de les évaluer.

La cartographie des risques est révisée annuellement.

c) Des activités de contrôle

Il s'agit des actions définies pour apporter l'assurance raisonnable que les instructions pour la gestion des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont mises en œuvre.

Il faut distinguer les contrôles, dits de « premier niveau », réalisés par les équipes opérationnelles, des contrôles de « deuxième niveau », réalisés par le contrôle interne et les contrôles de « troisième niveau » réalisés par l'audit interne.

d) L'information et la communication

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des informations pertinentes et de qualité.

La qualité et la disponibilité de ces informations repose sur la pertinence des systèmes d'information. Des dispositifs de contrôle ont été mis en œuvre, plus spécifiquement, sur les informations émanant de sources externes (déléataires de gestion, établissements financiers...). Des contrôles sont notamment réalisés sur les données transmises par les prestataires en charge de la gestion des actifs des entités du Groupe Mutualia.

e) Le pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du dispositif se traduit par une animation permanente et par la réalisation d'évaluations continues ou ponctuelles, ou une combinaison des deux, permettant de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

Des outils de reporting s'appuyant notamment sur le logiciel de contrôle interne et de gestion des risques, permettent de restituer les évaluations régulières réalisées et de communiquer sur les forces et faiblesses du dispositif de contrôle interne auprès des parties prenantes.

Dans une approche traditionnelle de contrôle interne, le Groupe Mutualia a instauré trois niveaux de contrôles :

- les contrôles de premier niveau, inhérents à la conduite des activités concernent l'ensemble des acteurs ; il s'agit des contrôles réguliers (quotidiens ou hebdomadaires), qu'ils soient manuels ou paramétrés par des logiciels, s'effectuant par ligne de métier ;
- les contrôles de deuxième niveau sont réalisés par le contrôle interne qui évalue principalement les contrôles de premier niveau et qui prend des mesures correctives le cas échéant ; certains de ces contrôles peuvent être portés par l'encadrement ;
- les contrôles de troisième niveau sont du ressort de l'audit interne, fonction qui mène les contrôles périodiques et qui vérifie l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle interne permanent. Il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

B.4.2. Les acteurs du contrôle interne et leurs rôles

L'organisation du dispositif de contrôle interne repose principalement sur les acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration ;
- Le Comité d'audit ;
- Le Comité des risques ;
- La Direction Générale ;
- Le Responsable Contrôle interne ;
- La Fonction clé Gestion des risques ;
- La Fonction clé Vérification de la conformité ;
- Les responsables métiers.

B.4.3. Fonction clé Vérification de la conformité

La Fonction clé Vérification de la conformité évalue l'impact des évolutions réglementaires sur les activités du Groupe et de ses affiliées et élabore notamment un plan de conformité qui s'assure que tous les domaines significatifs sont couverts correctement, en prenant en compte leur prédisposition au risque de conformité.

La Fonction clé Vérification de la conformité de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- assurer la veille juridique ;
- veiller à la bonne application des obligations législatives et réglementaires ;
- établir des analyses évaluant les impacts de l'évolution des normes (produits, gouvernance, pratiques,...) ;
- conseil des organes dirigeants ;
- valider la conformité des produits lors de leur lancement ;
- s'assurer de la conformité des conventions d'externalisation et de sous-traitance nationales et de leur évolution notamment au regard des exigences prudentielles ;
- promouvoir une culture de conformité et d'intégrité ;
- alimenter la cartographie des risques concernant les risques de non-conformité et de réputation ;
- établir le plan de conformité.

Annuellement la Fonction clé Vérification de la conformité propose son plan de contrôle à la Direction Générale pour approbation et réalise un bilan de son activité.

Elle intervient autant que de besoin lors des réunions du Comité des risques et a minima une fois par an pour faire un point d'avancement de ses travaux.

Les Responsables des fonctions clés vérification de la conformité du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé vérification de la conformité de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO vérification de la conformité assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière de conformité. Dans ce cadre, la politique de conformité Groupe a été élaborée au sein du CTO, puis adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des affiliées. Cette politique de conformité vise notamment à définir, au niveau du Groupe Mutualia, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction clé vérification de la conformité.

B.5. Fonction clé Audit interne

La fonction clé audit interne assure une mission de contrôle de troisième niveau.

Elle exerce notamment une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et opérations de l'ensemble du Groupe, afin d'apporter une expertise objective et indépendante sur la conformité aux dispositions réglementaires et aux orientations données par l'Assemblée générale. Ses objectifs, son rôle, son organisation et ses missions sont décrits et formalisés dans la politique d'audit interne du Groupe adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des entités affiliées.

La fonction clé audit interne de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- L'élaboration du plan d'audit pluriannuel à partir de la cartographie des risques pouvant impacter l'activité de l'entité concernée et des compétences spécifiques Groupe ;
- La mise en œuvre opérationnelle du plan d'audit en accord avec l'analyse fine des activités significatives et des risques ;
- La mise en place d'évaluations, de vérifications et de contrôles réguliers au regard des exigences réglementaires et normatives ;
- La réalisation d'audits ponctuels en particulier dans le cadre des mécanismes de prévention prévus dans la convention d'affiliation ;

- L'élaboration, au terme de chaque audit mené, de recommandations à l'attention des instances de gouvernance incluant les actions correctrices à mettre en œuvre ;
- Le suivi de la mise en œuvre effective de ces recommandations ;
- La mise en place de tableaux de bord ;
- L'élaboration du rapport annuel du Responsable de la Fonction clé Audit interne.

Par ailleurs, le Responsable de la fonction clé audit interne de l'UMG est destinataire de tous les rapports d'audit produits par les organismes affiliés ainsi que des documents produits par les autres fonctions clés (cartographie des risques, résultats EIRS, plan de contrôle, méthodes de calcul, etc.).

Les Responsables de la fonction clé audit interne sont indépendants, ne cumulent aucune autre fonction clé et dispose de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions. Ils sont rattachés hiérarchiquement au Dirigeant Opérationnel de l'entité et de façon fonctionnelle au Comité d'audit.

Les Dirigeants effectifs tiennent compte de la nécessité d'assurer l'indépendance de l'auditeur interne et de lui attribuer les ressources nécessaires pour lui permettre de remplir efficacement ses missions et d'atteindre les objectifs requis.

Les Responsables des fonctions clés audit interne du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO audit interne assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière d'audit interne.

B.6. Fonction clé Actuarielle

La fonction clé actuarielle est notamment en charge de l'évaluation des provisions techniques, de la supervision des politiques de souscription et de réassurance, de l'appréciation de la suffisance de la qualité des données et du contrôle du caractère approprié des méthodologies utilisées.

La fonction clé actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- contribuer à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Le Responsable de la fonction clé actuarielle de chaque entité affiliée réalise un bilan annuel de son activité et propose son plan d'amélioration à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation.

L'ensemble de ces travaux permet la rédaction d'un rapport de la fonction clé, transmis et présenté à l'approbation du Conseil d'administration de chacune des entités affiliées.

Les Responsables de fonction clé actuarielle sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches leur incombant. Ils ne cumulent

aucune autre fonction clé et disposent de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions.

Le Responsable de la fonction clé actuarielle de l'UMG coordonne les travaux des fonctions actuarielles des entités affiliées en émettant des normes d'application de la réglementation (production d'une trame de rapport actuariel) en contrôlant la conformité des rapports actuariels produits par les entités affiliées, et en pilotant le Comité Technique Opérationnel « Actuariat ».

Ces travaux permettent la rédaction d'un rapport par le Responsable de la fonction clé actuarielle de l'UMG, transmis et présenté pour approbation au Conseil d'administration de l'UMG.

B.7. Politique de sous-traitance

En accord avec les exigences de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009, le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a adopté une politique écrite relative à l'externalisation d'activités (sous-traitance). Cette politique est répliquée au sein de chacune des entités affiliées à l'UMG.

Conformément à la réglementation en vigueur, la sous-traitance se définit comme un accord conclu entre l'une des entités constituant le Groupe Mutualia, et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, et en vertu duquel le prestataire exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité qui serait autrement exécuté par l'entité.

Dans le cadre de son activité, le Groupe Mutualia, a recours à la sous-traitance.

Depuis plusieurs années, le Groupe Mutualia a instauré une stratégie de mutualisation des moyens entre les différentes entités du Groupe afin de permettre la délégation de certaines activités au sein du Groupe. Dans certains cas, et de façon ciblée et justifiée, certaines activités sont déléguées en externe.

La sous-traitance d'une partie de son activité résulte de choix internes propres au modèle de gouvernance du Groupe Mutualia. Les raisons en sont les suivantes :

- **Modèle d'entreprise** : de par son modèle d'entreprise, le Groupe Mutualia sous-traite une partie de ses activités. En effet, la structure n'a pas la possibilité de gérer en propre l'ensemble de ses activités « cœur de métier ». La sous-traitance est donc un choix permettant de déléguer certaines parties d'activités pour des raisons stratégiques.
- **Rentabilité** : le Groupe Mutualia peut choisir de sous-traiter certaines activités pour des raisons économiques : sous-traiter certaines activités permet de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité (ex : actes de gestion « simples »).
- **Ressources** : le Groupe Mutualia peut avoir recours à la sous-traitance car le Groupe ne dispose pas des ressources en interne (outils et personnel), ou pour assurer une flexibilité (notamment en cas de suractivité).
- **Savoir-faire** : le Groupe Mutualia peut sous-traiter des activités pour lesquelles il ne possède pas le savoir-faire, tout en veillant à gérer les risques liés à cette absence de maîtrise.
- **Réduction des risques** : la sous-traitance peut être une opportunité pour réduire les risques.

Parmi les activités sous-traitées, certaines sont considérées, conformément aux dispositions de l'article R.354-7 du Code des assurances comme étant des activités critiques. La sous-traitance de ces activités doit,

en application des dispositions de la politique écrite de sous-traitance, être autorisée par le Conseil d'administration de l'entité concernée.

Les activités sous-traitées considérées comme critiques pour le Groupe Mutualia sont les suivantes :

▪ **Les calculs réglementaires Solvabilité II**

Le Groupe Mutualia et ses affiliées mènent les travaux de calculs réglementaires avec un cabinet d'Actuariat de place qui fournit les outils de calculs pour le pilier 1 et pour l'EIRS.

▪ **Gestion de portefeuille et investissement des actifs**

Une partie de la gestion des portefeuilles et des investissements des actifs est déléguée à un prestataire financier. Celui-ci fournit un reporting trimestriel des positions du portefeuille de manière à pouvoir suivre l'évolution du portefeuille qu'il gère.

▪ **La gestion des contrats, des cotisations et des prestations**

L'activité de gestion des prestations et des cotisations est principalement déléguée aux caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) des départements couverts par les mutuelles du Groupe Mutualia. Cela concerne la majeure partie des adhérents des mutuelles Mutualia.

▪ **La maintenance des Systèmes d'information et le stockage des données**

Cette compétence est déléguée par les entités affiliées, au Service Informatique de l'UMG Mutualia laquelle en subdélègue la réalisation à l'hébergeur SIGMAP.

▪ **L'Audit Interne**

Le Responsable de la fonction clé audit interne de l'UMG délègue la réalisation opérationnelle des missions à des auditeurs indépendants et compétents.

L'examen des prestataires avant contractualisation ainsi, que le suivi régulier des sous-traitants font l'objet d'un contrôle à plusieurs niveaux dans le cadre du dispositif global de contrôle interne :

- Contrôle permanent et pilotage du délégataire par les directions opérationnelles en charge des fonctions sous-traitées,
- Contrôle par les fonctions conformité, actuariat, gestion des risques,
- Contrôle périodique par les fonctions audits interne du Groupe.

Le Conseil d'administration reçoit annuellement un reporting de performance des activités et fonctions sous-traitées.

B.8. Autres informations

Aucune autre information significative susceptible d'impacter le système de gouvernance du Groupe Mutualia n'est à relever.

C. PROFIL DE RISQUE

En tant qu'entreprise d'assurance, l'activité du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques.

Les risques auxquels le Groupe Mutualia est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est proposé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'administration.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe Mutualia sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente dans le cadre des dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Ces risques sont portés par les entités affiliées, les éléments de maîtrise, de réduction ainsi que tout autre sujet de pilotage (dispositifs de contrôle et de maîtrises des risques, politiques écrites Groupe...) étant ceux définis et approuvés au niveau de l'UMG Mutualia, déclinés au sein de chaque entité.

Les risques du Groupe Mutualia sont quantifiés à partir des calculs de capital de solvabilité requis réalisés sur la base de la formule standard, selon une méthodologie et des paramètres encadrés par la réglementation pour refléter le profil de risques de la plupart des entreprises d'assurance et de réassurance du marché européen. Les analyses menées à travers les exercices d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) des entités affiliées démontrent que la formule standard est globalement adaptée au profil de risque du Groupe Mutualia.

Le profil de risque du Groupe Mutualia inclut par ailleurs des risques non évalués par la formule standard, suivis et gérés dans le cadre du dispositif global de gestion des risques.

Le profil de risque du Groupe Mutualia, est construit sur la base des modules et sous-modules de risques suivants, en regard de la formule standard définie par la Directive Solvabilité 2 et précisée par l'ACPR :

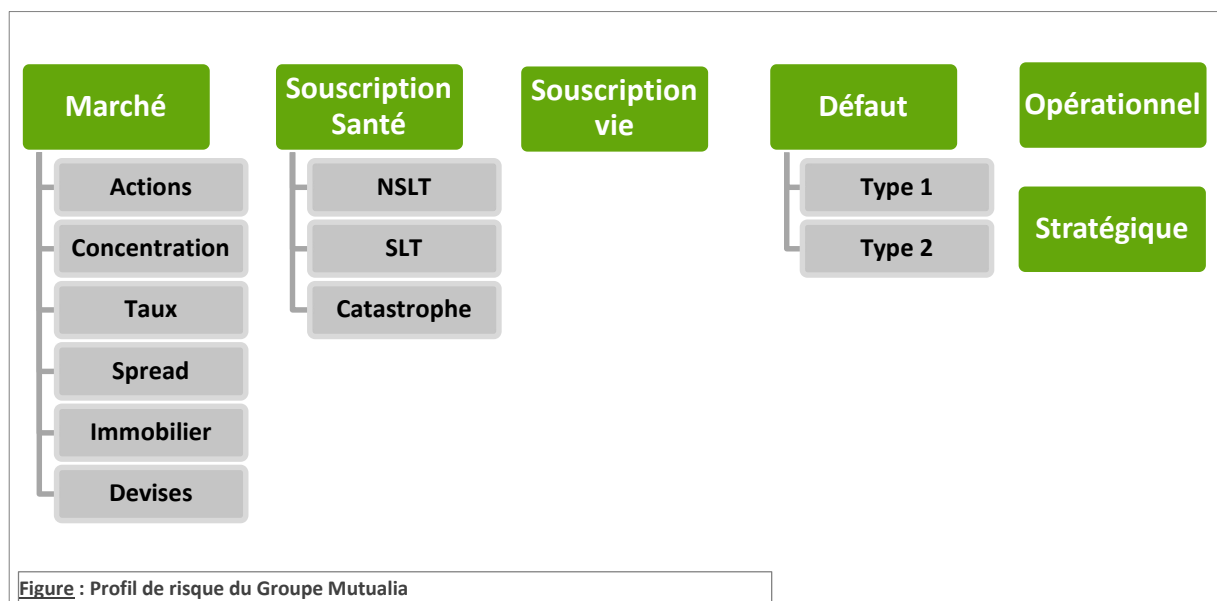
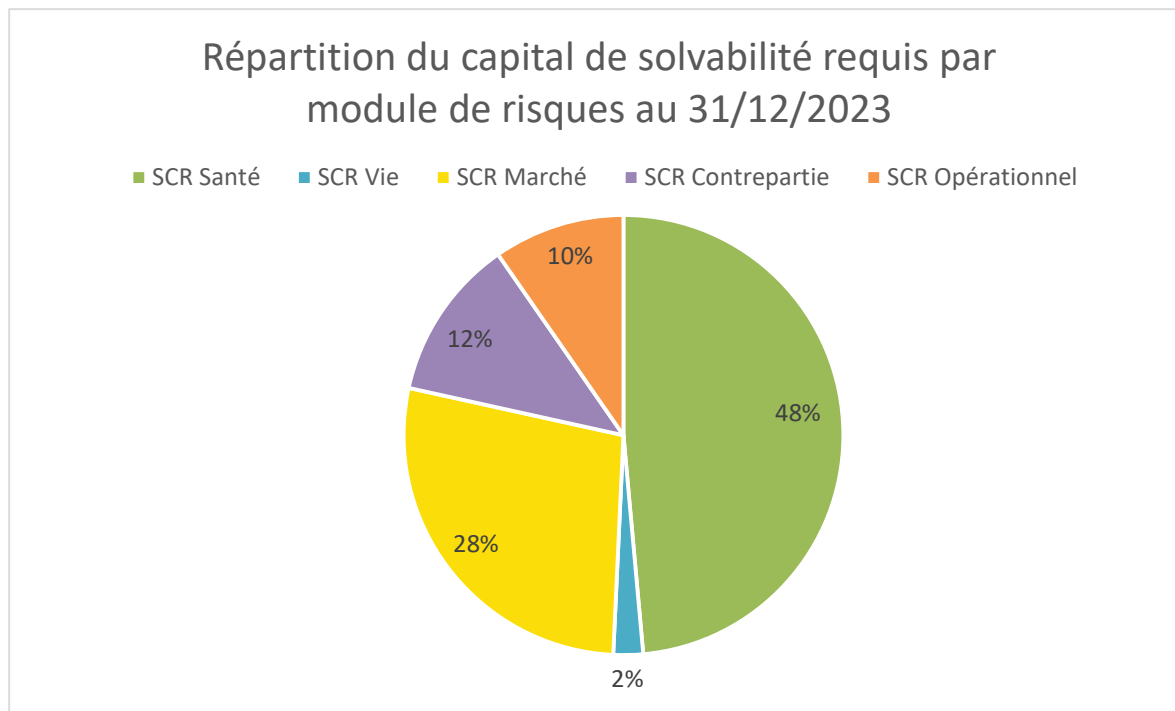


Figure : Profil de risque du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est exposé en premier lieu au risque de souscription non-vie puis au risque de marché, ces deux risques représentant près de 84% du capital requis de solvabilité de base (BSCR) avant effet de diversification.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du capital de solvabilité requis avant diversification par module de risques :



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Identification du risque de souscription au sein du Groupe Mutualia

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent à des risques d'assurance liés à :

- une tarification inadaptée aux garanties assurées : les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ;
- un provisionnement inadapté : les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes ;
- ou dans une moindre mesure, un risque de catastrophe : incertitude liée à la survenance d'évènements extrêmes et exceptionnels.

Le risque de souscription du Groupe Mutualia provient principalement de l'activité santé des entités affiliées mais également des autres risques non-vie (incapacité et invalidité) et vie (vie entière et maintien de la garantie décès dans le cadre des contrats prévoyance).

Au 31 décembre 2023, le SCR de Souscription Santé du Groupe Mutualia s'élève à 64 282 K€, le SCR Vie s'élève à 2 868 K€ avant absorption par la provision pour participation aux excédents.

Le SCR souscription santé non-vie (NSLT) a augmenté de 10 288 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement d'un très fort développement de l'activité sur cette branche, ainsi que d'une augmentation des volumes des provisions.

En parallèle, le SCR souscription santé similaire à la vie (SLT) augmente légèrement sur l'exercice. En effet, le SCR Santé similaire à la vie passe de 12,3 K€ au 31 décembre 2022 à 32,9 K€ au 31 décembre 2023.

Le SCR souscription vie est en augmentation sur l'exercice passant de 2 524 K€ au 31 décembre 2022 à 2 868 K€ au 31 décembre 2023. Cela résulte du développement de cette activité et de la hausse des frais entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023.

C.1.2. Mesure du risque de souscription

L'exposition du Groupe Mutualia aux risques de souscription est évaluée annuellement, en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire en agrégeant les sous modules qui composent le risque vie et non vie.

Le risque de souscription en santé non-vie est obtenu en agrégeant les deux sous-modules de risques qui le composent :

- **Primes et Réserves**

Le risque de primes, c'est-à-dire de sous-tarification des contrats, résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres non encore survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de primes (définies au chapitre D. du présent rapport).

Le risque de réserves résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres déjà survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de sinistres (définies au chapitre D. du présent rapport).

- **Cessation**

Le risque de cessation, ou risque de rachat, résulte de l'incertitude liée à la modélisation du comportement des assurés et des cédantes le cas échéant. Une mauvaise anticipation des comportements d'exercice de telles options se manifeste par une insuffisance des provisions de primes.

Le risque catastrophe en santé est obtenu en agrégeant les 3 sous-modules de risque qui le composent :

- **Risque d'accident de masse**

Le risque d'accident de masse correspond au risque de concentration d'un grand nombre de personnes en un même lieu et au même moment, entraînant de nombreux décès accidentels, incapacité/invalidité et traumatismes, avec un impact important sur le coût des traitements médicaux.

- **Risque de concentration d'accidents**

Le risque de concentration correspond à une concentration des expositions dans des lieux densément peuplés entraînant une concentration de décès accidentels, de cas d'incapacité/invalidité et de traitements médicaux en cas de traumatisme.

- **Risque de pandémie**

Le risque de pandémie modélise le risque résultant d'une pandémie affectant la population.

Le risque de souscription en santé vie est calculé pour les garanties invalidité. Il est obtenu en agrégeant les sous-modules de risque qui le composent :

- Longévité

Le risque de longévité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu.

- Frais

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

Le risque de souscription vie est obtenu en agrégeant les quatre sous-modules de risque qui le composent :

- Mortalité

Le risque de mortalité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement moins longtemps que prévu.

- Frais

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

- Catastrophe

Le risque de catastrophe résulte de l'incertitude liée à la survenance d'évènements extrêmes et exceptionnels, après prise en compte du programme de réassurance.

- Rachat

Le risque de rachat est le risque financier résultant de la fluctuation affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, de renouvellement ou de rachat des contrats.

C.1.3. Maîtrise et atténuation du risque de souscription

L'activité du Groupe Mutualia est encadrée par une politique de souscription, réassurance et provisionnement Groupe, déclinée au niveau de chaque entité, qui permet de maîtriser et d'atténuer le risque de souscription.

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les principales techniques de réduction des risques de souscription, mises en œuvre par le Groupe. L'élaboration d'un programme de réassurance adapté à l'activité et aux risques du Groupe Mutualia permet également d'atténuer l'exposition aux différents sous-modules qui composent le risque de souscription.

Certains engagements sont ainsi réassurés par le biais de cessions internes au Groupe (pour Mutualia Alliance Santé, Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest) et / ou externes (pour l'Union de Réassurance Mutualia principalement), dans le respect de la politique de réassurance Groupe et des dispositions de la convention d'affiliation au Groupe Mutualia. La politique de réassurance Groupe vise à définir les besoins de protection des portefeuilles des entités du Groupe et à en organiser la mise en œuvre.

Les fonds propres du Groupe Mutualia sont suffisants pour couvrir le capital de solvabilité requis pour les activités santé et vie. Dans ce contexte, le Groupe n'envisage pas la mise en place d'autres méthodes de transfert de risque.

Le SCR souscription santé représente 54% du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

Le SCR souscription vie représente 2% du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription

Le risque de souscription est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Identification du risque de marché au sein du Groupe Mutualia

Les cotisations perçues par le Groupe Mutualia, en contrepartie de son activité de souscription, sont placées sur les marchés financiers dans le respect de la politique d'investissement du Groupe Mutualia. Il en résulte un risque de marché qui se définit comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de réalisation des actifs et des passifs financiers.

La composition du portefeuille d'investissements par classe d'actif, présentée dans la section A.2. du présent rapport, ainsi que la composition de l'actif du bilan en valeur économique, présentée en annexe, donnent la mesure des expositions au risque de marché du Groupe Mutualia.

Conformément à ses principes de gouvernance et de fonctionnement, le Groupe Mutualia investit l'ensemble de ses actifs dans le respect du principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive Solvabilité II, en tenant compte de la nature de ses activités et de son exposition au risque à long terme.

Ainsi les placements du Groupe Mutualia sont principalement concentrés sur des placements à faible risque, et des placements à maturité courte (3 à 5 ans) avec possibilité de vente ou de reprise à tout moment.

La politique d'investissement du Groupe, déclinée au niveau de chaque entité affiliée, contribue à la maîtrise des risques et au respect du principe de la personne prudente (limites fixées par classe d'actifs / émetteur / ...).

De plus des mesures ont été mises en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

L'essentiel du portefeuille de placement du Groupe Mutualia est ainsi constitué d'obligations, d'actions et d'organismes de placements collectifs.

Compte tenu de ses placements, le Groupe Mutualia est exposé aux risques de marché suivants :

- risque immobilier ;
- risque de taux ;
- risque de spread ;
- risque action ;
- risque de change ;
- risque de concentration.

C.2.2. Mesure du risque de marché

Le Groupe Mutualia mesure le risque de marché en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant les différents sous-modules de risques identifiés ci-dessous :

- **Taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan, aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de passif et d'actif.

Le risque de taux d'intérêt représente 15% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification. Il est en hausse de 19% sur l'exercice du fait d'une augmentation de l'écart de duration entre l'actif et le passif du groupe, entraînant une augmentation du capital de solvabilité.

- **Action**

Le risque action résulte de la sensibilité des actifs au bilan, à une baisse de la valeur de marché des actions et participations en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une combinaison de chocs à la baisse affectant la valeur des actifs concernés.

Le risque action représente 28% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en augmentation de 10% par rapport à l'exercice précédent. Ceci est principalement dû à la hausse de la pénalité appliquée au calcul du risque à la suite de la mise à jour de l'ajustement symétrique au 31/12/2023 (+1,46% au 31/12/2023 contre -3,02% au 31/12/2022).

- **Marge de crédit ou « Spread »**

Le risque de « spread » résulte de la sensibilité des actifs au bilan aux changements affectant la marge de crédit ajoutée à la courbe des taux sans risque lors de la valorisation des obligations et prêts en portefeuille. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de la marge de crédit.

Le risque de spread représente 23% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en hausse de 5%, par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de la hausse de 14,2 M€ de l'assiette soumise au risque de spread à la suite de l'amélioration des moins-values observées sur l'ensemble du portefeuille obligataire, dû à la baisse des taux observée sur le dernier trimestre 2023.

- **Immobilier**

Le risque immobilier résulte de la sensibilité des actifs au bilan à une baisse de la valeur de marché des actifs immobiliers en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une chute instantanée de la valeur des actifs concernés.

Le risque immobilier représente 31% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il connaît une baisse de 3% par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de 1,6 M€ de la valeur de marché des investissements immobiliers du Groupe.

- **Change**

Le risque de change résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan aux changements affectant les cours de change. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base

nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant les taux de change des devises relatives aux actifs concernés.

Le risque de change représente moins de 1% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification. Ce risque reste relativement stable par rapport à l'année dernière.

- **Concentration**

Une diversification insuffisante du portefeuille d'actifs et des émetteurs de ces actifs génère, pour l'entité, un risque complémentaire aux risques de marché (action, taux, spread et immobilier), mesuré par le sous-module concentration de la formule standard.

Le risque de concentration représente 2% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en diminution de 50% par rapport à l'exercice 2022 du fait d'une hausse d'environ 11,5 M€ de l'assiette de placements soumise au risque de concentration.

Au 31 décembre 2023, le SCR marché pour le Groupe Mutualia s'élève à 36,7 M€ contre 35,2 M€ l'année précédente. Il représente 31% du capital de solvabilité de base, requis avant diversification.

Le SCR marché est en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de la hausse du SCR action et du SCR de taux.

C.2.3. Maîtrise et atténuation du risque de marché

La politique d'investissement du Groupe Mutualia encadre la stratégie d'investissement des entités affiliées.

La stratégie d'investissement définie par le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a pour objectif de dégager la meilleure performance économique à long terme tout en respectant les exigences tenant à :

- la préservation du capital,
- la maîtrise des risques financiers,
- et, à la transparence des investissements réalisés.

Les Commissions Finances, Réassurance et Placement créées par les Conseils d'administration des entités affiliées du Groupe Mutualia réalisent la sélection des placements dans le respect des dispositions de la politique de placement validée en Conseil d'administration de l'UMG (qui introduit notamment des limites d'exposition en matière de supports et d'émetteurs à risque) et du cadre général d'appétence aux risques.

Afin de s'assurer notamment que le profil de risque reste compris dans une fourchette acceptable pour le Groupe Mutualia, tout en respectant le principe de la personne prudente, le responsable de la gestion d'actifs est tenu de respecter à tout moment les limites de risques « investissement » définis dans la politique écrite de placement du Groupe.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, un suivi des placements et indicateurs du risque de marché est régulièrement réalisé.

Enfin, dans le cadre du processus EIRS des entités affiliées du Groupe Mutualia, des scénarios alternatifs au scénario central sont appliqués afin de contrôler, sur l'horizon de projection, la solvabilité de l'entité.

Les résultats de ces différents exercices ont permis de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités dans des circonstances très défavorables affectant les marchés financiers.

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne possédait aucune position hors bilan soumise au risque de marché ni contrat de sûreté.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché

Le risque de marché est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Identification du risque de défaut de contrepartie au sein du Groupe Mutualia

Dans le cadre de ses activités de souscription, toute entité affiliée peut décider de céder à des réassureurs tout ou partie des risques qu'elle a souscrits, dans une logique d'atténuation des risques. Toute défaillance des réassureurs expose donc l'entité affiliée (cédante) à la perte possible de la créance que constitue la part des réassureurs dans la charge des prestations.

D'autres créances naissent des opérations courantes de gestion de l'entité affiliée ou de sa trésorerie (créances auprès d'adhérents, avoirs bancaires, paiements à recevoir d'intermédiaires, etc...). Toute défaillance des contreparties et débiteurs expose donc l'entité affiliée à des pertes possibles.

Au 31 décembre 2023, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Mutualia s'élève à 15,7 M€ contre 11,9 M€ au précédent exercice.

C.3.2. Mesure et maîtrise du risque de défaut de contrepartie

Le risque de crédit est mesuré en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant deux types d'expositions :

- **Expositions de type 1**

Le risque de défaut de type 1 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses contrats d'assurance, ses avoirs bancaires ainsi que ses dépôts auprès de cédantes.

Les montants inscrits dans les postes « Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », « créances nées d'opérations de réassurance » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan prudentiel, en annexe du présent document, fournissent une mesure des expositions au risque de défaut des entités affiliées du Groupe et des contreparties bancaires.

• Expositions de type 2

Le risque de défaut de type 2 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses paiements à recevoir d'intermédiaires, ses créances sur les preneurs d'assurance, ses prêts hypothécaires et toute autre créance.

Afin de maîtriser le risque de défaut de ses partenaires, le Groupe Mutualia apporte une attention particulière à leur qualité et fiabilité lors de la sélection, puis suit leur solidité financière, tout au long de la relation contractuelle. Par ailleurs, conformément aux principes de fonctionnement du Groupe Mutualia, la mise en œuvre de traités de réassurance est encadrée au niveau du Groupe et permet l'application de mesures d'atténuation du risque.

Au 31 décembre 2023, les principales contreparties du Groupe Mutualia présentent un caractère suffisamment diversifié pour que la perte en cas de défaut, estimée pour chaque placement, ne constitue pas, au regard du niveau des fonds propres du Groupe, un montant de nature à menacer sa solvabilité.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Identification du risque de liquidité au sein du Groupe Mutualia

La liquidité des placements d'une entreprise d'assurance doit permettre une disponibilité permanente desdits placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable.

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ». Ainsi, le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe.

Dans le cadre de l'activité du Groupe Mutualia, il s'agit essentiellement pour les Mutuelles du Groupe, de la capacité à liquider les prestations dues à leurs adhérents et, pour l'Union de Réassurance Mutualia, à régler les soldes de réassurance aux cédantes.

C.4.2. Mesure et maîtrise du risque de liquidité

La gestion de trésorerie au sein du Groupe Mutualia est basée sur le profil de trésorerie prévisionnelle construit en fin d'année par les services financiers des entités affiliées.

En fonction des niveaux de taux d'intérêt court terme proposés, le placement de la trésorerie est arbitré entre :

- les dépôts sur les comptes à vue bancaires rémunérés ;
- la souscription de dépôts à terme étagés par échéance en fonction de l'écoulement de la trésorerie prévisionnelle ;
- le placement sur des OPCVM de trésorerie.

Le niveau minimal de trésorerie disponible est jugé suffisant pour faire face à toute exigence de remboursement compte tenu des engagements portés par le Groupe Mutualia. Il n'est donc pas nécessaire, en l'état actuel des engagements, d'augmenter le portefeuille court terme par réallocation d'une part du portefeuille long terme.

C.4.3 Evaluation prospective du risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS. Il est non significatif et bien encadré.

C.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas le bénéfice attendu inclus dans les primes futures.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1 Identification du risque opérationnel

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « *le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.* » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R. 352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « *les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation* ».

Le risque opérationnel est appréhendé de manière qualitative, et mesuré en exploitant la formule standard selon une approche forfaitaire en fonction du niveau d'activité du Groupe Mutualia.

C.5.2 Maîtrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne, le dispositif de vérification de la conformité ainsi que le dispositif d'audit interne, détaillés au chapitre « B. Système de gouvernance » du présent rapport, sont les outils privilégiés d'atténuation des risques opérationnels.

Ils contribuent à la maîtrise et à l'évaluation des processus internes, de leur implémentation et de leur contrôle.

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles et, est matérialisé au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation sont remontés dans un outil dédié. L'identification de risques opérationnels majeurs fait systématiquement l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Au 31 décembre 2023, le SCR opérationnel du Groupe Mutualia s'élève à 12,8 M€ en hausse de 1,4 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait du développement des activités du Groupe.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou de conséquences financières, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.6. Autres risques importants

Le Groupe Mutualia est également exposé à des risques stratégiques, législatifs, réglementaires et judiciaires non appréhendés dans la formule standard :

- **Les risques stratégiques** résultent de décisions prises dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et qui présentent un caractère inapproprié au regard de son environnement économique et concurrentiel. Ces risques, par nature non quantifiables, font l'objet d'un suivi particulier par les Directeurs Généraux du Groupe ;
- **Les risques législatifs, réglementaires et judiciaires** résultent d'évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles pouvant impacter la situation financière, la situation prudentielle ou l'activité de l'entreprise. Le dispositif de vérification de la conformité et de veille réglementaire contribue à anticiper et à atténuer ces risques.

C.7. Autres informations

Aucune autre information significative, ou qualifiée comme telle par le Groupe, susceptible d'impacter le profil de risque du Groupe Mutualia n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe Mutualia ont été valorisées, conformément aux normes prudentielles, à des montants pour lesquels ces dernières pourraient être échangées dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales entre parties informées et consentantes.

Le bilan Solvabilité II diffère donc du bilan comptable en norme sociale, qui inclut des éléments de valorisation avec un certain degré de prudence. De plus, les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que la norme Solvabilité II est fondée sur des valeurs de marché incluant notamment une estimation des profits futurs.

La méthode de consolidation retenue est la première méthode, citée à l'article 230 de la directive 2009/138, et correspondant à la méthode fondée sur la consolidation comptable.

Les valorisations obtenues en application de ce principe figurent en annexe de cette partie du rapport.

D.1. Actifs

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs.

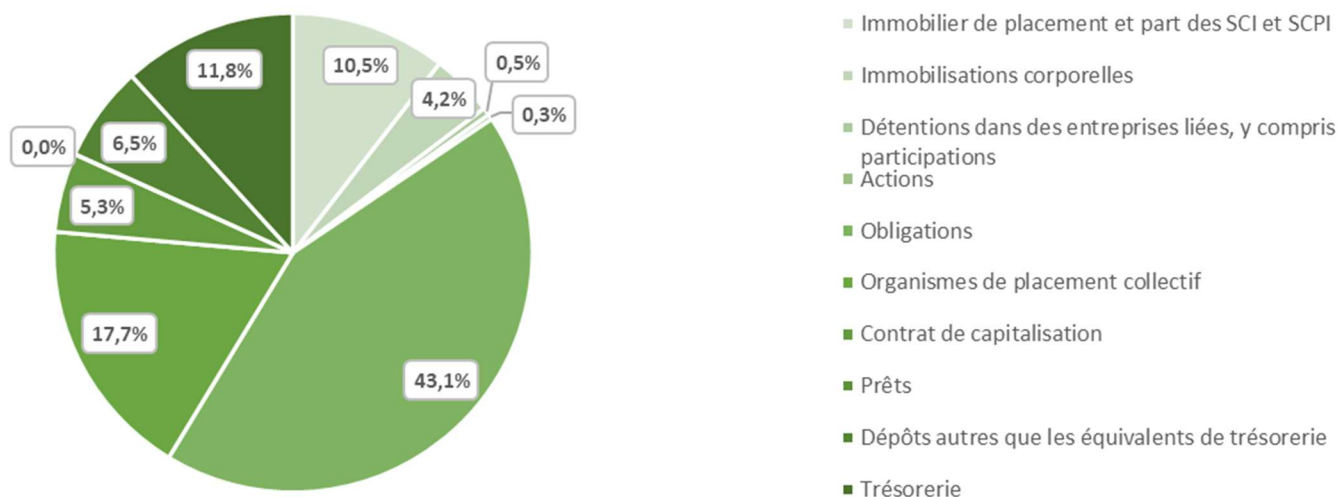
Conformément à la méthodologie de combinaison retenue, la liste des actifs détenus par le Groupe Mutualia correspond à la concaténation des actifs de toutes les entités du Groupe, de laquelle les relations intra-groupes sont éliminées. Les éléments d'actifs des entreprises du Groupe présentant un lien avec une autre entreprise du Groupe sont donc retraités. L'ensemble des actifs apparaissant au bilan des entreprises non-assurantielles est également intégré.

La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentée en section D.2.

D1.1. Les placements

Les placements du Groupe Mutualia représentent 322,2 M€ en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

Répartition des investissements en valeur de marché



• Les actions

La valorisation des actions en norme Solvabilité II correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Au total, les actions sont valorisées à 1,1 M€ au 31/12/2023, soit 0,3% de la valeur totale des placements du Groupe.

• Les obligations

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché, incluant les coupons courus et surcotes/décotes. Les obligations sont valorisées à 138,9 M€ au 31/12/2023, soit 43,1% de la valeur totale des placements du Groupe.

• L'immobilier de placement et part des SCI et SCPI

En norme Solvabilité II, les placements immobiliers sont évalués à la juste valeur des immeubles, sur la base de dires d'experts. L'assiette intègre également les immeubles issus des SCI et SCPI détenues par les entités du Groupe. Les placements immobiliers s'élèvent à 33,8 M€ au 31/12/2023, soit 10,5% de la valeur totale des placements du Groupe.

• Les détections dans des entreprises liées, y compris participations

La valorisation des détections dans des entreprises liées (y compris participations) en norme Solvabilité II correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Au total, les détections dans des entreprises liées (y compris participations) sont valorisées à 1,7 M€ au 31/12/2023, soit 0,5% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Organismes de placement collectif**

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur économique, à partir de la mise en transparence fournie par les gestionnaires d'actifs. Ils représentent 57,1 M€ au 31/12/2023, soit 17,7% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Dépôts autres que ceux assimilables à la trésorerie**

En norme Solvabilité II, les dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie sont évalués à leur valeur en norme sociale. Ils présentent une valeur de marché de 20,8 M€ au 31/12/2023, soit 6,5% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Trésorerie**

En norme Solvabilité II, la trésorerie est évaluée à leur valeur en norme sociale, soit 37,9 M€, représentant 11,8% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Autres Actifs Financiers**

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable. Ils représentent 9,6% de la valeur totale des placements du Groupe.

Ces actifs font notamment référence aux contrats de capitalisation, aux immobilisations corporelles détenues pour usage propre et aux actifs corporels d'exploitation.

D.1.2. Les autres actifs

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les créances sont valorisées dans le bilan Solvabilité II à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation. Au total, les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 66,2 M€ au 31/12/2023.

Le bilan comptable affiche une cession de provision de 19,9 M€ contre 20,3 M€ en vision prudentielle. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs externes d'une partie des activités en santé frais de soins et prévoyance du Groupe.

La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

D.1.3 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Les entités du Groupe comptabilisent des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et en fonction des échéances de reversement similaire. Le montant d'impôt différé net est ainsi obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passif (IDP).

Les actifs d'impôts différés par entité ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur recouvrabilité est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Dans la mesure où le Groupe Mutualia n'a pas opté pour l'intégration fiscale, le Groupe considère comme seuil maximal du montant d'IDA net, la somme des IDA nets des cinq entités affiliées à l'UMG Mutualia.

Au 31/12/2023, le calcul théorique des impôts différés fait apparaître un impôt différé actif net de 14,4 M€, le Groupe Mutualia retient, après application de cette règle d'écrêtement, un montant d'impôt différé actif net d'une valeur de 7,0 M€.

Il se décompose d'un montant d'un IDA à hauteur de 7,6 M€ et d'un IDP à hauteur de 0,6 M€.

D.2. Provisions techniques

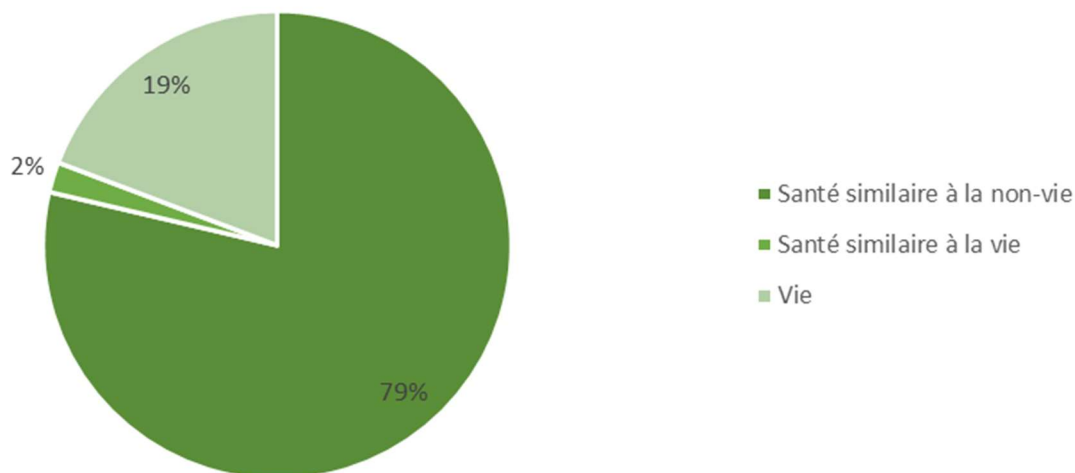
Les garanties sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

Garanties	Classement en norme comptable	Classement en norme Solvabilité II
Frais de santé	Non vie	Santé similaire à la non-vie
Incapacité	Vie	Santé similaire à la non-vie
Invalidité	Vie	Santé similaire à la vie
Décès	Vie	Vie
Obsèques	Vie	Vie

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Au 31/12/2023, les provisions techniques en vision prudentielle sont réparties comme suit :

Répartition des provisions Best-Estimate par LoB



D.2.1. Evaluation des provisions techniques

▪ **Méthode de calcul des provisions techniques dans les comptes sociaux et en norme Solvabilité II**

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe Mutualia pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés relativement aux garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA.

Sur les risques santé et prévoyance portés par les entités du Groupe, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur n'a plus la faculté de résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats de prévoyance pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion et y compris revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Sur les risques vie portés par les entités du Groupe,

- Les engagements obsèques sont projetés et actualisés jusqu'à extinction du portefeuille ;
- Les engagements sur les temporaires décès sont projetés sur 1 an.

Au niveau des entités affiliées, la marge de risque est calculée selon la méthode 2, correspondant à la projection des SCR.

▪ **Écarts de valorisation entre les comptes sociaux et en norme Solvabilité II**

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par l'EIOPA comme taux d'actualisation ; par la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non de la date de comptabilisation et par une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Enfin, la marge de risque est calculée selon la deuxième méthode proposée par l'EIOPA, qui consiste à estimer tous les capitaux de solvabilité requis futurs.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

▪ **Combinaison Groupe**

La **meilleure estimation** des engagements du Groupe Mutualia est déterminée à partir des meilleures estimations des entités nettes des opérations intra-groupe.

La **marge de risque** du Groupe Mutualia est la somme des marges de risque des entités.

D.2.2. Frontières de contrat

Les engagements relatifs à une couverture d'assurance considérés dans la frontière des contrats sont limités aux dates suivantes :

- la date future à laquelle l'organisme dispose d'un droit unilatéral de résilier le contrat ou de rejeter les cotisations à recevoir au titre du contrat,
- la date future à laquelle l'organisme a un droit unilatéral de modifier les cotisations ou les prestations à payer au titre du contrat sous la condition que les primes puissent alors refléter pleinement le risque.

Ainsi, ont été considérés dans la limite des contrats tous les contrats d'assurance qui au 31 décembre 2023 étaient soit :

- En cours,
- Renouvelés tacitement au 1^{er} janvier 2024,
- Souscrits au cours de l'année 2023 avec une prise d'effet sur l'exercice 2024.

D.2.3. Provisions techniques calculées comme un tout

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas ses provisions techniques comme un tout.

D.2.4. Taux de cessation

Le Groupe Mutualia n'est pas concerné.

D.2.5. Groupes de risques homogènes

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités affiliées à l'UMG Mutualia.

D.2.6. Décomposition des engagements

La décomposition des engagements est définie au niveau des entités affiliées à l'UMG Mutualia.

D.2.7. Générateur de scénario économique

Le Groupe Mutualia n'utilise actuellement pas de générateur de scénario économique mais utilise les courbes de taux d'intérêt mises à disposition par l'EIOPA.

D.3. Autres passifs

Le tableau figurant en annexe du présent rapport, présente la valeur des autres passifs pour chaque ligne d'activité réglementaire.

Les autres passifs du Groupe Mutualia sont principalement composés :

- **De Provisions autres que les provisions techniques**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale et correspondent aux provisions pour risques et charges.

- **D'une Provision pour retraite et autres avantages**

Cette provision est inscrite au bilan prudentiel dans sa valeur en norme sociale.

- **De dettes subordonnées :**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale.

- **D'autres dettes :**

Les dettes sont valorisées en valeur de bilan en norme sociale et sont composées des :

- Dettes envers les établissements de crédit ;
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opérations d'assurance ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance).

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

Le Groupe Mutualia n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

Valorisation de l'actif

Au 31/12/2023, l'actif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Actifs incorporels	36 811	0	-36 811	0
Impôts Différés Actifs	0	7 598	7 598	7 727
Actifs corporels d'exploitation	4 297	4 297	0	3 292
Placements	278 626	279 947	1 321	261 310
Provisions techniques cédées	19 935	20 327	391	10 635
Créances nées d'opérations d'assurance	58 705	58 705	0	41 045
Créances nées d'opérations de réassurance	7 505	7 505	0	3 538
Autres créances	31 727	31 727	0	11 358
Trésorerie	37 946	37 954	7	44 604
Autres actifs	9 874	106	-9 768	0
Total Actif	485 428	448 166	-37 262	383 509

Au 31/12/2023, l'actif du Groupe Mutualia fait apparaître un écart de 37,3 M€ entre la valeur comptable et la valeur prudentielle, qui s'explique notamment par l'annulation du goodwill et des frais d'acquisition reportés en vision prudentielle, partiellement compensée par la prise en compte d'un actif d'impôt différé.

L'actif en valeur prudentielle est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent. En effet, il passe de 383,5 M€ au 31/12/2022 à 448,2 M€ au 31/12/2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration du résultat de l'exercice 2023, la hausse des créances et l'amélioration du niveau de plus-values latentes à la suite de l'évolution des marchés financiers au 31/12/2023.

Valorisation des investissements

Les investissements du Groupe Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 - S1	Valeur prudentielle au 31/12/2022
Immobilier	42 557	47 403	4 846	48 450
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 538	1 716	178	3 977
Actions	978	1 080	102	720
Obligations	145 434	138 882	-6 552	120 875
Organismes de placement collectif	56 503	57 088	586	51 748
Contrat de capitalisation	15 382	17 201	1 818	19 741
Prêts	68	68	0	3 093
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	20 463	20 806	343	15 998
Trésorerie	37 946	37 954	7	44 604
Total de l'investissement	320 869	322 197	1 328	309 206

Les actifs financiers du Groupe sont principalement concentrés sur des obligations, de l'immobilier et de la trésorerie, limitant ainsi son exposition au risque de marché.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou

moins-values latentes observées par le Groupe au 31/12/2023 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

L'ensemble des actifs financiers du Groupe (hors trésorerie) est valorisé à 282,9 M€ en valeur comptable, et à 284,2 M€ en valeur de marché. Une plus-value latente de 1,3 M€ au titre de l'exercice 2023 est observée. Les obligations s'élèvent à 138,9 M€ en valeur de marché et représentent donc 48,9% des actifs de placements. Cette catégorie de placements intègre notamment les obligations d'Etat, les obligations d'entreprises et les titres structurés.

Comme lors de l'exercice précédent, la combinaison des comptes intègre la totalité des entités (assurantielles et non-assurantielles).

Valorisation du passif

Au 31/12/2023, le passif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 - S1	Valeur prudentielle au 31/12/2022
Provisions techniques Non-Vie	43 725	53 797	10 072	42 472
<i>Dont Best Estimate</i>		45 324	1 600	35 430
<i>Dont Marge de risque</i>		8 473	8 473	7 042
Provisions techniques Vie	21 046	21 401	355	19 008
<i>Dont Best Estimate</i>		20 354	-712	18 154
<i>Dont Marge de risque</i>		1 068	1 068	854
Provisions autres que les provisions techniques	1 309	1 309	0	1 144
Passifs d'impôts différés		593	593	1 463
Dettes	125 937	125 714	-223	79 919
Passifs subordonnés	58 940	58 940	0	58 940
Autres Passifs	2 031	0	-2 031	0
Total du passif	252 987	261 754	8 767	202 947

Le passif prudentiel du Groupe Mutualia augmente de 58,8 M€, par rapport à l'exercice précédent, passant de 202,9 M€ à 261,8 M€ au 31/12/2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dettes comptables à la suite de la mise en place du fast-close ainsi qu'au changement de comptabilisation des créances et des dettes.

De plus, les provisions techniques sont les suivantes :

En K€	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Valeur prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	43 725	45 324	35 430
Santé - NSLT Cédé en réassurance	17 561	18 021	9 593
Santé - NSLT Net de réassurance	26 164	27 303	25 323
Marge pour Risque Santé – NSLT		8 473	7 042
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	43 725	53 797	42 472
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	1 199	1 189	541
SLT Cédé en réassurance	800	757	304
SLT Net de réassurance	399	432	238
Marge de Risque Santé SLT		288	130
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	1 199	1 478	672
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	19 847	19 144	17 613
Vie Cédé en réassurance	1 574	1 548	739
Vie Net de réassurance	18 272	17 596	16 874
Marge pour Risque Vie		779	724
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	19 847	19 924	18 337

La provision Best-Estimate Santé brute de réassurance est en hausse par rapport à l'exercice précédent, comme pour la provision nette. Cette hausse s'explique par une augmentation du Best Estimate de Sinistres due à la hausse des provisions comptables, ainsi qu'une augmentation du Best Estimate de Primes projeté.

Valorisation des impôts différés

Sur la base de l'actif et du passif prudentiels, les impôts différés suivants sont calculés :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	322 197	363 178	41 109	129
	Provisions techniques cédées	20 327	19 935	0	391
	Autres actifs	98 044	106 333	8 289	0
	Sous-total Actif	440 568	489 446	49 398	520
PASSIF	Provisions techniques	75 198	64 450	1 208	0
	Autres passifs	185 963	187 814	0	1 851
	Sous-total Passif	261 161	252 263	10 748	1 851

	Actif	Passif
Impôts différés	15 037	593

Les impôts différés actifs générés sont principalement dus aux autres actifs. Après mise en place du seuil permettant de démontrer la recouvrabilité des Impôts différés actifs, 7,0 M€ d'impôts différés actifs nets sont remontés dans le bilan prudentiel.

Détail par entité

Mutualia Alliance Santé

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Alliance Santé se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Actifs incorporels	60	0	-60	0
Impôts Différés Actifs	0	1 751	1 751	870
Actifs corporels d'exploitation	713	801	88	524
Placements	72 812	74 421	1 609	67 427
Provisions techniques cédées	3 096	2 289	-807	1 831
Créances nées d'opérations d'assurance	16 295	14 373	-1 922	13 029
Créances nées d'opérations de réassurance	1 041	990	-51	1 257
Autres créances	8 756	4 356	-4 400	4 098
Trésorerie	3 005	3 005	0	8 203
Autres actifs	2 779	0	-2 779	0
Total Actif	108 557	101 984	-6 572	97 239

L'actif s'élève à 108,6 M€ en vision comptable contre 102,0 M€ en vision prudentielle. Il augmente de 8,9 M€ en vision comptable et de 4,7 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant notamment par la hausse des investissements, des créances, des provisions techniques cédées et des IDA, alors que la trésorerie est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Immobilier*	13 557	13 946	389	13 501
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	200	188	-12	189
Actions	675	689	14	485
Obligations	21 539	20 193	-1 346	18 643
Organismes de placement collectif	6 770	7 387	618	8 021
Contrat de capitalisation	15 017	16 836	1 818	19 390
Prêts	63	63	0	71
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	15 704	15 918	214	7 651
Trésorerie	3 005	3 005	0	8 203
Total de l'investissement	76 531	78 227	1 696	76 153

*En 2022, les actifs corporels d'exploitation ont été intégrés dans l'immobilier avec de faire correspondre le total du tableau des investissements avec le QRT S06-02 .

Les actifs financiers de Mutualia Alliance Santé sont principalement concentrés sur des obligations, contrats de capitalisation, dépôts à terme et immobilier.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par Mutualia Alliance Santé au 31 décembre 2023 et au reclassement de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

Valorisation du passif

Au 31/12/2023, le passif de Mutualia Alliance Santé se présente comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Provisions techniques Non-Vie	9 363	11 073	1 710	10 883
<i>Dont Best Estimate</i>		9 105	9 105	9 000
<i>Dont Marge de risque</i>		1 968	1 968	1 883
Provisions techniques Vie	1 575	1 546	-29	1 268
<i>Dont Best Estimate</i>		1 544	1 544	1 266
<i>Dont Marge de risque</i>		2	2	3
Provisions autres que les provisions techniques	298	298	0	307
Passifs d'impôts différés		1 593	1 593	47
Dettes	25 646	19 166	-6 480	15 708
Passifs subordonnés	3 301	3 301	0	3 301
Autres Passifs	186	0	-186	0
Total du passif	40 369	36 978	-3 392	31 516

Le total du passif est en hausse en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la hausse du poste « dettes ».

Au 31/12/2023, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	9 363	8 637	8 681
Santé - NSLT Cédé en réassurance	1 956	886	887
Santé - NSLT Net de réassurance	7 237	7 751	7 795
Marge de Risque Santé – NSLT		1 865	1 815
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	9 363	10 502	10 496
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	477	468	319
SLT Cédé en réassurance	307	293	153
SLT Net de réassurance	170	175	166
Marge de Risque Santé SLT		103	68
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	477	571	387
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	1 575	1 544	1 266
Vie Cédé en réassurance	1 140	1 110	792
Vie Net de réassurance	435	1 544	474
Marge de Risque Vie		2	3
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	1 575	1 546	1 268

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle (ainsi qu'une provision pour participation aux excédents). Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC (maintien des garanties décès) et aux Rentes éducation et Décès du conjoint (ainsi qu'une provision pour participation aux excédents). Pour la garantie MGDC, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	78 227	79 877	1 650	0
	Provisions techniques cédées	2 289	3 096	807	0
	Autres actifs	19 718	26 619	6 901	0
	Sous-total Actif	100 233	109 591	9 358	0
PASSIF	Provisions techniques	12 619	10 628	1 991	0
	Autres passifs	22 765	29 139	0	6 374
	Sous-total Passif	35 384	39 767	1 991	6 374

	Actif	Passif
Impôts différés	2 837	1 593

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif – passif) étant plus élevée que leur valeur économique, Mutualia Alliance Santé dispose, au 31/12/2023, d'un montant d'impôts différés actif net.

En étudiant les prévisions de résultat futur, MAS justifie la recouvrabilité à hauteur de 0,2M€ de la créance d'impôt différé, qui est intégrée au bilan prudentiel.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Grand Ouest se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Actifs incorporels	0	0	0	0
Impôts Différés Actifs	0	2 048	2 048	116
Actifs corporels d'exploitation	148	148	0	155
Placements	68 761	69 275	514	68 797
Provisions techniques cédées	5 930	3 457	-2 473	1 352
Créances nées d'opérations d'assurance	15 783	15 783	0	10 547
Créances nées d'opérations de réassurance	329	329	0	19
Autres créances	3 320	1 993	-1 327	637
Trésorerie	14 415	14 190	-224	10 849
Autres actifs	982	0	-982	0
Total Actif	109 667	107 223	-2 444	92 472

L'actif s'élève à 109,7 M€ en vision comptable contre 107,2 M€ en vision prudentielle. Au total du bilan entre 2022 et 2023, l'actif a augmenté de 14,8 K€ en vision économique. Cette évolution s'explique en premier lieu par la hausse des créances nées d'opération d'assurance, en lien avec la modification de la comptabilisation de ces dernières dans les comptes 2023. De plus, la trésorerie et les impôts différés actifs en hausse impactent la valeur de l'actif.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Immobilier	6 952	8 045	1 093	14 577
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	3 335	3 428	93	3 558
Actions	85	133	48	0
Obligations	37 334	35 544	-1 790	29 152
Organismes de placement collectif	19 151	18 773	-378	14 180
Contrat de capitalisation	0	0	0	3 129
Prêts	1 327	1 375	49	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2 051	2 124	73	4 356
Trésorerie	14 415	14 190	-224	10 849
Total de l'investissement	84 650	83 613	-1 037	79 801

Les actifs financiers de Mutualia Grand Ouest sont principalement concentrés sur des obligations et des OPCVM. La différence de valorisations comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par Mutualia Grand Ouest au 31 décembre 2023.

L'ensemble des actifs financiers de Mutualia Grand Ouest est valorisé à 84,7 M€ en valeur comptable et 83,6 M€ en valeur de marché, nous observons donc une moins-value de 1 037 K€ au titre de 2023.

Valorisation du passif

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Provisions techniques Non-Vie	13 381	13 632	251	10 929
<i>Dont Best Estimate</i>		11 203	11 203	9 116
<i>Dont Marge de risque</i>		2 429	2 429	1 813
Provisions techniques Vie	2 999	3 244	245	2 239
<i>Dont Best Estimate</i>		2 847	2 847	1 877
<i>Dont Marge de risque</i>		397	397	362
Provisions autres que les provisions techniques	421	421	0	364
Passifs d'impôts différés		640	640	116
Dettes	22 972	22 972	0	15 029
Passifs subordonnés	15 074	15 074	0	15 074
Autres Passifs	189	0	-189	0
Total du passif	55 034	55 981	947	43 751

Le passif augmente de 28% en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant principalement par :

- L'augmentation des autres dettes en valeur comptable, due au changement de comptabilisation des dettes ;
- L'augmentation des provisions techniques en lien avec le développement du portefeuille de Mutualia Grand Ouest.

Valorisation des provisions techniques

Au 31/12/2023, les provisions techniques sont les suivantes :

En K€	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision comptable
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	12 659	10 482	8 894
Santé - NSLT Cédé en réassurance	4 812	2 370	1 111
Santé - NSLT Net de réassurance	7 846	8 112	7 784
Marge pour Risque Santé – NSLT		2 270	1 768
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	12 659	12 752	10 662
Best-Estimate Santé - SLT			
SLT Brut de réassurance	722	721	222
SLT Cédé en réassurance	537	506	160
SLT Net de réassurance	185	214	62
Marge pour Risque Santé SLT	0	159	45
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	722	880	267
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	2 999	2 847	1 877
Vie Cédé en réassurance	0	0	81
Vie Net de réassurance	2 248	2 847	1 796
Marge pour Risque Vie		397	362
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	2 999	3 244	2 239

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de sinistres et des Best-Estimate de primes.

Les provisions santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque invalidité. En vision économique, la hausse des provisions provient de l'évolution à la hausse de la population indemnisée, en cohérence avec la hausse du portefeuille assuré.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC, aux rentes éducation et conjoint, ainsi qu'au contrat Obsèques. Pour la garantie MGDC, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour la rente éducation et le produit Obsèques, un Best-Estimate de sinistres est calculé.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	83 806	85 547	1 780	38
	Provisions techniques cédées	3 457	5 930	2 473	0
	Autres actifs	17 912	19 027	1 114	0
	Sous-total Actif	105 175	110 504	5 368	38
PASSIF	Provisions techniques	16 875	16 369	0	2 319
	Autres passifs	38 466	38 668	0	201
	Sous-total Passif	55 341	55 036	2 825	2 520

	Actif	Passif
Impôts différés potentiels	2 048	640

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif – passif) est plus élevée que leur valeur économique, aussi la mutuelle MGO se trouve, au 31/12/2023, en situation d'impôt différé actif net.

Mutualia Grand Ouest a réalisé un test de recouvrabilité. La créance d'impôts différés recouvrable affichée dans le bilan est augmentée de la dette d'impôts différés. L'impôt différé affiché dans le bilan prudentiel est donc de 2 M€.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Territoires Solidaires se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Actifs incorporels	428	0	-428	0
Impôts Différés Actifs	0	6 503	6 503	6 603
Actifs corporels d'exploitation	602	602	0	639
Placements	119 670	114 027	-5 644	99 827
Provisions techniques cédées	9 988	12 335	2 346	7 063
Créances nées d'opérations d'assurance	33 569	33 569	0	24 797
Créances nées d'opérations de réassurance	4 715	4 715	0	2 847
Autres créances	10 878	10 029	-849	8 436
Trésorerie	7 835	8 458	623	8 951
Autres actifs	4 040	0	-4 040	0
Total Actif	191 726	190 239	-1 488	159 163

L'actif s'élève à 191,7 M€ en vision comptable contre 190,2 M€ en vision prudentielle. Il augmente de 24,3 M€ en vision comptable et de 31,1 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. La valeur prudentielle des actifs est hausse en raison de la hausse des provisions cédées, la hausse des créances ainsi que l'augmentation de la valeur de marché des investissements de la Mutuelle.

L'écart entre la valeur comptable et prudentielle de la participation dans REPAM reste la principale source d'écart entre actifs comptable et prudentiel.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Immobilier	13 053	18 777	5 724	19 281
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	24 000	13 816	-10 184	11 705
Actions	617	656	39	235
Obligations	73 198	70 780	-2 418	61 023
Organismes de placement collectif	7 205	7 451	247	7 565
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	0	4	4	6
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	893	893	651
DAT	2 200	2 251	51	0
Trésorerie	7 835	8 458	623	8 951
Total de l'investissement	128 107	123 087	-5 020	109 417

Les actifs financiers de Mutualia Territoires Solidaires sont principalement concentrés sur des obligations, des participations et de l'immobilier.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond à :

- L'écart de valorisation entre la valeur comptable et prudentielle de la participation dans REPAM ;
- La valeur de marché des obligations d'entreprises est en nette augmentation par rapport au 31/12/2022. La mutuelle a augmenté ses investissements en obligations, actions et autres investissements (DAT) au détriment des organismes de placements collectifs. Il est tout de même important de noter une forte moins-value latente sur le portefeuille obligataire de MTS, toutefois moins importante que la clôture dernière par suite d'un contexte économique plus favorable.

Valorisation du passif

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Provisions techniques Non-Vie	19 667	24 453	4 786	18 304
<i>Dont Best Estimate</i>		20 713	20 713	15 277
<i>Dont Marge de risque</i>		3 740	3 740	3 027
Provisions techniques Vie	15 273	15 131	-142	14 845
<i>Dont Best Estimate</i>		14 751	14 751	14 468
<i>Dont Marge de risque</i>		380	380	377
Provisions autres que les provisions techniques	150	150	0	144
Passifs d'impôts différés		1 064	1 064	1 162
Dettes	53 510	60 871	7 362	42 698
Passifs subordonnés	16 915	16 915	0	16 915
Autres Passifs	509	0	-509	0
Total du passif	106 023	118 584	12 560	94 067

Le total du passif est en hausse en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'augmentation importante des dettes (+18,2 M€) suite au fast-close ;
- L'augmentation du Best-Estimate et plus précisément du Best-Estimate Non-Vie (+ 5,4 M€) ;
- Les marges de risque augmentent légèrement de +0,7 M€ et les passifs d'impôts différés baissent légèrement de -0,1 M€.

Au 31/12/2023, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	19 667	20 713	15 277
Santé - NSLT Cédé en réassurance	9 988	12 335	7 063
Santé - NSLT Net de réassurance	9 679	8 378	8 214
Marge pour Risque Santé – NSLT		3 740	3 027
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	19 667	24 453	18 304
Best-Estimate Santé - SLT			0
SLT Brut de réassurance	0	0	0
SLT Cédé en réassurance	0	0	0
SLTNet de réassurance	0	0	0
Marge pour Risque Santé SLT	0	0	0
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	0	0	0
Best-Estimate Vie			0
Vie Brut de réassurance	15 273	14 751	14 468
Vie Cédé en réassurance	0	0	0
Vie Net de réassurance	15 273	14 751	14 468
Marge pour Risque Vie		380	377
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	15 273	15 131	14 845

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes. Une provision pour participation aux excédents est également intégrée à sa valeur comptable.

Les provisions Vie sont les provisions relatives aux produits obsèques (Mutalor Obsèques, Mutalor Sérénité, Mutualia Sérénité et du produit commercialisé en 2021 REPAM Obsèques). Il comprend également les provisions relatives à la garantie temporaire décès (AT-MP chez REPAM et la garantie décès collective). Une provision pour participation est calculée.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et immobilier d'exploitation	123 087	121 202	24	1 909
	Provisions techniques cédées	12 335	9 988	0	2 346
	Autres actifs	48 314	62 683	14 370	0
	Sous-total Actif	183 735	193 873	14 394	4 255
PASSIF	Provisions Techniques	39 584	34 940	524	0
	Autres Passifs	77 936	70 960	6 976	0
	Sous-total Passif	117 520	105 900	11 620	0

	Créance	Dette
Impôts différés potentiels	6 503	1 064

L'impôt différé potentiel est principalement issu de la non-comptabilisation du Goodwill sur une participation stratégique.

Les prévisions de résultat futur de Mutualia Territoires Solidaires justifient de la recouvrabilité de 5,4 M€ de créance d'impôt différé, qui est intégrée au bilan prudentiel.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de l'Union de Réassurance Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Actifs incorporels	0	0	0	0
Impôts Différés Actifs	0	424	424	407
Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	1
Placements	31 584	34 712	3 128	27 822
Provisions techniques cédées	4 179	4 461	282	1 493
Créances nées d'opérations d'assurance	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	2 850	2 850	0	786
Autres créances	4 165	60	-4 106	4 527
Trésorerie	1 740	1 740	0	3 904
Autres actifs	2 177	0	-2 177	77
Total Actif	46 696	44 248	-2 449	39 017

L'actif s'élève à 46,7 M€ en vision comptable contre 44,2 M€ en vision prudentielle. Il augmente de 2,9 M€ en vision comptable et de 5,2 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par la hausse des provisions techniques cédées, l'écart des créances, l'augmentation de la valeur de marché des investissements tandis que la trésorerie est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Valorisation des investissements

Les investissements financiers de l'Union de Réassurance Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Immobilier	0	0	0	2 705
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	32	32	0	32
Actions	101	101	0	0
Obligations	10 951	9 949	-1 001	10 260
Organismes de placement collectif	20 500	20 524	24	14 826
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	4 106	4 106	0
Trésorerie	1 740	1 740	0	3 904
Total de l'investissement	33 324	36 453	3 129	31 727

La valeur de marché des obligations d'entreprises est en légère baisse par rapport au 31/12/2022, tandis que celle des actions cotées augmente. Cela est notamment dû à la restructuration de la dette obligataire ORPEA en action cotée.

L'URM a également réorienté son portefeuille d'engagements vers des fonds communs de placements, au détriment des obligations et de l'immobilier. Il est important de noter que le portefeuille obligataire de l'URM reste en moins-value latente, quand bien même il s'avère moins dégradé que sur l'exercice 2022.

Valorisation du passif

Le passif de l'Union de Réassurance Mutualia réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Provisions techniques Non-Vie	4 164	6 589	2 425	2 725
<i>Dont Best Estimate</i>		6 053	6 053	2 359
<i>Dont Marge de risque</i>		536	536	365
Provisions techniques Vie	1 447	1 433	-14	967
<i>Dont Best Estimate</i>		1 406	1 406	948
<i>Dont Marge de risque</i>		27	27	19
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés		424	424	407
Dettes	6 158	5 935	-223	6 299
Passifs subordonnés	23 650	23 650	0	23 650
Autres Passifs	1 124	0	-1 124	0
Total du passif	36 543	38 030	1 487	34 048

Le total du passif est en hausse en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des provisions techniques Non-Vie (à hauteur de 3,9 M€) et des provisions techniques Vie (à hauteur de 0,5 M€), en partie compensée par une légère baisse des dettes (de 0,4 M€).

Au 31/12/2023, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	4 164	6 053	2 359
Santé - NSLT Cédé en réassurance	2 922	3 243	692
Santé - NSLT Net de réassurance	1 242	2 811	1 668
Marge de Risque Santé – NSLT		536	365
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	4 164	6 589	2 725
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	307	293	154
SLT Cédé en réassurance	263	251	143
SLT Net de réassurance	44	43	10
Marge de Risque Santé SLT	0	26	17
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	307	319	171
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	1 140	1 113	794
Vie Cédé en réassurance	994	968	658
Vie Net de réassurance	146	1 113	136
Marge de Risque Vie		1	2
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	1 140	1 113	796

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose l'Union. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité. En vision économique, la hausse des provisions provient de l'évolution à la hausse de la population indemnisée.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC, au produit Temporaire Décès et aux Rentes éducation et Décès du conjoint. Pour la garantie MGDC et le produit Temporaire Décès, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Les provisions prudentielles sont en nette augmentation par rapport à 2023, suite notamment à :

- L'évolution du portefeuille santé ;
- La dégradation de la sinistralité sur le périmètre santé ;
- La hausse du Best-Estimate Vie qui suit l'évolution des provisions comptables.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

En K€		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	0	0	0
	Investissements	36 453	37 539	1 150	64
	Provisions techniques cédées	4 461	4 179	0	282
	Autres actifs	2 910	4 979	2 069	0
Sous-total Actif		43 824	46 696	3 219	346
PASSIF	Provisions techniques + RM	8 022	5 611	1 849	0
	Autres passifs	29 585	30 933	0	1 348
	Sous-total Passif	37 607	36 543	2 411	1 348

	Créance	Dettes
Impôts différés potentiel	1 407	424

L'URM peut potentiellement comptabiliser des impôts différés à l'actif de son bilan prudentiel. Afin d'évaluer leur recouvrabilité, c'est-à-dire que la réalisation des pertes viendra compenser des résultats futurs soumis à impôts, les hypothèses de développement de l'EIRS sont reprises. Une période de recouvrabilité de 5 ans est retenue.

Conformément à cette approche, l'URM ne peut pas retenir d'impôts différés actif à l'actif de son bilan prudentiel au titre des créances d'impôts différés.

CPAMIF

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de CPAMIF se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Actifs incorporels	56	0	-56	0
Impôts Différés Actifs	0	14	14	139
Actifs corporels d'exploitation	196	196	0	228
Placements	3 853	3 919	66	2 426
Provisions techniques cédées	778	758	-20	1 245
Créances nées d'opérations d'assurance	1 861	1 861	0	1 733
Créances nées d'opérations de réassurance	77	77	0	71
Autres créances	57	52	-4	55
Trésorerie	808	808	0	2 243
Autres actifs	33	0	-33	0
Total Actif	7 719	7 685	-34	8 139

L'actif s'élève à 7,72 M€ en vision comptable contre 7,69 M€ en vision prudentielle. Par rapport à l'exercice précédent, il a légèrement augmenté en vision comptable (+24k€) et augmente de 455 k€ en vision prudentielle suite à l'augmentation de la valeur de marché des placements.

Valorisation des investissements

Les investissements financiers de CPAMIF se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur prudentielle au 31/12/2022
Immobilier	196	196	0	228
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	0	0
Actions	0	0	0	75
Obligations	1 912	1 941	29	1 819
Organismes de placement collectif	1 551	1 578	27	0
Contrat de capitalisation	365	365	0	351
Prêts	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	26	30	4	176
Trésorerie	808	808	0	2 243
Total de l'investissement	4 856	4 918	61	4 892

Au 31/12/2023, CPAMIF détient principalement des obligations d'entreprises (les organismes de placement collectif étant eux-mêmes principalement composés d'obligations).

Au global, on observe des plus-values latentes de 61 K€, expliquées exclusivement par la hausse du portefeuille obligataires suite à une réallocation d'actifs. Au 31/12/2022, le portefeuille était en situation de moins-values financières de 91 k€.

Au 31/12/2023, CPAMIF détient 0,8 M€ d'avoir en banque, caisse et CCP. Leur valeur de marché est égale à leur valeur comptable ; ce montant est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par l'utilisation de cette trésorerie pour les nouveaux investissements effectués par CPAMIF en 2023.

Valorisation du passif

Le passif de CPAMIF réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2022
Provisions techniques Non-Vie	938	1 071	133	1 679
<i>Dont Best Estimate</i>		1 009	1 009	1 612
<i>Dont Marge de risque</i>		62	62	66
Provisions techniques Vie	0	0	0	0
<i>Dont Best Estimate</i>		0	0	0
<i>Dont Marge de risque</i>		0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	57	57	0	50
Passifs d'impôts différés	0	14	14	139
Dettes	2 830	2 830	0	2 692
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Autres Passifs	21	0	-21	0
Total du passif	3 846	3 972	126	4 559

Le passif est en légère hausse en vision comptable (légère hausse des autres dettes), mais ce dernier baisse de 13% en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent suite à la baisse des provisions techniques.

Au 31/12/2023, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	958	1 009	1 612
Santé - NSLT Cédé en réassurance	778	758	1 245
Santé - NSLT Net de réassurance	180	251	368
Marge de Risque Santé – NSLT		62	66
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	958	1 071	1 679

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

En K€		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	0	0	0
	Investissements	4 922	4 943	56	35
	Provisions techniques cédées	758	778	20	0
	Autres actifs	1 991	1 997	7	0
	Sous-total Actif	7 671	7 719	83	35
PASSIF	Provisions techniques + RM	1 071	958	51	0
	Autres passifs	2 887	2 907	0	21
	Sous-total Passif	3 958	3 865	113	21

	Créance	Dettes
Impôts différés potentiel	49	14

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif-passif) est plus élevée que la valeur économique. Ce constat signifie que dans le bilan prudentiel les fonds propres ont absorbé une « perte ». Il en résulte un crédit d'impôt sur cette perte et la mutuelle CPAMIF se trouve, au 31/12/2023, en situation d'impôt différé actif net.

Test de recouvrabilité des IDA : le test de recouvrabilité ne permet pas CPAMIF de comptabiliser des impôts différés à l'actif de son bilan prudentiel.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion du Capital

A la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires, le Groupe Mutualia ainsi que ses affiliées sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif gérées par les adhérents dans l'intérêt des adhérents via un fonctionnement démocratique. Le capital est donc géré sur une optique long terme responsable en adéquation avec le besoin des adhérents, selon la politique d'investissement et de gestion du capital qui s'inscrit dans celle du Groupe Mutualia définie par le Conseil d'administration de l'UMG.

Les besoins en fonds propres sont revus au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation du Groupe Mutualia sur 5 années conformément à sa stratégie.

Le principe majeur de la politique de gestion des fonds propres du Groupe et de chacune des entités affiliées consiste à optimiser leur ratio de couverture du SCR, en suivant les objectifs suivants :

- Vérifier l'adéquation entre le niveau des fonds propres et le développement de l'activité ;
- Développer la flexibilité financière du Groupe ;
- S'assurer du déploiement optimal des fonds propres au sein du Groupe.

E.1.2. Composition des fonds propres

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité II, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que par les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces éléments, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux ("Tier²") de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

Les différentes entités affiliées du Groupe présentent à leur passif des dettes subordonnées.

Pour les dettes émises avant l'adoption du règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans courant à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité II ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants.

Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphes 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

² "Tier" : Terme anglais désignant le rang de classement des fonds propres

Il est possible d'inclure les passifs subordonnés dans la catégorie des fonds propres de base. Ceux-ci peuvent donc être admis dans l'une des trois catégories de fonds propres en fonction des critères posés par la réglementation et être ainsi comptabilisés en couverture du SCR et du MCR dans les limites applicables.

Ainsi, pour le Groupe Mutualia et ses entités, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, sauf la dette subordonnée bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article R. 351-27 du Code des assurances, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3.

Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Une présentation des fonds propres par Tier pour le Groupe et pour chaque entité est présentée dans la suite du document.

Les fonds propres prudentiels du Groupe Mutualia sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements règlementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe). La dette subordonnée a été intégrée aux fonds propres prudentiels, et est éligible, dans les limites spécifiées par la réglementation, à la couverture du SCR et du MCR.

Au 31/12/2023, le Groupe Mutualia observe une hausse de ses fonds propres prudentiels de 2% ceux-ci s'établissant à 245,4 M€ contre 239,5 M€ au 31/12/2022. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat excédentaire de 4,9 M€ au 31/12/2023 ainsi que la forte hausse de la valeur de marché des investissements entre les deux arrêts. Ces derniers sont passés de -3 M€ de moins-values au 31/12/2022 à +1,3 M€ de plus-values au 31/12/2023, soit une hausse de 4,3 M€, impactant directement à la hausse les fonds propres prudentiels du Groupe Mutualia.

Les impôts différés actifs ne sont pas éligibles à la couverture du SCR et du MCR (ou SCR minimum pour le Groupe), et sont donc déduits des fonds propres prudentiels afin d'obtenir les fonds propres éligibles.

Par ailleurs, les conditions d'affiliation des membres de l'Union font apparaître une indisponibilité des fonds propres en dessous de 125 % (clause en dessous de laquelle une entité du groupe doit faire l'objet d'une solidarité financière).

En application de cette règle propre au Groupe Mutualia :

- Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles pour la couverture du SCR s'élèvent à 212,3 M€ contre 211,1 M€ au 31/12/2022, présentant ainsi une légère hausse de 1%.
- Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum sont de 203,2 M€ contre 200,1 M€ lors de l'exercice précédent.
- Le ratio de couverture du SCR 2023 est de 211%, en baisse (- 31 points) par rapport au précédent exercice, la forte hausse du SCR n'étant pas compensée par la légère hausse des fonds propres économiques.

Le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II pour le Groupe et les entités est présenté dans la suite du document.

E.2. Exigences réglementaires en capital

Le Groupe Mutualia s'est doté d'un outil du marché, destiné à la réalisation des calculs relatifs au pilier 1 et à la réalisation des projections des besoins de fonds propres dans le cadre de l'EIRS.

Cet outil a été réalisé sur des bases communes pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe) sont respectivement calculés selon les méthodes définies dans la formule standard proposée par la Directive Solvabilité II et dans les règlements délégués.

Le SCR minimum pour le Groupe Mutualia est évalué à 25,2 M€, il est égal au 31/12/2023 au plancher du SCR minimum correspondant à 25% du SCR.

Le ratio de couverture du SCR minimum du Groupe Mutualia s'élève à 808% au 31/12/2023 et a fortement diminué par rapport à l'an passé.

Le SCR global du Groupe Mutualia s'élève à 100,6 M€ au 31/12/2023. Il est en forte hausse de 13,3 M€ par rapport à 2022, soit une augmentation de 15%. Cette évolution est principalement portée par la hausse du SCR Santé qui connaît une augmentation de 10,5 M€ en lien notamment avec le développement du portefeuille des entités affiliées.

Les SCR par modules et sous-modules de risques sont présentés ci-après.

Le ratio de couverture du SCR du Groupe Mutualia s'élève à 211% au 31/12/2023. La contribution de chaque entité au SCR est la suivante :

	CPAMIF	MAS	MGO	MTS	URM	Autres	Diversification
SCR	1%	22%	28%	43%	6%	9%	-9%
BSCR	1%	22%	28%	42%	5%	11%	-9%
<i>SCR Vie</i>	-	0%	30%	75%	0%	-	-5%
<i>SCR Non Vie</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>SCR Santé</i>	1%	24%	26%	43%	6%	-	0%
<i>SCR Marché</i>	1%	18%	37%	42%	4%	22%	-25%
<i>SCR Contrepartie</i>	2%	26%	22%	47%	4%	25%	-25%
Opérationnel	2%	22%	22%	48%	12%	-	-6%
Ajustement	-	-	30%	77%	-	-	-7%
<i>Dont Aj .impôts différés</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont Aj. provisions techniques</i>	-	-	30%	77%	-	-	-30%

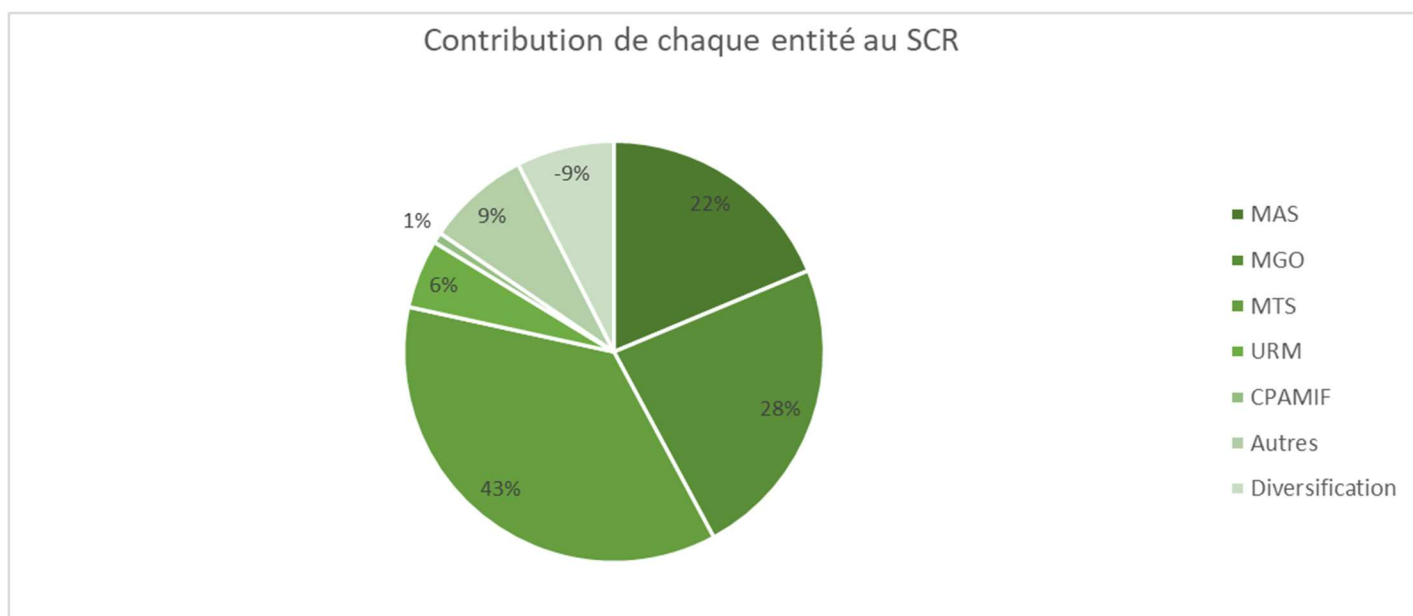
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le Groupe Mutualia n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Mutualia utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis



Le Groupe Mutualia respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

E.6. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à mentionner concernant la gestion du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour le Groupe Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	224 259	217 873
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	232 440	227 546
Dette subordonnée	44 852	43 575
Réserve de réconciliation	-53 034	-53 248
Tier 2	14 088	15 365
dont dette subordonnée	14 088	15 365
Tier 3	7 006	6 264
Dont impôts différés actifs nets	7 006	6 264
Total des fonds propres	245 352	239 502
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	212 257	211 105
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR Minimum	203 200	200 107

Au 31/12/2023, les fonds propres sont composés des fonds propres comptables, de la dette subordonnée, de la réserve de réconciliation (modélisation de la différence entre les fonds propres comptables et prudentiels).

Par rapport à l'année 2022, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR augmentent de 1,2 M€, et passent de 211,1 M€ au 31/12/2022 à 212,3 M€ au 31/12/2023. Cette hausse s'explique principalement par le résultat excédentaire de 4,9 M€ au 31/12/2023 ainsi que l'amélioration du niveau de plus-values latentes. Cette hausse est néanmoins compensée par une hausse des provisions techniques ainsi que du coût de la solidarité financière intragroupe à la suite de l'augmentation du niveau de SCR des affiliées.

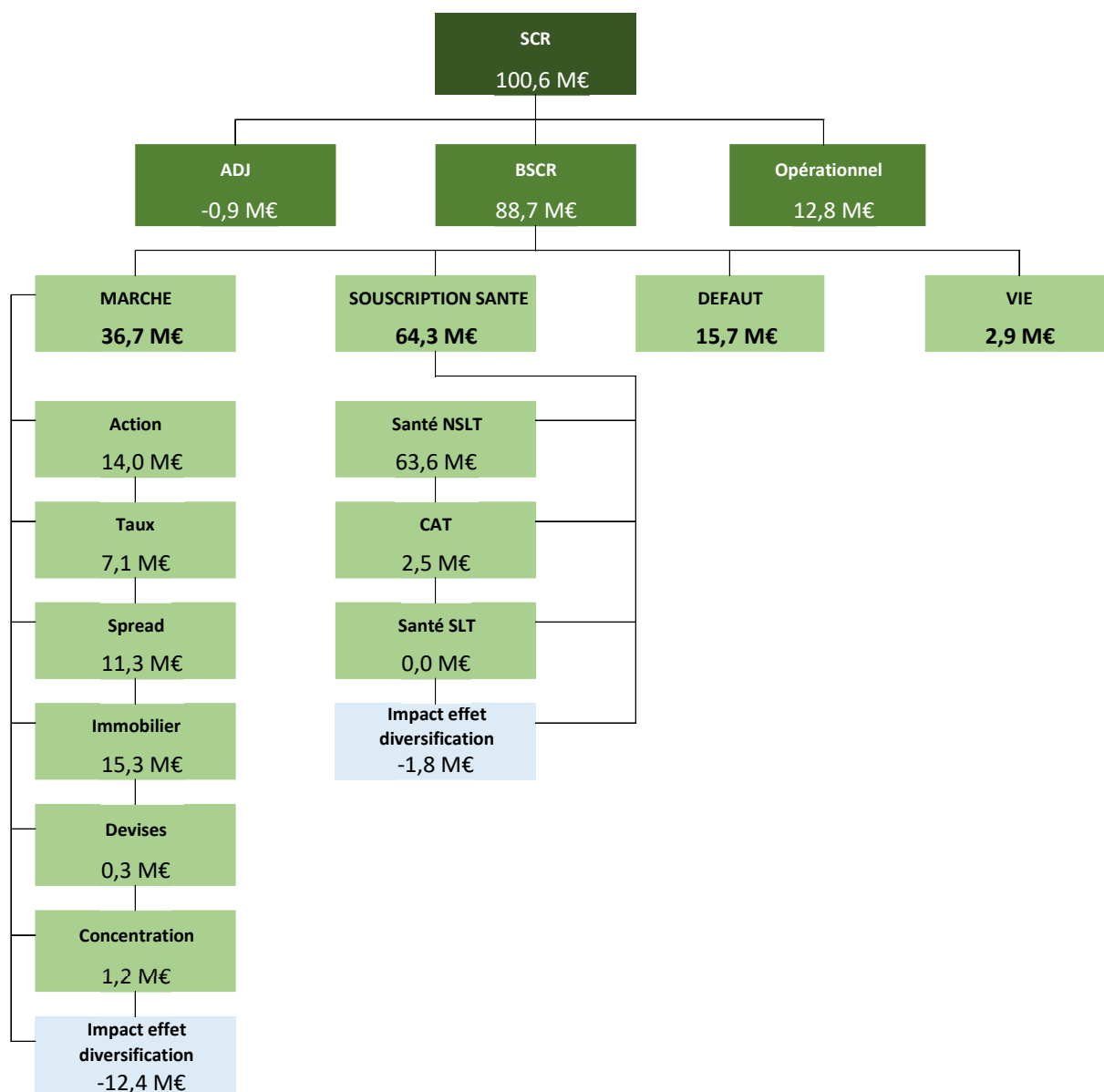
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres en norme sociale	232 441	227 546
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-46 028	-46 984
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	1 328	-2 965
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-10 036	-6 924
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-46 580	-45 202
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	2 254	1 843
<i>Dont impôts différés</i>	7 006	6 264
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	186 412	180 562

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 232,4 M€ contre 227,6 M€ au 31/12/2022. Cette évolution s'explique par le résultat comptable réalisé sur l'exercice 2023.

Au 31/12/2023, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'intégration de plus-values latentes, la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate.

Le schéma suivant présente le SCR du Groupe Mutualia par module de risque :



Le SCR du Groupe Mutualia s'élève à 100,6 M€ au 31/12/2023. Il est en forte hausse de 13,3 M€ par rapport à 2022, soit une hausse de 15,2%. Cette évolution est principalement portée par la hausse du SCR Santé qui connaît une augmentation de 10,5 M€.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base	186 412	180 562
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR Minimum	203 200	200 107
SCR Minimum	25 152	21 837
Ratio de couverture du SCR Minimum	808%	916%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	212 257	211 105
SCR	100 609	87 346
Ratio de couverture du SCR	211%	242%

Au 31/12/2023, le ratio de couverture du SCR du Groupe est de 211%, contre 242% à l'exercice précédent. Le ratio de couverture est en baisse de 31 points par rapport à la dernière clôture.

Cette évolution s'explique par :

- La forte hausse du SCR, principalement due aux évolutions :
 - Du SCR Santé, expliqué par la forte hausse du volume d'affaires gérées par le groupe ainsi que la hausse des provisions techniques ;
 - Du SCR Contrepartie en raison de l'augmentation des créances suites aux évolutions des écritures comptables ;
- Non compensée par la légère augmentation des fonds propres économiques. La hausse de ces Fonds Propres étant freinée par la hausse des provisions techniques ainsi que du coût de la solidarité financière intragroupe.

A la vue de ses ratios, le Groupe Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Détail par entité

Mutualia Alliance Santé

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Alliance Santé :

Type de fonds propres en K€	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	68 151	68 202
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	1 067	1 067
Dette subordonnée	3 301	3 301
Réserve de réconciliation	63 782	63 833
Tier 2	0	0
Dont dette subordonnée	0	0
Tier 3	157	823
Dont impôts différés actifs nets	157	823
Total des fonds propres	68 308	69 025
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	68 308	69 025
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	68 151	68 202

Au 31/12/2023, Mutualia Alliance Santé observe une diminution de ses fonds propres prudentiels de 1% qui s'élèvent à 68,3 M€ au 31/12/2023 contre 69,0 M€ au 31/12/2022, cette évolution étant principalement due au résultat déficitaire sur l'exercice 2023.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3 mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

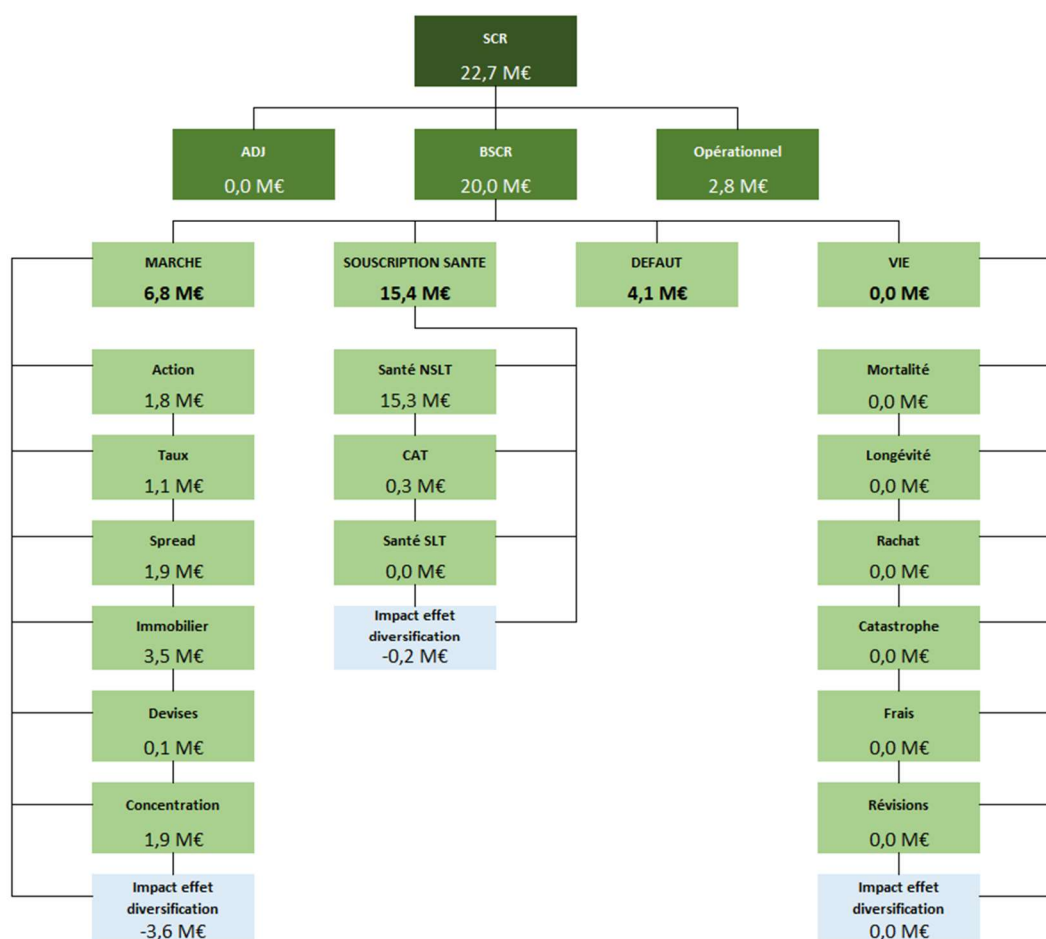
Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 68,1 M€ contre 68,2 M€ à l'exercice précédent, en légère diminution.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres (hors dette subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres en norme sociale	68 188	69 472
Ecarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-3 181	-3 749
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-850	-2 136
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-2 488	-2 436
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	0	0
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	0	0
<i>Dont impôts différés</i>	157	823
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	65 007	65 724

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 68,2 M€ contre 69,5 M€ au 31/12/2022. Cette évolution s'explique par le résultat déficitaire réalisé sur l'exercice 2023.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Alliance Santé par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base	65 007	65 724
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	68 151	68 202
MCR	5 679	5 448
Ratio de couverture du MCR	1200%	1252%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	68 308	69 025
SCR	22 718	21 793
Ratio de couverture du SCR	301%	317%

Le ratio de couverture diminue de 16 points par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle des deux effets complémentaires suivants :

- Une baisse des fonds propres économiques éligibles au SCR de 717 K€, suite au résultat déficitaire de l'exercice 2023 en partie compensée par une hausse de la valorisation des actifs par rapport à N-1.
- Une hausse du SCR du fait de l'augmentation de l'activité de la mutuelle.

A la vue de ses ratios, Mutualia Alliance Santé respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Mutualia Grand Ouest

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Grand Ouest :

Type de fonds propres en K€	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	62 292	60 902
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	8 890	8 890
Dette subordonnée	12 458	12 180
Réserve de réconciliation	40 944	39 832
Tier 2	2 615	2 893
dont dette subordonnée	2 615	2 893
Tier 3	1 409	0
Dont impôts différés actifs nets	1 409	0
Total des fonds propres	66 315	63 795
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	66 315	63 795
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	63 714	62 142

Au 31/12/2023, Mutualia Grand Ouest observe une hausse de ses fonds propres prudentiels de l'ordre de 4,0%. Ils s'élèvent à 66,3 M€ contre 63,8 M€ en 2022. Cette évolution est liée à la hausse des fonds propres comptables (résultat positif de l'exercice) et à la comptabilisation d'un impôt différé actif.

Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont de 63,7 M€ contre 62,1 M€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 2,5%.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

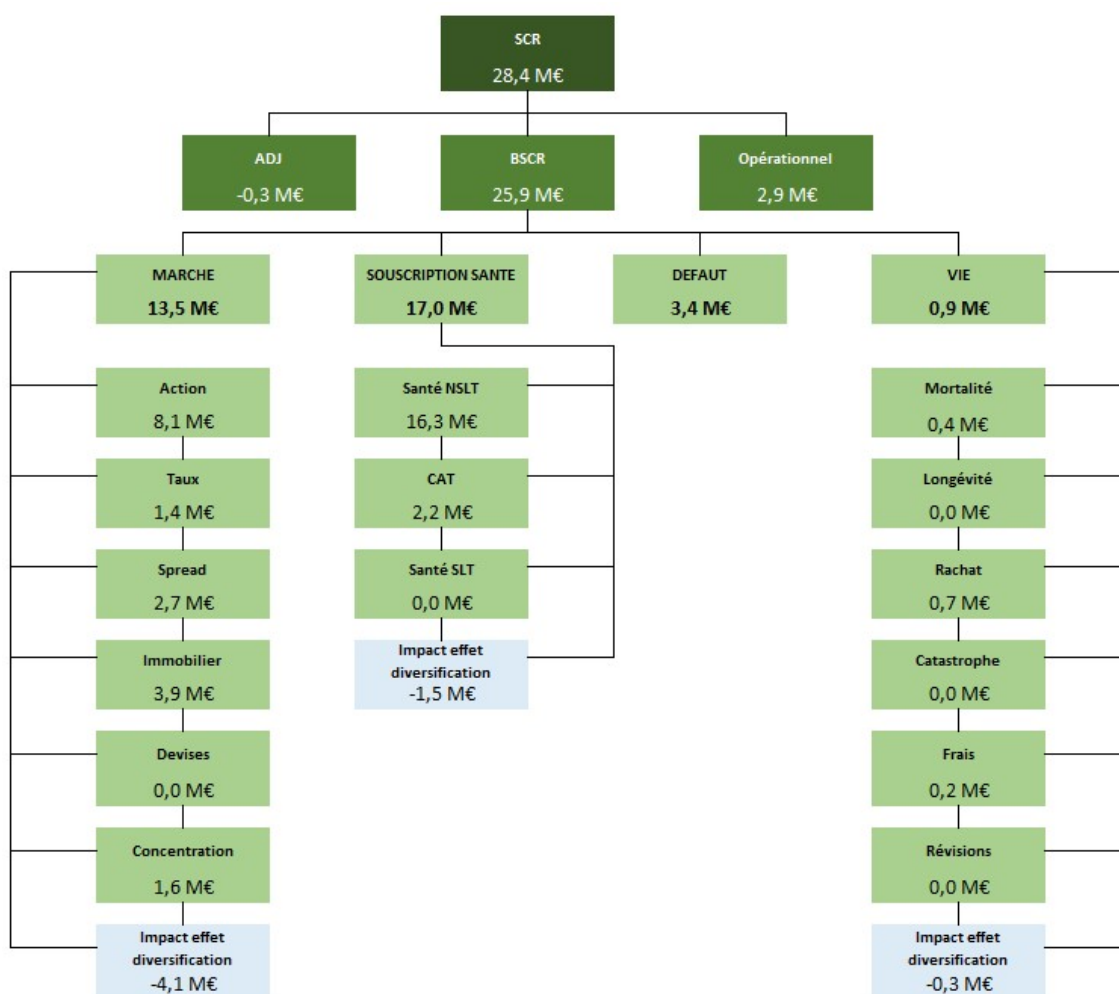
En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres en norme sociale	54 633	53 867
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-3 391	-5 146
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-1 037	-1 532
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-2 969	-2 922
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-982	-839
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	189	148
<i>Dont impôts différés</i>	1 409	0
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	51 242	48 721

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 54,6 M€ contre 53,9 K€ au 31/12/2022. Cette évolution est en lien avec le résultat de l'exercice.

Au 31/12/2023, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par le passage en valeur de marché des investissements, et les écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Par rapport à l'exercice précédent, les fonds propres ont augmenté de 2,5 M€.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Grand Ouest par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base	51 242	48 721
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	63 714	62 142
MCR	7 111	6 200
Ratio de couverture du MCR	896%	1002%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	66 315	63 795
SCR	28 443	24 801
Ratio de couverture du SCR	233%	257%

Le ratio de couverture du SCR diminue de 24 points par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est en lien avec la forte hausse du SCR, que la hausse des fonds propres ne permet pas de compenser.

A la vue de ses ratios, Mutualia Grand Ouest respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Mutualia Territoires Solidaires

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Territoires Solidaires :

Type de fonds propres en K€	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	82 769	74 570
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	14 267	14 267
Dette subordonnée	16 554	14 914
Réserve de réconciliation	51 948	45 389
Tier 2	361	2 001
Dont dette subordonnée	361	2 001
Tier 3	5 440	5 441
Dont impôts différés actifs nets	5 440	5 441
Total des fonds propres	88 569	82 011
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	88 569	82 011
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	83 130	76 434

Au 31/12/2023, Mutualia Territoires Solidaires observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 8,0% qui s'élèvent à 88,6 M€ au 31/12/2023 contre 82,0 M€ au 31/12/2022.

Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 88,6 M€ contre 82,0 M€ en 2022, présentant une hausse de 8,0%.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3, mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 83,1 M€ contre 76,4 M€ à l'exercice précédent, soit une hausse de 8,8%.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

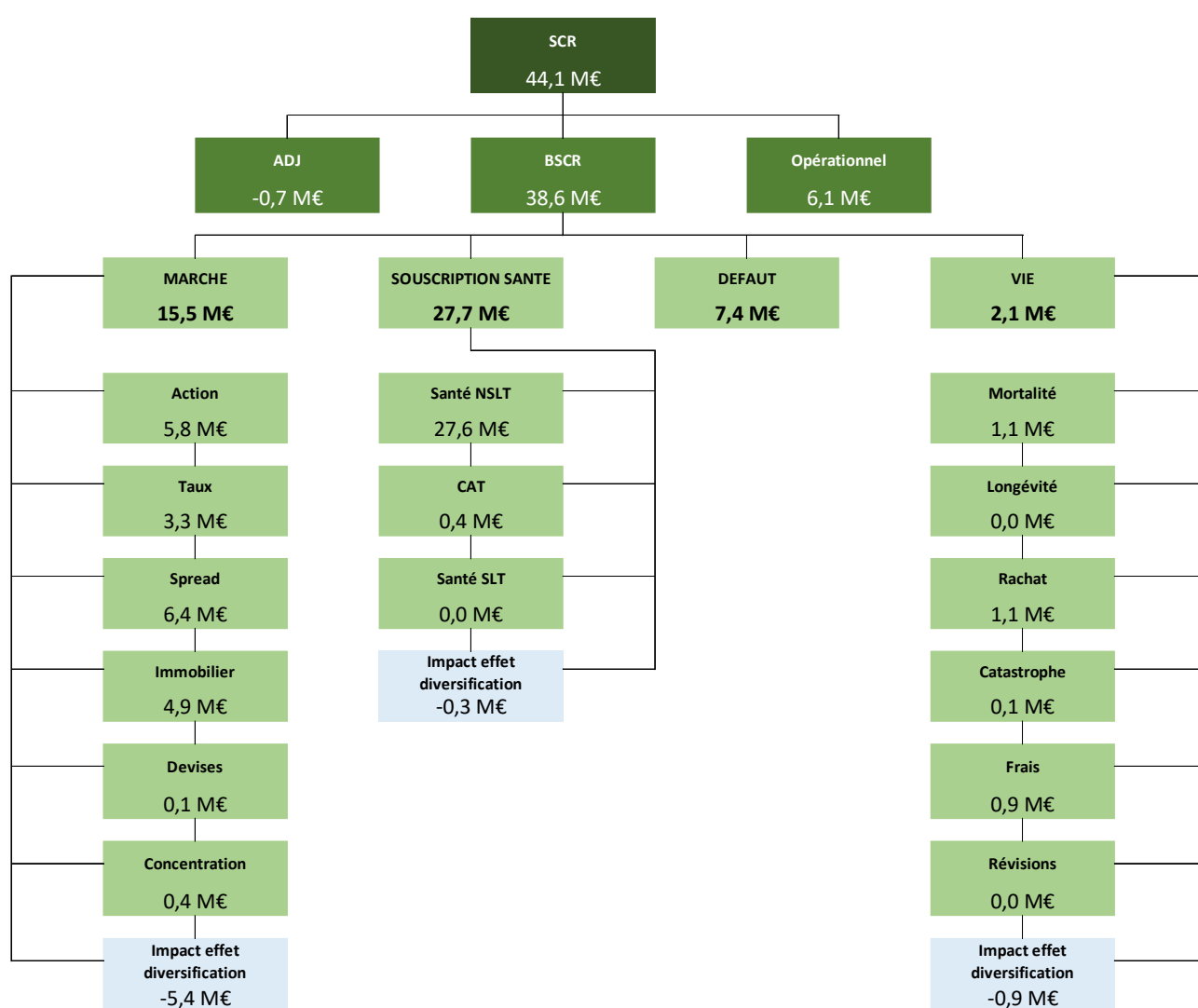
En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres en norme sociale	85 703	81 922
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-14 048	-16 825
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-12 883	-18 231
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-2 297	-470
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-4 816	-4 033
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	509	468
<i>Dont impôts différés</i>	5 440	5 441
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	71 655	65 096

Au 31/12/2023, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'annulation de certains postes d'actifs, l'intégration de plus ou moins-values latentes, la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Par rapport à l'exercice précédent, les fonds propres ont augmenté de 6,6 M€, et passent de 65,1 M€ au 31/12/2022 à 71,7 M€ au 31/12/2023. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'intégration d'un résultat global d'exercice 2023 excédentaire à hauteur de 3,8 M€ ;
- La baisse des moins-values et la hausse de la valorisation de REPAM (+ 5,3 M€) ;
- Compensée par la hausse des provisions techniques (-1,8 M€).

Le schéma suivant présente le SCR de Mutualia Territoires Solidaires par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Le tableau suivant détaille la couverture du MCR et du SCR de la mutuelle par les fonds propres économiques y étant éligibles :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base	71 655	65 096
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	83 130	76 434
MCR	11 021	9 322
Ratio de couverture du MCR	754%	820%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	88 569	82 011
SCR	44 082	37 290
Ratio de couverture du SCR	201%	220%

Le ratio de couverture diminue de 19 points par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse du SCR qui est plus importante que la hausse des fonds propres.

A la vue de ses ratios, Mutualia Territoires Solidaires respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Union de Réassurance Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour l'Union de Réassurance Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	7 772	6 211
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	381	381
Dette subordonnée	1 554	1 242
Réserve de réconciliation	5 836	4 588
Tier 2	22 096	22 408
Dont dette subordonnée	22 096	22 408
Tier 3	0	0
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	29 867	28 619
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	10 979	8 643
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	8 572	7 011

Au 31/12/2023, l'Union de Réassurance Mutualia observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 4% qui s'élèvent à 29,9 M€ au 31/12/2023 contre 28,6 M€ au 31/12/2022. Cette évolution est principalement due à l'intégration du résultat de l'exercice 2023.

Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 11,0 M€ contre 8,6 M€ en 2022 présentant une hausse de 27%.

Au 31/12/2023, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 8,6 M€ contre 7,0 M€ à l'exercice précédent, soit une augmentation de 22%.

La hausse des fonds propres s'explique par l'augmentation des fonds propres économiques, entraînant une hausse de l'assiette des fonds propres éligibles en Tiers 2 et 3.

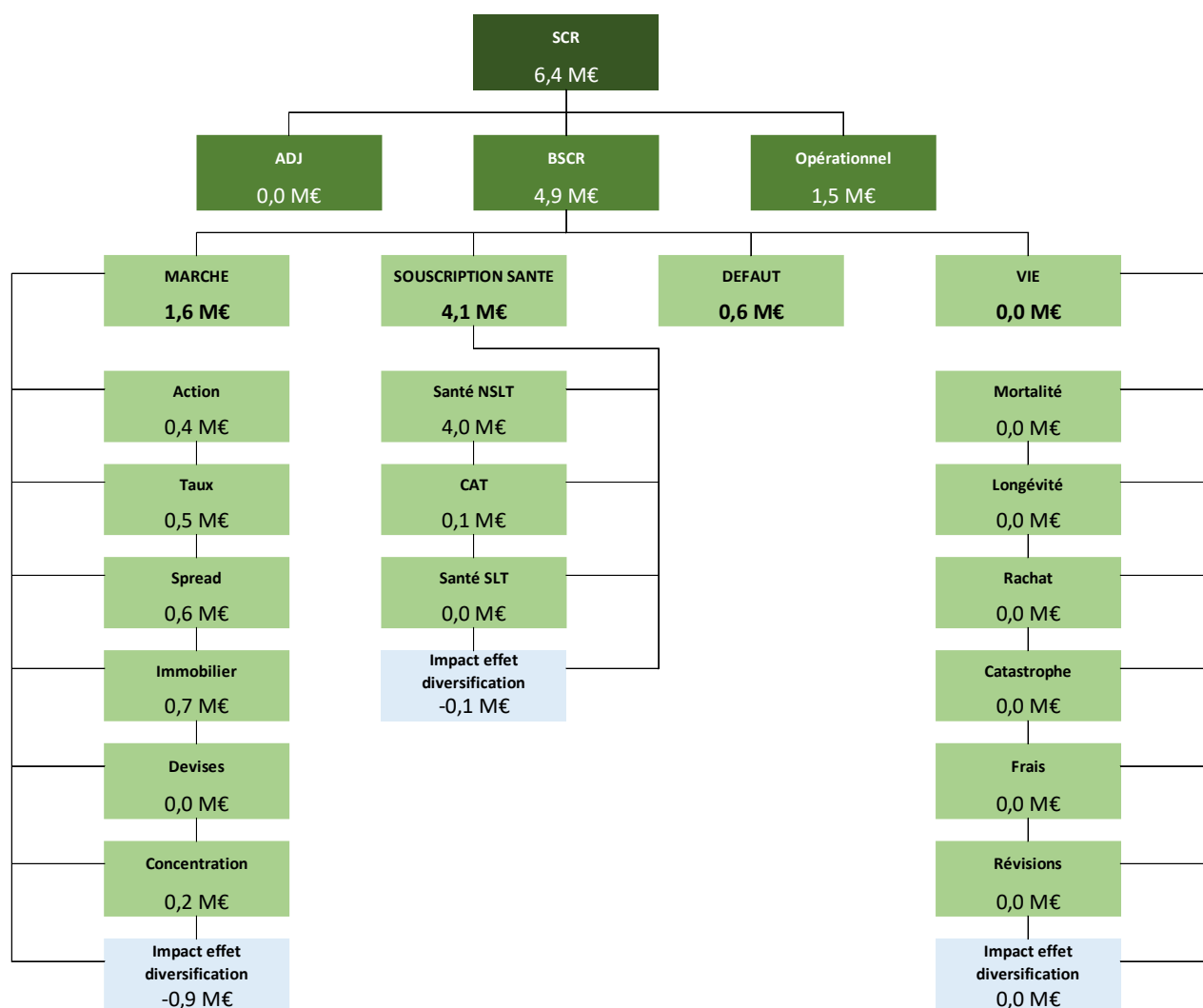
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres (hors dette subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres en norme sociale	10 153	8 980
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-3 936	-4 011
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-977	-2 261
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-2 129	-920
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-2 177	-1 879
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	1 348	1 049
<i>Dont impôts différés</i>	0	0
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	6 217	4 969

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 10,1 M€ contre 9,0 M€ au 31/12/2022. Cette évolution s'explique par le résultat réalisé sur l'exercice 2022.

Au 31/12/2023, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par les moins-values latentes, l'annulation des frais d'acquisitions reportés et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Le schéma suivant présente le SCR de l'Union de Réassurance Mutualia par module de risque :



L'Union porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil de réassureur acceptant principalement des garanties Frais de soins.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base	6 217	4 969
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	8 572	7 011
MCR	4 000	4 000
Ratio de couverture du MCR	214%	175%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	10 979	8 643
SCR	6 414	4 864
Ratio de couverture du SCR	171%	178%

Le ratio de couverture diminue de 7 points par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle du fait de la hausse du SCR qui est plus importante que la hausse des fonds propres.

A la vue de ses ratios, l'Union de Réassurance Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

CPAMIF

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour CPAMIF :

Type de fonds propres en K€	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	3 713	3 580
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	1 600	1 600
Dette subordonnée	0	0
Réserve de réconciliation	2 113	1 980
Tier 2	0	0
Dont dette subordonnée	0	0
Tier 3	0	0
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	3 713	3 580
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	3 713	3 580
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	3 713	3 580

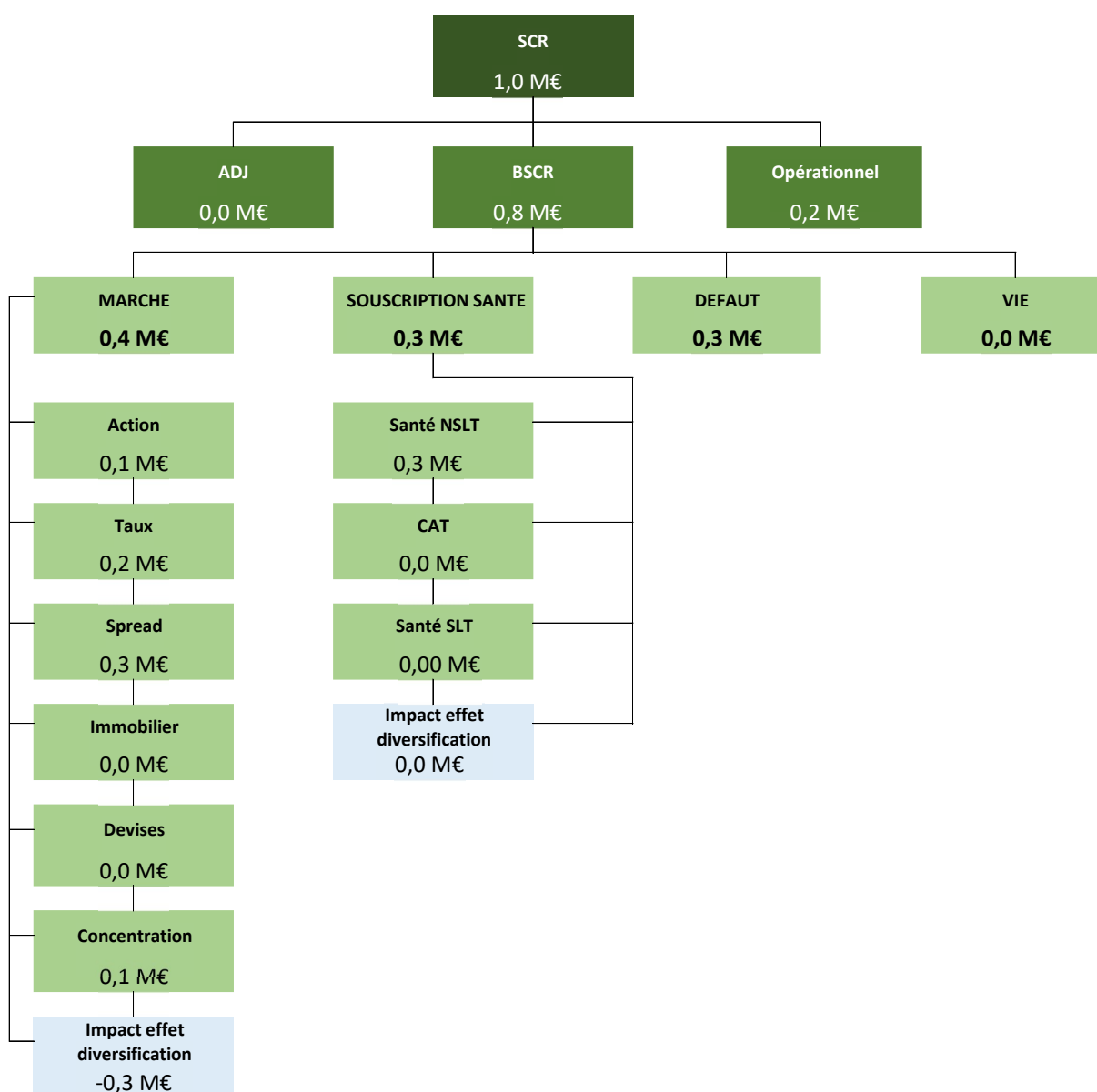
Au 31/12/2023, CPAMIF observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 4% qui s'élèvent à 3,71 M€ au 31/12/2023 contre 3,58 M€ au 31/12/2022. Cette évolution est principalement due à la hausse de la valeur de marché des placements et la baisse des provisions techniques (Best-Estimate de primes).

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres (hors dette subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres en norme sociale	3 853	3 907
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-140	-327
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	61	-91
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-133	-195
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-89	-99
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	21	58
<i>Dont impôts différés</i>	0	0
Fonds propres Solvabilité II (hors dette subordonnée)	3 713	3 580

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 3,85 M€ contre 3,91 M€ à l'exercice précédent. Ces derniers apparaissent relativement stables comparativement à l'exercice précédent.

Le schéma suivant présente le SCR de CPAMIF par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé mais également des risques de contrepartie et opérationnel, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base	3 713	3 580
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	3 713	3 580
MCR	2 700	2 700
Ratio de couverture du MCR	138%	133%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	3 713	3 580
SCR	992	1 019
Ratio de couverture du SCR	374%	351%

Le ratio du MCR augmente de 5 points par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du ratio s'explique par :

- La hausse des fonds propres économiques au 31/12/2023 suite à la hausse de la valeur de marché des placements.
- L'amélioration du Best Estimate de primes au titre de l'exercice 2023 expliquée par une baisse globale des frais d'environ 7% suite à la diminution des charges du personnels, notamment un gel des recrutements.

A la vue de ses ratios, CPAMIF respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

ANNEXES

Annexe 1 – Groupe Mutualia (montants exprimés en milliers d’euros)

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	7 006
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	13 567
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	269 973
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	33 836
Participations	R0090	1 716
Actions	R0100	1 080
Actions cotées	R0110	376
Actions non cotées	R0120	704
Obligations	R0130	138 882
Obligations souveraines	R0140	7 260
Obligation d'entreprises	R0150	99 655
Obligations structurées	R0160	19 752
Titres garantis	R0170	12 215
Fonds d'investissement	R0180	57 088
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	20 170
Autres placements	R0210	17 201
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	68
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	68
Provisions techniques cédées	R0270	20 327
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	18 021
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	18 021
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	2 305
Santé similaire à la vie	R0320	757
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	1 548
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	636
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	58 811
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 505
Autres créances (hors assurance)	R0380	31 727
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	37 954
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	447 573

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	53 797
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	53 797
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	45 324
Marge de risque	R0590	8 473
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	21 401
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 478
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1 189
Marge de risque	R0640	288
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	19 924
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	19 144
Marge de risque	R0680	779
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 309
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	-
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	17 460
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	24 264
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 127
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	67 863
Dettes subordonnées	R0850	58 940
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	58 940
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	261 754
Excédent d'actif sur passif	R1000	185 820

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	375 768	6 424	382 192
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	31 969	3 836	35 804
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	104 745	8 231	112 976
Total Net	R0200	302 992	2 028	305 020
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	375 768	6 424	382 192
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	31 969	3 836	35 804
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	104 745	8 231	112 976
Total Net	R0300	302 992	2 028	305 020
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	316 994	5 409	322 402
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	78 681	5 812	84 492
Total Net	R0400	238 313	- 403	237 910
Total Frais	R1300			65 226

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	
		C0220	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	3 660	5 635
Part des réassureurs	R1420	1 751	2 924
Net	R1500	1 909	2 711
Primes / Cotisations acquises			
Brut	R1510	3 660	5 635
Part des réassureurs	R1520	1 751	2 924
Net	R1600	1 909	2 711
Sinistres / Prestations			
Brut	R1610	1 970	3 244
Part des réassureurs	R1620	827	1 686
Net	R1700	1 143	1 558
Total dépenses	R2600		1 245

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) non disponible au niveau groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	27 229	27 229			
Réserve de réconciliation	R0130	152 178	152 178			
Passifs subordonnés	R0140	58 940		44 852	14 088	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 006				7 006
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponible au niveau groupe	R0170	7 006				7 006
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Total des fonds propres non éligibles	R0270	33 095		26 089		7 006
Total déductions	R0280	33 095		26 089		7 006
Total fonds propres de base après déductions	R0290	212 257	179 407	18 762	14 088	-
Fonds propres auxiliaires						
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres des autres secteurs financiers						
Total fonds propres des autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets de transactions intra groupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0520	212 257	179 407	18 762	14 088	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	203 200	179 407	18 762	5 030	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0560	212 257	179 407	18 762	14 088	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	203 200	179 407	18 762	5 030	
Capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0590	100 609				
Minimum de capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0610	25 152				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0630	211%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis sur base consolidée	R0650	808%				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0660	212 257	179 407	18 762	14 088	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par la méthode de Déduction et Agrégation	R0670					
Capital de Solvabilité requis groupe	R0680	100 609				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0690	211%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	186 412
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	34 234
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	152 178
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	- 240
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	- 240

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	36 672
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	15 736
Risque de souscription en vie	R0030	287
Risque de souscription en santé	R0040	64 282
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 29 145
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	87 831

Capital de solvabilité requis		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	12 778
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 899
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	100 609
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	100 609
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	899
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	25 152
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	100 609

Entreprises dans le périmètre du groupe : S32.01.04

Nom juridique de l'entreprise	Critères d'influence			Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
	Référentiel comptable	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0170	C0180	C0190	C0240	C0250	C0260
Union de Réassurance Mutualia	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
Mutualia Grand Ouest	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
Mutualia Alliance Santé	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
Mutualia Territoires Solidaires	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
REPAM SA	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
MOMENTUM	2 - Local GAAP	94,0%	94,0%	3 - Not included in		2 - Method 1: Proportional consolidation
SCI Lafayette	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
UMG Mutualia Solo	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
LM PRO-SANTE	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
DAMI holding	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
SCI VERCORS 45	2 - Local GAAP	30,0%	30,0%	3 - Not included in		2 - Method 1: Proportional consolidation
SCI FIEF MONTLOUIS	2 - Local GAAP	39,0%	39,0%	3 - Not included in		2 - Method 1: Proportional consolidation
MTS Développement Immobilier	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
MUTIMEX	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
SAS STRATEGIE EURO PRESTIGE	2 - Local GAAP	60,0%	60,0%	3 - Not included in		2 - Method 1: Proportional consolidation
SCI Mutiloc	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
SCI Mutimar	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
SCI Mutimoon	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
SAS Castel Del Mar	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	3 - Not included in		1 - Method 1: Full consolidation
CPAMIF	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%	1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation

Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	157
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	6 860
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	68 145
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	7 087
Participations	R0090	188
Actions	R0100	689
Actions cotées	R0110	141
Actions non cotées	R0120	548
Obligations	R0130	20 193
Obligations souveraines	R0140	-
Obligation d'entreprises	R0150	11 273
Obligations structurées	R0160	8 921
Titres garantis	R0170	-
Fonds d'investissement	R0180	7 387
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	15 764
Autres placements	R0210	16 836
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	63
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	63
Provisions techniques cédées	R0270	2 289
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	886
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	886
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 403
Santé similaire à la vie	R0320	293
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	1 110
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	154
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	14 373
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	990
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 356
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	3 005
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	100 391

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 502
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 502
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	8 637
Marge de risque	R0590	1 865
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	2 117
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	571
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	468
Marge de risque	R0640	103
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	1 546
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	1 544
Marge de risque	R0680	2
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	298
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	3 377
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	6 610
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	411
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	8 768
Dettes subordonnées	R0850	3 301
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	3 301
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	35 384
Excédent d'actif sur passif	R1000	65 007

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	86 114	1 227	87 341
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 189		2 189
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	7 122	831	7 953
Total Net	R0200	81 181	397	81 577
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	86 114	1 227	87 341
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 189		2 189
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	7 122	831	7 953
Total Net	R0300	81 181	397	81 577
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	71 238	357	71 595
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 386		1 386
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	6 378	285	6 663
Total Net	R0400	66 246	72	66 318
Total Frais	R1300			18 850

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie		Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0250	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	972	441	1 413
Part des réassureurs	R1420	823	367	1 190
Net	R1500	149	75	224
Primes / Cotisations acquises				
Brut	R1510	972	441	1 413
Part des réassureurs	R1520	823	367	1 190
Net	R1600	149	75	224
Sinistres / Prestations				
Brut	R1610	664	69	733
Part des réassureurs	R1620	629	46	675
Net	R1700	35	23	58
Total dépenses	R2600			79

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0150	C0190	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020		-		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030	1 544	1 544	468	468
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 110	1 110	293	293
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	433	433	175	175
Marge de risque	R0100	2	2	103	103
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110		-		-
Meilleure estimation	R0120		-		-
Marge de risque	R0130		-		-
Provisions techniques – Total	R0200	1 546	1 546	571	571

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	683	- 762	- 79
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	307	- 425	- 732
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	990	- 337	653
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	7 393	1 323	8 716
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	595	1 024	1 618
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 799	299	7 098
Total meilleure estimation – brut	R0260	8 076	561	8 637
Total meilleure estimation – net	R0270	7 789	38	7 751
Marge de risque	R0280	1 874	- 9	1 865
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			-
Meilleure estimation	R0300			-
Marge de risque	R0310			-
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	9 950	552	10 502
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	287	599	886
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	9 663	- 47	9 616

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2023

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	68 265	7 515	243	0		76 024	
N-8	R0170	67 637	8 248	213			76 099	
N-7	R0180	65 552	7 170	306			73 028	
N-6	R0190	63 516	7 302	265	16		71 099	
N-5	R0200	62 274	7 152	189	4		69 619	
N-4	R0210	60 138	6 812	244	7		67 201	
N-3	R0220	54 904	7 630	1 269			63 802	
N-2	R0230	61 920	6 496	230		230	68 646	
N-1	R0240	63 792	7 194			7 194	70 985	
N	R0250	65 554				65 554	65 554	
Total	R0260					72 977	773 302	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Précédentes	R0100						
N-9	R0160			0			
N-8	R0170		477	6			
N-7	R0180	8 249	242				
N-6	R0190	7 806	358	207	18		
N-5	R0200	7 995	621	203			
N-4	R0210	7 894	277	5			
N-3	R0220	11 016	1 319				
N-2	R0230	7 865	275	59		59	
N-1	R0240	7 625	684			682	
N	R0250	7 978				7 975	
Total	R0260					8 716	

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 067	1 067		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	63 782	63 782			
Passifs subordonnés	R0140	3 301		3 301	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	157				157
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	68 308	64 849	3 301	-	157
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330 R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	68 308	64 849	3 301	-	157
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	68 151	64 849	3 301	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	68 308	64 849	3 301	-	157
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	68 151	64 849	3 301	-	
Capital de solvabilité requis	R0580	22 718				
Minimum de capital requis	R0600	5 679				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	300,7%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1200,0%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	65 007
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 225
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	63 782
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	- 653
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	- 653

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	6 783
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 079
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	15 421
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 6 332
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 951
Capital de solvabilité requis		
		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 767
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22 718
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	22 718
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)
		C0010	C0020
		4 229	-

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 789	81 181
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-	620

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)
		C0070	C0080
		-	60

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	609
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	7 751	-
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	81 019

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 290
Capital de solvabilité requis	R0310	22 718
Plafond du MCR	R0320	10 223
Plancher du MCR	R0330	5 679
MCR combiné	R0340	5 679
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	5 679

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 229	60
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	22 398	320
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 079	144
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 599	80
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 599	80
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	5 599	4 000

Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	1 409
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	148
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	67 899
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	7 897
Participations	R0090	3 428
Actions	R0100	133
Actions cotées	R0110	133
Actions non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	35 544
Obligations souveraines	R0140	-
Obligation d'entreprises	R0150	13 499
Obligations structurées	R0160	9 830
Titres garantis	R0170	12 215
Fonds d'investissement	R0180	18 773
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	2 124
Autres placements	R0210	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 375
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 375
Provisions techniques cédées	R0270	3 457
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	2 370
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	2 370
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 087
Santé similaire à la vie	R0320	506
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	580
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	193
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	15 783
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	329
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 800
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	14 190
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	106 583

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	12 752
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	12 752
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	10 482
Marge de risque	R0590	2 270
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	4 123
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	880
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	721
Marge de risque	R0640	159
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	3 244
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	2 847
Marge de risque	R0680	397
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	421
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	-
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	4 516
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	1 495
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 046
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	13 914
Dettes subordonnées	R0850	15 074
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	15 074
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	55 341
Excédent d'actif sur passif	R1000	51 242

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	83 554	5 726	89 280
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 599		1 599
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	7 505	4 650	12 155
Total Net	R0200	77 648	1 076	78 724
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	83 554	5 726	89 280
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 599		1 599
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	7 505	4 650	12 155
Total Net	R0300	77 648	1 076	78 724
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	67 975	5 788	73 763
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 670		1 670
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	6 475	4 468	10 943
Total Net	R0400	63 170	1 320	64 490
Total Frais	R1300			14 297

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	
		C0220	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	1 534	1 534
Part des réassureurs	R1420	806	806
Net	R1500	728	728
Primes / Cotisations acquises			
Brut	R1510	1 534	1 534
Part des réassureurs	R1520	806	806
Net	R1600	728	728
Sinistres / Prestations			
Brut	R1610	1 205	1 205
Part des réassureurs	R1620	813	813
Net	R1700	391	391
Total dépenses	R2600		23

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030	2 160	-	687	2 847	721	721
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	51	-	529	580	506	506
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	2 108	-	158	2 267	214	214
Marge de risque	R0100	369	28	-	397	159	159
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	2 529	715	-	3 244	880	880

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	405	2 310	1 905
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	116	1 894	2 010
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	520	416	105
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	6 664	5 723	12 387
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	675	3 705	4 380
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 989	2 018	8 007
Total meilleure estimation – brut	R0260	7 069	3 413	10 482
Total meilleure estimation – net	R0270	6 510	1 602	8 112
Marge de risque	R0280	1 531	739	2 270
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	8 600	4 152	12 752
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	559	1 811	2 370
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	8 040	2 341	10 382

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2023
--------------	-------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0170	C0180
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	49 356	5 353	82				54 792
N-8	R0170	48 521	5 251	135				53 906
N-7	R0180	45 990	4 564	85			0	50 639
N-6	R0190	45 255	4 535	86			1	49 876
N-5	R0200	43 562	4 542	89	3		1	48 194
N-4	R0210	45 078	4 133	122	2	6	6	49 326
N-3	R0220	44 103	4 374	121	5		5	48 603
N-2	R0230	50 903	4 803	120			120	55 826
N-1	R0240	54 037	5 089				5 089	59 126
N	R0250	62 458					62 458	62 458
Total	R0260						67 666	588 434

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0360
Précédentes	R0100						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230						
N-1	R0240	5 958	142				137
N	R0250	12 210					12 249
Total	R0260						12 387

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	8 890	8 890	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	40 944	40 944	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	15 074	-	15 074	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 409	-	-	-	1 409
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	66 315	49 833	15 074	-	1 409
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0370	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	66 315	49 833	15 074	-	1 409
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	64 907	49 833	15 074	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	66 315	49 833	12 458	2 615	1 409
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	63 714	49 833	12 458	1 422	-
Capital de solvabilité requis	R0580	28 443	-	-	-	-
Minimum de capital requis	R0600	7 111	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	233%	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	896%	-	-	-	-

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	51 242
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 298
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	40 944
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	105
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	105

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	13 546
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 444
Risque de souscription en vie	R0030	87
Risque de souscription en santé	R0040	17 024
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 8 516
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	25 585

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 858
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 272
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 443
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	28 443
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)				
		C0010	C0020				
		4 257	-				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			6 510	77 648		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			1 602	1 076		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)				
		C0070	C0080				
		-	13				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			-		2 481	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			8 112		214	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				-		7 350

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 270
Capital de solvabilité requis	R0310	28 443
Plafond du MCR	R0320	12 799
Plancher du MCR	R0330	7 111
MCR combiné	R0340	7 111
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	7 111

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 257	13
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	28 355	88
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	12 760	40
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	7 089	22
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	7 089	22
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	7 089	4 000

Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	5 440
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	602
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	113 177
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	18 175
Participations	R0090	13 816
Actions	R0100	656
Actions cotées	R0110	500
Actions non cotées	R0120	156
Obligations	R0130	70 780
Obligations souveraines	R0140	5 136
Obligation d'entreprises	R0150	65 142
Obligations structurées	R0160	501
Titres garantis	R0170	-
Fonds d'investissement	R0180	7 451
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	48
Autres placements	R0210	2 251
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4
Provisions techniques cédées	R0270	12 335
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	12 335
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	12 335
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	-
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	845
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	33 569
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 715
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 029
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	8 458
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	189 175

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	24 453
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	24 453
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	20 713
Marge de risque	R0590	3 740
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	15 131
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	15 131
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	14 751
Marge de risque	R0680	380
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	150
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	-
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	7 362
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	28 035
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 570
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	15 905
Dettes subordonnées	R0850	16 915
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	16 915
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	117 520
Excédent d'actif sur passif	R1000	71 655

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	195 978	2 865	198 843
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 904	-	2 904
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	77 395	890	78 285
Total Net	R0200	121 488	1 975	123 463
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	195 978	2 865	198 843
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 904	-	2 904
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	77 395	890	78 285
Total Net	R0300	121 488	1 975	123 463
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	148 383	- 737	147 646
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 434	-	2 434
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	57 494	1 072	58 566
Total Net	R0400	93 323	- 1 809	91 514
Total Frais	R1300			28 208

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	
		C0220	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	2 688	2 688
Part des réassureurs	R1420	928	928
Net	R1500	1 760	1 760
Primes / Cotisations acquises			
Brut	R1510	2 688	2 688
Part des réassureurs	R1520	928	928
Net	R1600	1 760	1 760
Sinistres / Prestations			
Brut	R1610	1 305	1 305
Part des réassureurs	R1620	197	197
Net	R1700	1 108	1 108
Total dépenses	R2600		913

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Meilleure estimation brute	R0030	14 751	14 751
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	14 751	14 751
Marge de risque	R0100	380	380
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-
Meilleure estimation	R0120	-	-
Marge de risque	R0130	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	15 131	15 131

Provisions techniques non vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	2 543	- 914	1 629
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	3 908	- 14	3 893
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 1 365	- 900	- 2 265
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	17 282	1 802	19 084
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	6 995	1 446	8 441
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	10 287	356	10 643
Total meilleure estimation – brut	R0260	19 825	888	20 713
Total meilleure estimation – net	R0270	8 922	- 544	8 378
Marge de risque	R0280	3 580	160	3 740
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	23 404	1 049	24 453
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	10 903	1 432	12 335
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	12 502	- 383	12 118

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2023
--------------	-------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	81 701	9 609	261			91 571	
N-8	R0170	99 798	10 943	259			111 000	
N-7	R0180	101 335	11 851	217	14		113 417	
N-6	R0190	104 031	12 255	199			116 485	
N-5	R0200	110 562	14 295	304			125 162	
N-4	R0210	116 984	13 570	391	69		131 014	
N-3	R0220	111 663	11 897	803			124 363	
N-2	R0230	135 795	13 171	222		222	149 189	
N-1	R0240	135 928	12 328			12 328	148 256	
N	R0250	139 756				139 756	139 756	
Total	R0260					152 307	1 250 212	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Précédentes	R0100						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190		237				
N-5	R0200	13 600	246				
N-4	R0210	16 619	390				
N-3	R0220	23 874	343	30			
N-2	R0230	19 709	524	448		424	
N-1	R0240	17 428	975			931	
N	R0250	18 301				17 729	
Total	R0260					19 084	

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	14 267	14 267	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	51 948	51 948	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	16 915	-	16 915	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	5 440	-	-	-	5 440
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	88 569	66 215	16 915	-	5 440
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	88 569	66 215	16 915	-	5 440
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	83 130	66 215	16 915	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	88 569	66 215	16 554	361	5 440
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	83 130	66 215	16 554	361	-
Capital de solvabilité requis	R0580	44 082				
Minimum de capital requis	R0600	11 021				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	201%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	754%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	71 655
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	19 707
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	51 948
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 265
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 265

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	15 467
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 351
Risque de souscription en vie	R0030	214
Risque de souscription en santé	R0040	27 701
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 12 799
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	37 933

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 149
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 694
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	44 082
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	44 082
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

		Activités non vie	Activités vie				
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)				
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	6 265	-	Activités en non-vie		Activités en vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 922	123 139				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-	683				

		Activités non vie	Activités vie				
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)				
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	25	Activités en non-vie		Activités en vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	14 751				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8 378	-				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250					35 009	

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 289
Capital de solvabilité requis	R0310	44 082
Plafond du MCR	R0320	19 837
Plancher du MCR	R0330	11 021
MCR combiné	R0340	11 021
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	11 021

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6 265	25
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	43 910	172
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	19 760	77
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	10 978	43
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	10 978	43
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	10 978	4 000

Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	-
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	0
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	30 607
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	-
Participations	R0090	32
Actions	R0100	101
Actions cotées	R0110	101
Actions non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	9 949
Obligations souveraines	R0140	2 124
Obligation d'entreprises	R0150	7 825
Obligations structurées	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Fonds d'investissement	R0180	20 524
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	-
Autres placements	R0210	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Provisions techniques cédées	R0270	4 461
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 243
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	3 243
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 219
Santé similaire à la vie	R0320	251
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	968
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	4 106
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	-
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 850
Autres créances (hors assurance)	R0380	60
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	1 740
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	43 824

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	6 589
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	6 589
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	6 053
Marge de risque	R0590	536
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	1 433
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	319
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	293
Marge de risque	R0640	26
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	1 113
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	1 113
Marge de risque	R0680	1
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	-
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 526
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	1 409
Dettes subordonnées	R0850	23 650
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	23 650
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	37 607
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 217

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	-	-	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	44 650	890	45 539
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	25 516	890	26 405
Total Net	R0200	19 134	-	19 134
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	-	-	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	44 650	890	45 539
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	25 516	890	26 405
Total Net	R0300	19 134	-	19 134
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	-	-	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	31 391	320	31 711
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	16 923	306	17 228
Total Net	R0400	14 468	14	14 482
Total Frais	R1300			4 198

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements de réassurance vie		Total
		Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0220	C0250	C0300
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	308	823	1 131
Part des réassureurs	R1420	308	823	1 131
Net	R1500	-	0	0
Primes / Cotisations acquises				
Brut	R1510	308	823	1 131
Part des réassureurs	R1520	308	823	1 131
Net	R1600	-	0	0
Sinistres / Prestations				
Brut	R1610	11	629	640
Part des réassureurs	R1620	11	617	628
Net	R1700	0	12	12
Total dépenses	R2600			19

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Réassurance acceptée		Total (vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Autres assurances vie			
		C0100	C0130	C0150	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 113	1 113	1 113	293	293
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	968	968	968	251	251
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	145		145	43	43
Marge de risque	R0100	1	1	1	26	26
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	1 113		1 113	319	319

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	2 262	- 223	2 039
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	625	- 231	393
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 638	8	1 646
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	2 988	1 026	4 014
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 834	1 016	2 849
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 154	11	1 165
Total meilleure estimation – brut	R0260	5 250	803	6 053
Total meilleure estimation – net	R0270	2 792	19	2 811
Marge de risque	R0280	399	137	536
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	5 649	940	6 589
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	2 458	784	3 243
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	3 191	156	3 346

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

2010	2023
-------------	-------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	2 917	344	12	0		3 274	
N-8	R0170	3 168	394	22			3 584	
N-7	R0180	2 919	344	17			3 280	
N-6	R0190	2 732	336	21	8		3 097	
N-5	R0200	2 565	539	21	2		3 127	
N-4	R0210	4 233	523	27	3		4 786	
N-3	R0220	5 205	739	130			6 075	
N-2	R0230	8 149	906	77		77	9 132	
N-1	R0240	10 700	2 443			2 443	13 142	
N	R0250	74 756				74 756	74 756	
Total	R0260					77 276	127 543	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Précédentes	R0100						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230			38			37
N-1	R0240		487				404
N	R0250	3 676					3 574
Total	R0260						4 014

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 836	5 836			
Passifs subordonnés	R0140	23 650		1 554	22 096	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	29 867	6 217	1 554	22 096	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	29 867	6 217	1 554	22 096	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	29 867	6 217	1 554	22 096	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 979	6 217	1 554	3 207	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	8 572	6 217	1 554	800	
Capital de solvabilité requis	R0580	6 414				
Minimum de capital requis	R0600	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	171%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	214%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 217
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	5 836
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	1 611
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	598
Risque de souscription en vie	R0030	4
Risque de souscription en santé	R0040	4 052
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 1 331
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4 934

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 480
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 414
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	6 414
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)
		C0010	C0020
		1 033	-

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 792	19 134
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	19	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)
		C0070	C0080
		-	1

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	188
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 811	43
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 034
Capital de solvabilité requis	R0310	6 414
Plafond du MCR	R0320	2 886
Plancher du MCR	R0330	1 604
MCR combiné	R0340	1 604
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	4 000

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 033	1
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	6 409	6
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 884	2
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 602	1
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 602	1
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700	4 000

Annexe 6 – CPAMIF (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	0
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	196
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	3 914
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	0
Participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	1 941
Obligations souveraines	R0140	0
Obligation d'entreprises	R0150	1 941
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	1 578
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	30
Autres placements	R0210	365
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Provisions techniques cédées	R0270	758
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	758
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	758
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	0
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	4
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	1 861
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	77
Autres créances (hors assurance)	R0380	52
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	808
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	7 671

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 071
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 071
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 009
Marge de risque	R0590	62
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	57
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	159
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 226
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	1 446
Dettes subordonnées	R0850	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	3 958
Excédent d'actif sur passif	R1000	3 713

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total
		Assurance des frais médicaux	
		C0010	C0200
Primes / Cotisations émises			
Brut - Affaires directes	R0110	10 815	10 815
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130	0	0
Part des réassureurs	R0140	8 924	8 924
Total Net	R0200	1 891	1 891
Primes / Cotisations acquises		0	0
Brut - Affaires directes	R0210	10 815	10 815
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230	0	0
Part des réassureurs	R0240	8 924	8 924
Total Net	R0300	1 891	1 891
Sinistres / Prestations		0	0
Brut - Affaires directes	R0310	9 845	9 845
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330	0	0
Part des réassureurs	R0340	8 740	8 740
Total Net	R0400	1 105	1 105
Total Frais	R1300	1 284	1 284

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	
		C0020	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Provisions pour primes			
Brut – total	R0060	107	107
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	6	6
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	101	101
Provisions pour sinistres			
Brut – total	R0160	902	902
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	752	752
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	149	149
Total meilleure estimation – brut	R0260	1009	1009
Total meilleure estimation – net	R0270	251	251
Marge de risque	R0280	62	62
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		0
Meilleure estimation	R0300		0
Marge de risque	R0310		0
Provisions techniques – Total			
Provisions techniques – Total	R0320	1071	1071
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	758	758
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	313	313

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2023
--------------	-------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0170	C0180
N-4	R0210	7403	692	27	4	0	0	8125
N-3	R0220	6877	601	37	1		1	7516
N-2	R0230	8307	1321	19			19	9647
N-1	R0240	8077	587				587	8664
N	R0250	9239					9239	9239
Total	R0260						9845	43190

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0360
Précédentes	R0100						
N-9	R0160	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	
N-5	R0200	0	0	0	0	0	
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	1	0	1
N-2	R0230	2	0	2	0	0	5
N-1	R0240	5	8	0	0	0	41
N	R0250	109	0	0	0	0	854
Total	R0260	0	0	0	0	0	902

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1600	1600			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	2113	2113			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	3713	3713			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0				
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3713	3713			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3713	3713			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3713	3713			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	3713	3713			
Capital de solvabilité requis	R0580	992				
Minimum de capital requis	R0600	2700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	374%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	138%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	3713
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1600
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	2113
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-101
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-101

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	416
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	311
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	349
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-312
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	763

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	229
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	992
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	992
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
RésultatMCRNL	R0010	101 k€		
			Meilleure estimation et PT	Primes émises au cours des 12
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	251 k€	1 891 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
RésultatMCR	R0200			
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de capitalisation	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250			

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	101 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	992 k€
Plafond du MCR	R0320	447 k€
Plancher du MCR	R0330	248 k€
MCR combiné	R0340	248 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	2 700 k€